

91GS Adm-05/Fr

Original : anglais

April 2024

**RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SUR LES ACTIVITÉS DE L'OMSA EN 2023**

*Document de travail administratif*



## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>4</b>
<b>1. MISE EN ŒUVRE DU SEPTIÈME PLAN STRATÉGIQUE EN 2023</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1.2 Initiatives de premier plan</b>	<b>5</b>
<b>1.3 Le suivi des cartes d'action</b>	<b>7</b>
<b>1.4 Initiatives Transrégionales (ITR)</b>	<b>8</b>
<b>2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS TECHNIQUES</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Gestion des informations</b>	<b>9</b>
2.1.1 Informations zoosanitaires	9
2.1.2 Publications	13
2.1.3 Documentation	16
2.1.4 Gouvernance des données	17
2.1.5 Impact mondial des maladies animales (GBADs)	19
<b>2.2. Élaboration et mise en œuvre des normes</b>	<b>20</b>
2.2.1 Aperçu du processus normatif	20
2.2.2 Activités des Commissions spécialisées et Groupes spécialisés	21
2.2.2.1 Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres	21
2.2.2.2 Commission des normes biologiques	23
2.2.2.3 Commission scientifique pour les maladies animales	23
2.2.2.4 Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques	24
2.2.2.5 Activités des Groupes de travail	25
2.2.3 Statuts	27
2.2.3.1 Demande de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire	27
2.2.3.2 Reconfirmations annuelles	27
2.2.3.3 Développement de la Plateforme de gestion du statut des maladies	28
2.2.3.4 Autodéclarations	28
2.2.4 Observatoire	29
2.2.5 Prospective	31
<b>2.3. Renforcement des capacités</b>	<b>31</b>
2.3.1 Processus PVS	32
2.3.2 Projets de jumelage	37
2.3.3 Plateforme dédiée à la formation des Services vétérinaires	37
2.3.4 Laboratoires durables	38
<b>2.4. Cadres mondiaux</b>	<b>39</b>
2.4.1 Une seule santé	39
2.4.1.1 Contexte stratégique mondial	39
2.4.1.2 Contexte stratégique Une seule santé au niveau régional et sous-régional	44
2.4.1.3 Résistance aux agents antimicrobiens (RAM)	45
2.4.1.4 Rage	51
2.4.1.5 Tuberculose	54
2.4.1.6 Syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS)	54
2.4.1.7 Maladies émergentes	55
2.4.1.8 Santé de la faune sauvage	55
2.4.2 Maladies animales transfrontalières	58
2.4.2.1 Contexte stratégique mondial	58
2.4.2.2 Influenza aviaire	60
2.4.2.3 Peste porcine africaine	62
2.4.2.4 Fièvre aphteuse	64

2.4.2.5	Peste des petits ruminants	66
2.4.2.6	Dermatose nodulaire contagieuse	67
2.4.2.7	Activités liées à la phase post-éradication de la peste bovine	68
2.4.2.8	Enregistrement des kits de diagnostic	68
2.4.3	Bien-être animal	69
2.4.4	Santé des animaux aquatiques	70
2.4.5	Gestion des situations d'urgence et préparation	71
<b>2.5.</b>	<b>Coopération internationale</b>	<b>72</b>
2.5.1	Réseaux scientifiques	72
2.5.1.1	Système scientifique	72
2.5.1.2	Centres collaborateurs	73
2.5.1.3	Laboratoires de référence	73
2.5.1.4	STAR-IDAZ	74
2.5.2	Autres réseaux	75
2.5.3	Partenariats techniques	76
<b>3.</b>	<b>PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES</b>	<b>79</b>
<b>3.1.</b>	<b>Gouvernance institutionnelle</b>	<b>79</b>
3.1.1	Activités des organes statutaires	79
3.1.1.1	Assemblée mondiale des délégués	79
3.1.1.2	Conseil	80
3.1.1.3	Commissions régionales	80
3.1.2	Activités des groupes régionaux restreints	81
3.1.3	Relations avec les Membres	82
3.1.4	Accords	82
3.1.5	Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA	82
<b>3.2.</b>	<b>Administration générale</b>	<b>83</b>
3.2.1	Ressources humaines	83
3.2.2	Genre	85
3.2.3	Services généraux	86
3.2.4	Systèmes informatiques	87
3.2.6	Communication	88
3.2.7	Plaidoyer	89
3.2.8	Affaires juridiques	90
3.2.9	Gestion de la performance	90
3.2.9.1	Gestion de la performance	91
3.2.9.2	Contrôle interne	91
3.2.10	Modèle opérationnel des Représentations régionales et sous-régionales	91
<b>3.3.</b>	<b>Gestion financière</b>	<b>92</b>
3.3.1	Budget et gestion financière	92
3.3.2	Financement du budget et mise en œuvre en 2023	92
3.3.3	Planification et mise en œuvre des budgets 2024 et 2025	93
3.3.4	Achats	94

## AVANT-PROPOS

L'année 2023 marque un tournant dans l'histoire de l'Organisation à la veille de la célébration du centenaire de sa création. Alors que l'objectif originel des pays fondateurs était de s'entendre sur une « *action commune dans la police sanitaire des maladies contagieuses des animaux car chaque pays doit se préoccuper non seulement de la situation sanitaire de ses voisins immédiats mais de celle du monde entier* », l'OMSA est aujourd'hui à une étape importante de questionnement sur son avenir.

En effet, la pandémie de COVID-19, la pandémie silencieuse de l'antibiorésistance, et certains enjeux globaux comme la mondialisation des échanges, la durabilité des systèmes de production et la crise environnementale et climatique conduisent l'Organisation à s'interroger sur les limites de son mandat et sur son fonctionnement.

Un travail important a été conduit ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du septième Plan stratégique ; ainsi, un arsenal de programmes et d'outils complémentaires ont été développés :

- des normes, des lignes directrices, des recommandations,
- des stratégies qui donnent le cap sur des grands sujets (rage, influenza aviaire, peste des petits ruminants, santé des animaux aquatiques, lutte contre l'antibiorésistance, bien-être animal, etc.), et peuvent inspirer les Membres pour une déclinaison au niveau national,
- des programmes de renforcement des capacités (PVS) au bénéfice des Membres pour améliorer les compétences et la résilience des Services vétérinaires nationaux.

Cependant, le retard pris au moment de la pandémie de COVID-19 me conduit à proposer à l'Assemblée que la période de mise en œuvre de ce septième Plan stratégique soit prolongée d'une année (soit jusqu'en 2026). Cela permettra à la nouvelle direction générale de disposer de résultats plus aboutis pour préparer le huitième Plan stratégique.

Au-delà de ce travail scientifique et technique détaillé ultérieurement dans le présent document, notre présence a été plus marquée sur la scène politique. Notre engagement fort dans des partenariats exigeants comme l'Alliance quadripartite nous ouvre de nouveaux horizons au-delà du strict domaine d'intervention habituel des services vétérinaires. Ce positionnement plus large est lié à la conviction que l'OMSA peut, voire doit, jouer un rôle dans le règlement d'enjeux mondiaux critiques. L'adoption d'un Traité sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies pourrait entériner juridiquement la légitimité de l'Organisation.

Toutes ces évolutions ont permis une reconnaissance plus importante de l'Organisation. Cet essor doit cependant s'enraciner sur des fondations solides et se poursuivre selon une vision partagée avec les Membres : les principes directeurs de 1924 doivent être examinés à la lumière des enjeux de demain, les règles de fonctionnement doivent être sécurisées pour minimiser les risques institutionnels et financiers.

L'année 2023 aura ainsi été l'année de l'initiation d'une réflexion majeure pour l'avenir de l'Organisation, à savoir la révision des Textes fondamentaux. J'espère que tous les Membres soutiendront cette initiative en contribuant aux travaux futurs qui seront lancés sur la base du document de travail qui a été adressé à l'Assemblée (91 GS/Adm-13). L'OMSA, fière de son centenaire mérite l'attention de ses Membres : c'est la condition *sine qua non* pour que sa crédibilité, son efficacité et la confiance placée en elle, restent durablement ses atouts.

Monique Eloit

# 1. MISE EN ŒUVRE DU SEPTIÈME PLAN STRATÉGIQUE EN 2023

## 1.1 Introduction

Pour assurer une mise en œuvre efficace de son septième Plan stratégique, l'OMSA a adopté une méthodologie de suivi centrée sur l'évaluation de l'avancement des Cartes d'action (CA), des Initiatives de premier plan (IPP), et des Initiatives transrégionales (ITR).

- Initiatives de premier plan (IPP) : Instaurées par le Comité exécutif (COMEX) début 2022, ces initiatives phares visent à accélérer la mise en œuvre du plan par des projets ayant un fort impact stratégique.
- Cartes d'action (CA) : Développées dès 2021 par les Services de l'OMSA eux-mêmes, elles représentent la traduction opérationnelle des objectifs stratégiques en actions spécifiques, permettant un suivi pragmatique des progrès.
- Initiatives transrégionales (ITR) : Instaurées fin 2022 en collaboration avec les Régions pour renforcer leur implication dans l'exécution du Plan stratégique, elles favorisent la collaboration entre différentes régions, assurant une cohérence et une synergie dans la poursuite des objectifs stratégiques de l'Organisation à l'échelle globale.

L'avancement de chaque Carte d'action, Initiative de premier plan et Initiative transrégionale est mesuré par une approche mixte, combinant analyses quantitatives et qualitatives, reflétant directement leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques.

Ce dispositif assure une évaluation claire et un suivi en continu des avancées réalisées dans l'application du septième Plan stratégique, dans un esprit d'amélioration continue.

## 1.2 Initiatives de premier plan

Le COMEX a identifié 14 IPP devant être mises en œuvre en 2023. Le taux de réalisation de ces IPP était de 67 % en 2023 (il était de 60 % en 2022). Le tableau 1 indique le taux de réalisation par IPP et par objectif stratégique. Ce résultat est encourageant compte tenu de la nature complexe des tâches envisagées et de la nature transversale de ces initiatives.

Le détail de chacune de ces IPP est fourni dans ce rapport d'activité.

Des résultats significatifs ont été obtenus sur les IPP. Ils sont alignés :

- sur l'**objectif SO1** : l'OMSA démontre une approche proactive et déterminée dans l'amélioration des pratiques de surveillance de la santé animale avec des progrès notables dans la lutte contre les maladies animales et la capacité de riposte rapide face aux épidémies. Ces résultats mettent en lumière les efforts continus et la nécessité d'approches intégrées pour surmonter les obstacles et améliorer la santé animale à l'échelle mondiale.
- sur l'**objectif SO3** : avec le développement réussi de nouveaux modules d'apprentissage en ligne et l'achèvement d'une stratégie de diffusion, l'OMSA prouve son engagement pour la formation et le développement professionnel à travers l'augmentation de la fréquence des activités PVS, soulignant ainsi son rôle essentiel dans l'amélioration des systèmes de santé vétérinaire.
- sur l'**objectif SO4** : l'OMSA a accompli d'importants progrès dans son plaidoyer. Des efforts ont été faits pour diffuser les positions de l'OMSA sur des questions clés, avec une préparation proactive pour des événements futurs.
- sur l'**objectif SO5** : l'OMSA a rédigé un cadre de gestion financière révisé assorti d'un nouvel outil budgétaire visant à améliorer la planification et l'exécution budgétaires au Siège et, pour le moment, dans deux Bureaux régionaux. Cette initiative clé renforce la transparence financière et l'efficacité de la gouvernance. Par ailleurs, en 2023, la révision des Textes fondamentaux de l'OMSA a été initiée, avec le soutien externe d'un consortium d'experts. Ce travail a abouti à un rapport fait de recommandations visant l'amélioration de la gouvernance de l'OMSA qui sera discuté lors de la 91e Session générale.

Concernant l'objectif SO2, malgré les défis rencontrés, l'OMSA a adopté une démarche proactive et tiré des enseignements importants en matière de gestion des données. L'initiative d'une consultation externe, lancée en 2023, est perçue comme une opportunité précieuse pour renforcer les capacités de l'Organisation et accélérer sa transformation numérique.

**Tableau 1. Taux de réalisation par IPP et par objectif stratégique**

Initiative de premier plan	Taux de réalisation
<b>SO1 : L'expertise scientifique - Tirer profit de l'expertise scientifique appropriée pour aborder des questions plurisectorielles en matière de santé et de bien-être des animaux</b>	
HPI-2023-6- Mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre les maladies	83 %
HPI-2022-9- Structuration du système scientifique	90 %
HPI-2022-11- Mise en œuvre de la stratégie de santé des animaux aquatiques	78 %
HPI-2022-12- Évolution du cadre de travail sur la faune sauvage (axé sur l'interface animal/humain)	72 %
HPI-2023-13- Structuration du système de gestion des incidents de l'OMSA	70 %
<b>SO2 : La gouvernance des données - Mettre en œuvre une transformation numérique au travers d'une stratégie sur les données de l'OMSA</b>	
HPI-2022-1-Structuration de la gouvernance des données	49 %
<b>SO3 : La réponse aux besoins des Membres - Assurer un haut niveau de soutien aux Membres de l'OMSA au travers des normes et du renforcement des capacités</b>	
HPI-2023-14- Consolidation du système de renforcement des capacités	88 %
<b>SO4 : La collaboration avec les partenaires - Optimiser la coopération avec les partenaires pour mieux répondre aux défis mondiaux</b>	
HPI-2023-2- Mise en place d'une approche de plaidoyer pour l'Organisation	79 %
HPI-2023-8- Mise en œuvre de l'initiative Une seule santé	73 %
HPI-2023-3- Structuration des partenariats	40 %
<b>SO5 : L'efficacité et l'agilité - Être reconnue comme une organisation performante et flexible, sous-tendue par des processus internes et des outils modernes</b>	
HPI-2022-4- Amélioration de la planification budgétaire (y compris la planification des achats)	73 %
HPI-2022-5- Consolidation/contrôle des politiques, processus et données clés en matière de ressources humaines	32 %
HPI-2023-10- Révision des Textes fondamentaux	100 %
HPI-2023-7- Révision du manuel de procédures des RR	15 %
<b>Taux de réalisation moyen</b>	<b>67 %</b>

### 1.3 Le suivi des cartes d'action

Les Cartes d'action des Services, déployées tout au long du septième Plan stratégique, affichent de bons progrès et contribuent efficacement à la réalisation des sous-objectifs stratégiques du plan.

En 2023, l'OMSA a réalisé plusieurs actions significatives dans des domaines clés :

- Pour répondre au développement du suivi de la mise en œuvre des normes, l'OMSA a publié son rapport annuel de l'Observatoire 2022 en janvier 2023, tout en maintenant ses activités analytiques et en améliorant l'efficacité des processus pour les normes, avec une procédure opérationnelle standardisée, atteignant 95 % de l'objectif fixé.
- Le processus de vérification de toutes les autodéclarations « actives » est achevé, assurant l'actualité et la pertinence des informations déclarées par les Membres.
- L'avancement des initiatives de soutien ciblé pour les partenariats public-privé se poursuit conformément aux plans établis, reflétant une approche proactive dans la collaboration entre ces deux secteurs.
- L'OMSA consolide son identité de marque, étendant les directives aux plateformes telles que ANIMUSE, WAHIS, et centralisant les demandes de marque pour une cohérence accrue.
- Avec 75 % de progrès, l'OMSA a renforcé ses processus éditoriaux en adoptant un nouveau guide de style, visant une communication plus efficace et uniforme notamment au regard du nouveau narratif développé lors de l'exercice de changement d'identité visuelle.
- L'Organisation a également avancé dans la mise en œuvre de ses normes éthiques, atteignant 80 % de l'objectif, avec des directives révisées pour une clarté et une intégrité accrues dans ses opérations.

**Tableau 2.** Taux de réalisation des Cartes d'actions par sous-objectifs stratégiques

Carte d'action	Taux de réalisation
SO1a : Renforcer l'excellence scientifique de l'OMSA	63 %
SO1b : Élargir l'approche par l'OMSA des systèmes de santé animale	43 %
SO2b : Améliorer l'accessibilité et la visibilité des données à l'usage des parties prenantes	75 %
SO3a : Développer le suivi de la mise en œuvre des normes	74 %
OBS 2 - 2021/ Rapports d'analyse de l'Observatoire	100 %
SCIENCE 2- 2021/ Améliorer l'efficacité des processus pour les normes et les lignes directrices	95 %
SO3c: Utiliser le réseau de l'OMSA pour maximiser l'offre de soutien proposée aux Membres	46 %
STAT 11 - 2022/ Suivi - Mise à jour de la procédure pour les autodéclarations d'absence de maladie (STAT7 - 2021)	95 %
SO4b : Cibler les collaborations selon leur impact	100 %
CBD 4 - 2021/ Recommandations pour le soutien ciblé aux PPP	100 %

<b>Carte d'action</b>	<b>Taux de réalisation</b>
SO4c : Promouvoir davantage la valeur ajoutée de l'OMSA en tant que partenaire	98 %
COMM 1 - 2021/ Créer et positionner une nouvelle marque visuelle et un récit principal pour l'Organisation au niveau mondial afin de s'aligner sur les défis décrits dans le septième Plan stratégique.	95 %
SO5a : Optimiser la performance et la gestion par les résultats	75 %
PUB 2- 2021/ Créer un ensemble standardisé de lignes directrices en matière de style éditorial pour l'OMSA	100 %
PUB 3- 2021/ Améliorer le processus de publication interne	75 %
SO5b : Réviser le modèle opérationnel des Représentations régionales	58 %
SO5d : Valoriser la responsabilité sociale et environnementale de l'OMSA	90 %
LEGAL 6 - 2021/ Normes éthiques	80 %
<b>Taux de réalisation moyen</b>	<b>68 %</b>

#### 1.4 Initiatives Transrégionales (ITR)

L'implémentation du Plan stratégique dépend également fortement de l'engagement actif des Régions. Depuis son lancement, les Représentations régionales et sous-régionales ont joué un rôle clé dans le soutien à sa réalisation, non seulement en étant activement impliquées dans plusieurs IPP et CA, mais aussi via le développement d'initiatives transrégionales spécifiques.

Ces ITR ont pour objectif majeur d'harmoniser le travail et la collaboration au niveau régional avec nos organes de gouvernance ainsi qu'avec nos partenaires clés, y compris nos Centres de référence.

En 2023, l'OMSA a atteint une harmonisation significative des approches au sein des secrétariats quadripartites régionaux, avec un succès notable dans la collecte, l'analyse, et la validation d'approches harmonisées, réalisant 100 % des objectifs dans ces domaines et le partage de ces approches avec le Secrétariat global est prévu pour 2024 alors que l'OMSA aura la charge de ce secrétariat. Par ailleurs, l'harmonisation de la mise en œuvre du concept des Groupes régionaux restreints progresse bien (80 % achevé), intégrant les Termes de Référence pour améliorer la communication et la coordination des organes de gouvernance régionaux. La compilation d'informations clés pour harmoniser les processus du secrétariat du GF-TADs au niveau régional a également été complétée.

\*\*\*\*\*



## 2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS TECHNIQUES

### 2.1. Gestion des informations

#### 2.1.1 Informations zoosanitaires

##### Activités de la Plateforme WAHIS (Système mondial d'information zoosanitaire)

Au cours de l'année 2023, l'OMSA a renforcé sa capacité et son aptitude à recueillir d'importantes informations sur les maladies auprès de ses Membres et des non-membres en faisant évoluer la plateforme WAHIS et en consolidant les relations avec les utilisateurs internes et externes.

L'amélioration du module d'alerte précoce de WAHIS a été considérée comme une priorité afin de faciliter le processus de notification. Ce travail s'est achevé en septembre 2023, et les fonctionnalités améliorées ont fait l'objet d'un retour d'information positif de la part des utilisateurs internes comme des utilisateurs externes. Les notes de publication portant sur les nouvelles fonctionnalités et améliorations ont été partagées avec les Délégués et les Points focaux (**28 février** : [EN](#) / [FR](#) / [SP](#)); **27 avril** : [EN](#) / [FR](#) / [SP](#)); **29 septembre** : [EN](#) / [FR](#) / [SP](#)).

Ces améliorations ont facilité le processus de vérification et de validation par le personnel du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (ou pour son acronyme anglais WAHIAD), accélérant ainsi la publication des notifications immédiates et des rapports de suivi. Il s'agit là d'un point important, car le nombre de notifications d'alerte précoce est demeuré très élevé. À la fin du mois de décembre 2023, un total de 474 notifications immédiates et de 2 578 rapports de suivi ont été reçus (à l'exclusion des rapports de suivi « sans évolution » et de ceux qui ne contiennent pas de nouvelles données quantitatives).

L'infrastructure des technologies informatiques a été mise à niveau pour garantir que les fonctionnalités de la plateforme soient harmonisées avec les dernières exigences en matière d'informatique et de sécurité. Ces mises à niveau faciliteront également les futurs développements informatiques.

Les travaux d'optimisation du module de rapport semestriel ont débuté en juillet 2023 selon une approche similaire à celle adoptée pour le module d'alerte précoce. Le nouveau module semestriel devrait être disponible pour les utilisateurs d'ici le deuxième trimestre 2024. En outre, le développement de la première phase du module de rapport annuel a débuté en octobre 2023 selon un calendrier similaire. Ce module comprendra une section sur les populations animales et une autre sur la biomasse.

L'analyse du retour d'information quant aux mauvaises performances du module d'analyse (tableau de bord) a donné lieu à l'application d'une combinaison de solutions techniques et matérielles qui ont permis de résoudre en grande partie ces problèmes.

##### Assistance aux utilisateurs internes et externes de WAHIS

Pour que la plateforme soit couronnée de succès, il est important que les Services vétérinaires nationaux puissent établir des rapports facilement et que les données puissent faire l'objet d'une consultation et d'une utilisation, apportant ainsi une valeur ajoutée à leurs activités. L'assistance aux utilisateurs est essentielle pour promouvoir la valeur de la plateforme, renforcer l'engagement des utilisateurs et améliorer la transparence des rapports.

L'assistance aux utilisateurs internes et externes s'est poursuivie par l'intermédiaire du [Service d'assistance dédié à WAHIS \(woah.org\)](#). En 2023, le service d'assistance a été renforcé par l'ajout d'une section de demande de service offrant les fonctionnalités suivantes : une formation individuelle à destination des Points focaux ; l'accès aux extractions de données ; des sessions de démonstration sur la façon de tirer le meilleur parti des données du système ; des extractions cartographiques dédiées ; et des mises à jour des fichiers cartographiques.

Lors de la 90<sup>e</sup> Session générale en mai 2023, l'OMSA a dispensé 46 séances individuelles en personne aux Délégués et aux Points focaux des cinq régions de l'OMSA ([25] Afrique ; [5] Amériques ; [2] Asie-Pacifique ; [13] Europe ; [1] Moyen-Orient). Les sujets abordés étaient les suivants : rapports d'alerte précoce [19] ; rapports semestriels [15] ; interface publique de WAHIS, cartographie et tableaux de bord [12].

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 3 décembre 2023, l'OMSA a dispensé 65 séances de formation virtuelles en individuelles aux Délégués et aux Points focaux de quatre des cinq régions de l'OMSA ([17] Afrique ; [13] Amériques ; [24] Asie-Pacifique ; [11] Europe). Les sujets abordés étaient les suivants : les rapports semestriels [28] ; l'extraction périodique des données relevant de l'alerte précoce [17] ; la notification des rapports d'alerte précoce [12] ; l'interface publique de WAHIS, la cartographie et les tableaux de bord [8]. Des sessions de formation virtuelle pour le Moyen-Orient seront organisées en 2024.

Pour aider les Membres et les non-membres de l'OMSA à maintenir la transparence à l'échelle mondiale et à notifier les maladies de santé animale et de santé publique, l'OMSA a organisé une formation sur la notification des maladies à Chiba (Japon) du 21 au 23 juin 2023, qui a rassemblé 47 participants et trois observateurs de la région Asie-Pacifique. Grâce à cette formation, l'OMSA a :

- encouragé les Points focaux à assumer leur rôle de premier plan en ce qui concerne la notification des maladies dans leurs pays/territoires respectifs ;
- actualisé les connaissances des Points focaux quant aux exigences en matière de notification des maladies via le système WAHIS et à la nature des informations requises à cet égard, et leur a appris à consulter le système de manière idoine ;
- encouragé les Points focaux à interagir entre eux ainsi qu'avec le personnel de l'OMSA, afin d'améliorer les notifications de maladies dans l'ensemble de la région ;
- aidé les Points focaux à créer des réseaux et à s'y engager aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial
- formé les Points focaux aux dernières méthodes de notification des maladies au niveau des Membres à l'aide de la plateforme WAHIS ;
- clarifié les rôles et les responsabilités des Points focaux auprès de l'OMSA en termes de déclaration des maladies.

Grâce à cela, le nombre de rapports semestriels soumis par la région Asie-Pacifique dans les deux mois qui ont suivi la formation (51 rapports soumis en juillet et en août) a presque égalé celui correspondant aux six premiers mois de l'année 2023 (57).

### **Interconnexion avec d'autres systèmes et avec la communauté mondiale de la santé**

L'interopérabilité publique demeure une priorité pour l'OMSA en tant qu'objectif de sa stratégie numérique. L'OMSA poursuit sa réflexion sur la meilleure façon d'y parvenir et de donner accès aux données de WAHIS et de diverses autres bases de données de l'Organisation.

L'interconnexion de WAHIS avec le système d'information sur les maladies animales de l'Union européenne (ADIS) est prévue début 2024 avec cinq pays à titre de phase pilote et sera progressivement étendue à tous les pays qui notifient actuellement les maladies à la fois via ADIS et WAHIS. L'interconnexion entre les deux systèmes permettra d'établir des rapports à partir d'un seul portail, ce qui constitue une étape importante et une démonstration de faisabilité. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document [Présentation d'ADIS, le système d'information sur les maladies animales de l'Union européenne, et de sa relation avec WAHIS](#).

### **Utilisation des données WAHIS comme source de valeur ajoutée pour les Membres**

Les données et les informations recueillies dans WAHIS permettent aux utilisateurs d'effectuer des analyses et de prendre des décisions fondées sur des données probantes concernant des maladies animales importantes. L'OMSA poursuit ses efforts sous diverses formes en vue d'apporter une valeur ajoutée à ces données.

Des rapports de situation fournissant une mise à jour aux niveaux mondial et régional sont préparés périodiquement à partir des informations soumises par les pays via WAHIS pour [l'influenza aviaire hautement pathogène](#), la [peste porcine africaine](#) et les [maladies listées de la faune sauvage](#).

En 2023, la situation régionale de la santé animale a été présentée lors de deux Conférences des Commissions régionales de l'OMSA. En outre, dix présentations tenues sous différents formats (réunions virtuelles ou en présentiel) ont abordé la situation zoonitaire de maladies d'intérêt, les exigences en matière de notification vis-à-vis des Membres de l'OMSA et l'utilisation de la plateforme WAHIS.

Le personnel du Siège et des Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA s'est vu prêter assistance à de nombreuses reprises tout au long de l'année pour extraire des données de WAHIS, les interpréter et s'en servir comme base pour préparer des statistiques descriptives et des graphiques.

Afin de répondre au besoin d'accès à de grandes quantités de données, des extractions périodiques des rapports d'alerte précoce validés ont été mises à la disposition des utilisateurs internes et externes par l'intermédiaire d'un SharePoint externe sécurisé. Des procédures supplémentaires ont été mises en œuvre pour garantir la qualité des données ainsi produites. La mise à disposition de ces données est capitale pour permettre aux utilisateurs de prendre des décisions fondées sur les risques.

### **Activités de recherche active**

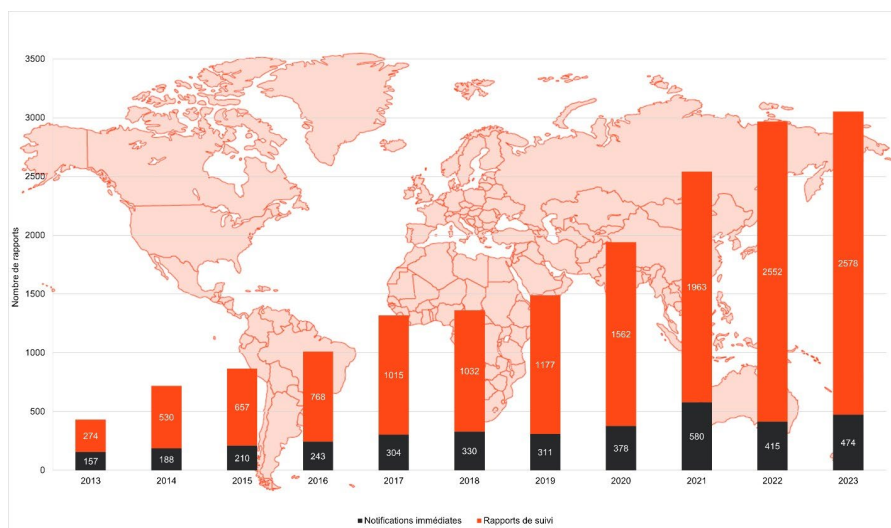
L'OMSA surveille activement les rumeurs de maladies sur internet en utilisant la plateforme *Epidemic Intelligence from Open Sources* (EIOS) et diffuse un récapitulatif aux parties prenantes internes (personnel de l'OMSA) et externes trois fois par semaine. Ce récapitulatif joue un rôle important en attirant l'attention sur les menaces de maladies nouvelles et potentiellement émergentes, ainsi qu'en alertant le personnel de l'OMSA sur les foyers de maladies animales figurant sur la Liste. Cette activité contribue directement à la réalisation de la mission et de la vision de l'OMSA, qui consistent à garantir la transparence de la part des Membres.

Le nombre de rumeurs de maladies (signaux) détectées par EIOS a augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 186 000 signaux en 2023. L'afflux de nouvelles relatives à la variole du singe et à l'influenza aviaire chez les mammifères est en grande partie responsable de cette augmentation. En 2023, parmi tous les éléments d'information capturés, 885 ont été jugés pertinents pour l'OMSA et ont fait l'objet d'une vérification, ce qui a donné lieu à la soumission de 59 notifications immédiates et rapports de suivi. Cinquante-sept éléments d'information ont été suivis par le système tripartite Global Early Warning System (GLEWS+), qui se concentre sur les maladies zoonotiques ou les maladies inconnues. Enfin, 106 éléments ont été jugés pertinents pour les rapports semestriels (c'est-à-dire les maladies de la Liste qui sont généralement notifiées dans les rapports semestriels). L'identification de ces éléments d'information permet à l'équipe en charge des rapports semestriels de s'assurer que ces maladies sont bien notifiées dans les rapports en question et d'aider les Membres à se conformer au mandat de l'OMSA relatif à la transparence.

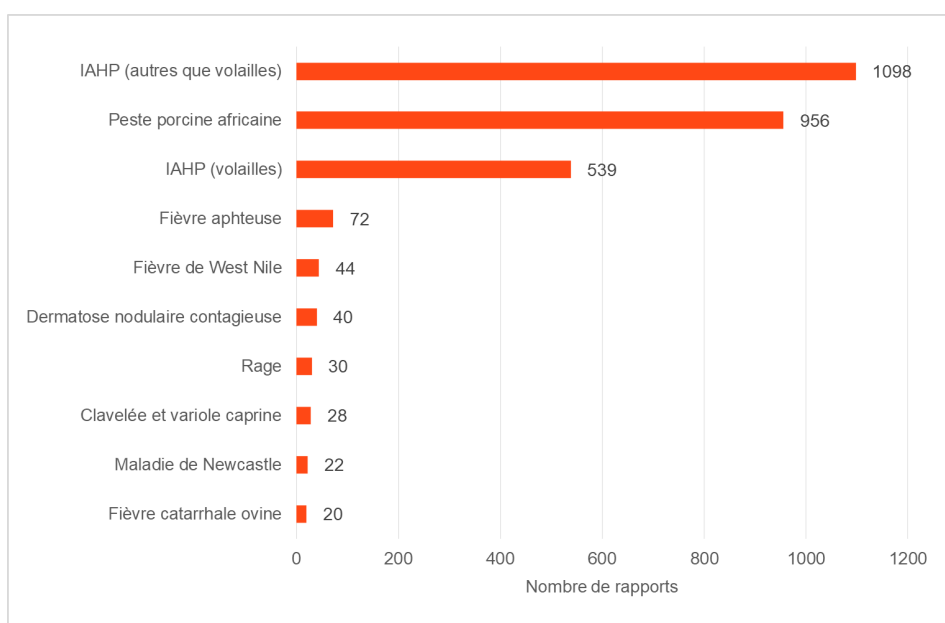
Cette année, la surveillance active des rumeurs s'est étendue aux Représentations régionales en Asie et dans le Pacifique. Une équipe de recherche active a été mise en place dans les bureaux de Tokyo et de Bangkok afin d'améliorer l'identification des menaces de maladies dans la région et d'améliorer la performance des pays de la région en matière de transparence. Cette équipe a été formée à l'utilisation d'EIOS et est devenu officiellement active en décembre 2023.

### **Activités d'alerte précoce**

Le nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis via le module d'alerte précoce du Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS) a considérablement augmenté entre 2019 et 2022, les soumissions de 2023 étant légèrement plus nombreuses que celles du précédent pic de 2022 (Figure 1). À partir de 2023, pour faciliter les comparaisons entre les années et assurer la cohérence avec les données détaillées du module d'alerte précoce rendues publiques, les statistiques du module d'alerte précoce (y compris les informations historiques présentées à la figure 1) correspondent aux rapports soumis comportant des informations quantitatives, ce qui exclut les rapports de suivi « sans évolution » et les rapports finaux sans nouvelles données quantitatives. En 2023, quelque 111 Membres ont soumis 474 notifications immédiates et 2 578 rapports de suivi concernant 46 maladies différentes et ont fourni des informations quantitatives pour 15 827 foyers avec des dates de début en 2023. Les trois maladies les plus notifiées en 2023 sont l'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux autres que les volailles et les oiseaux sauvages, la peste porcine africaine et l'influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles (Figure 2).



**Figure 1 :** Évolution du nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis, 2013- 2022.



**Figure 2 :** Les dix principales maladies signalées via des rapports de notification immédiate ou des rapports de suivi en 2023 (IAHP : influenza aviaire hautement pathogène).

### Activités de suivi

En 2023, quelque 827 rapports semestriels ont été soumis par 153 pays (à titre de comparaison, 568 rapports semestriels avaient été soumis par 128 pays en 2022). Parmi ces rapports, 197 concernaient 2023 (premier semestre), 354 concernaient 2022, 116 concernaient 2020, et le reste (160 rapports) concernait 2020 ou les années antérieures. Au total, 841 rapports semestriels ont été publiés en 2023 contre 583 en 2022. Ces résultats sont encourageants et démontrent l'engagement des Membres en faveur de la transparence des rapports. Ils reflètent également l'amélioration de l'efficacité et de la disponibilité des outils utilisés au sein du WAHIAD pour traiter les rapports semestriels.

Pour 2024, l'équipe s'efforce de faire en sorte que 1) 80 % des rapports semestriels soient publiés dans les trois mois suivant leur soumission, et 2) que tous les rapports semestriels soient publiés dans les 12 mois suivant leur soumission. Atteindre ces objectifs est un but réaliste mais ne peut se faire que si nos Membres sont également engagés et réceptifs aux efforts de l'équipe.

### Activités de codification

En 2022, les codes électroniques développés dans le cadre de ce projet ont été mis à la disposition du personnel de l'OMSA, et un processus interne de mise à jour des tables de référence correspondantes a été développé en 2023, ainsi qu'une délimitation du champ d'application pour l'incorporation de ces codes dans WAHIS dans le cadre du projet de mise en œuvre prévu pour 2024, ce qui constitue une autre étape pour faciliter la collecte et le partage d'informations sur la santé animale entre les parties prenantes.

### Communication relative à WAHIS

En 2023, l'OMSA a poursuivi son travail sur le positionnement de WAHIS en tant que système de référence mondial et source de suivi de la situation zoonositaire mondiale.

Afin d'accroître davantage sa visibilité au-delà des parties prenantes de l'Organisation, les dernières notifications immédiates sont régulièrement partagées par l'intermédiaire de X (anciennement Twitter), une plateforme de média social clé qui compte plus de 320 000 adeptes. Cette initiative, qui a été bien accueillie par des publics variés, a augmenté la visibilité de WAHIS sur les réseaux sociaux de 31 %, ainsi que le trafic des réseaux sociaux vers la plateforme de 39 % comparé à 2022. Les principales maladies couvertes par cette initiative en 2023 sont l'influenza aviaire, suivie de la peste porcine africaine, de la fièvre aphteuse et de la maladie de Newcastle. La maladie qui a suscité le plus d'intérêt de la part du public est l'influenza aviaire, principalement en raison de l'apparition d'un foyer chez les chats en Pologne. L'intérêt du public pour la Pologne s'est poursuivi avec le foyer de SARSCoV-2 qui s'est déclaré dans ce pays.

Cette initiative est devenue une activité régulière qui se poursuivra en 2024.

Les données prenant une place de plus en plus importante, une initiative de communication a été lancée au cours du dernier trimestre 2023 qui vise à faire en sorte que les rapports de situation sur l'IAHP, sur la peste porcine africaine, sur la faune sauvage et sur les animaux aquatiques deviennent des documents de référence pour la mise à jour régulière sur les situations clés en matière de maladies animales dans le monde entier. Les publics primaires et secondaires ont été identifiés, afin de s'assurer que les publics cibles demeuraient bien présents. Afin de faciliter l'information du public, des récapitulatifs dynamiques des rapports mensuels sur l'IAHP et la peste porcine africaine ont été produits sous la forme de courts clips vidéo. Le public a réagi positivement, atteignant 19,4 millions de personnes, notamment sur Facebook et Instagram.

#### 2.1.2 Publications

Les publications de l'OMSA diffusent les connaissances scientifiques de l'Organisation, des informations sur ses normes internationales, des actualités ainsi que des rapports au sein de l'Organisation et sur la santé animale dans le monde. Leur objectif est également de maximiser la portée et l'impact des contributions scientifiques ainsi que de celles à caractère politique de l'OMSA dans le cadre de son mandat, et d'éclairer la prise de décision.

- Publications phares

Les publications phares de l'OMSA comprennent **Panorama**, **WOAH News**, les **Actualités** et la **Revue scientifique et technique** semestrielle.

En 2023, la section *L'Officiel* de l'ancien *Bulletin* a été supprimée au profit de la mise en ligne des informations institutionnelles qu'elle contenait sur le site de l'OMSA, au moyen d'une page renvoyant à des ressources mises à jour régulièrement. Deux numéros thématiques de *Panorama* ont été publiés : *Building Leadership in Veterinary Services* et *Improving Aquatic Animal Health and Welfare Worldwide*, et une stratégie éditoriale a été approuvée pour un format numérique de *Panorama*, dont le lancement est prévu à l'automne 2024. Dix numéros de **WOAH News** ont été produits, dont un numéro spécial relatif à la Session générale.

Un numéro de la **Revue scientifique et technique**, revue à comité de lecture de l'OMSA, sur la gestion des données de santé animale a été publié lors de la Session générale de mai 2023. Un nouveau comité de rédaction a également été créé en 2023, qui s'est vu assigner le mandat clair de garantir la rigueur scientifique de la Revue.

- Publications *ad hoc* et copublications

L'OMSA produit également des copublications avec ses partenaires de l'Alliance tripartite et de l'Alliance quadripartite, la FAO, l'OMS et le PNUE, ainsi que des publications *ad hoc* préparées par les équipes de l'OMSA sur des sujets spécifiques.

En 2023, les types de publications *ad hoc* de l'OMSA et de copublications suivants ont été déterminés :

**Table 3. Liste des types de publications de l'OMSA en 2023**

Publication	Description
<i>Panorama</i>	Le magazine numérique trilingue de l'OMSA. Il diffuse des informations, des résultats de recherche et des réflexions sur les initiatives et les activités menées par l'Organisation en rapport avec ses objectifs stratégiques. Il comporte des articles, des essais, des éditoriaux et des revues qui étudient en profondeur les priorités stratégiques de l'OMSA, offrant aux lecteurs une vue d'ensemble des initiatives de l'Organisation dans ses principaux domaines de travail et en relation avec les défis actuels auxquels la société est confrontée. L'objectif de cette publication est de communiquer de manière transparente sur les actions stratégiques de l'OMSA, tout en encourageant le dialogue sur les possibilités de faire progresser ces sujets au sein du réseau de l'OMSA et au-delà.
<i>WOAH News</i>	Bulletin d'information élaboré en interne et contenant de courts articles sur les stratégies, les initiatives et les réussites de l'Organisation. <i>WOAH news</i> relaie les actualités de l'Organisation ainsi que de son réseau et de ses partenaires, y compris les autodéclarations de statut sanitaire indemne de maladie des Membres, des articles, des informations scientifiques, des publications, etc.
<i>In-house Times</i>	Bulletin d'information interne thématique contenant des articles rédigés par le personnel pour le personnel, avec des entretiens et des informations sur les activités de l'Organisation, les orientations, les événements, les clubs, les nouvelles ressources, les conseils, etc.
<i>Newsfeed</i>	Nouvelles et articles de notre réseau qui sont régulièrement publiés, de type <i>ad hoc</i> , et relayés dans les numéros de <i>WOAH News</i> .
<i>Revue scientifique et technique</i>	Publication périodique à comité de lecture, présentant des articles sur les dernières avancées scientifiques et techniques en matière de santé animale, de santé publique vétérinaire, de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux dans le monde entier. Chaque numéro est consacré à un thème spécifique dirigé par un expert coordinateur, en rapport avec les priorités stratégiques de l'Organisation et les développements récents dans le domaine de la santé animale. Elle existe depuis 1982.
Directives	Compendiums de normes et de directives consacrées à l'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire internationale. Approches normalisées du diagnostic des maladies, etc. Les directives sont souvent le résultat d'ateliers ou de groupes de travail.
Ouvrages	Publications thématiques <i>ad hoc</i> , imprimées et numériques, pour des lecteurs internes et externes. Les ouvrages comprennent des atlas sur la santé animale, des ouvrages de référence ou encore des manuels techniques.
Livre de résumés	Recueil de résumés d'articles scientifiques uniquement, généralement associés à des programmes de conférences, décrivant les objectifs de l'événement, les informations relatives à l'organisation, les grandes lignes des présentations et des ateliers, à l'intention des lecteurs internes, des Membres et des participants.
Comptes rendus de conférences	Livrets/compendiums publiés pour rendre compte d'une conférence, d'un congrès ou d'un symposium de l'OMSA, y compris les principaux thèmes académiques, les résumés ou les rapports des articles présentés par les participants. Il s'agit notamment de recommandations d'actions futures basées sur les comptes rendus.
Rapports de réunion	Résumé des principales réunions de l'OMSA, y compris les minutes, l'ordre du jour, les résultats et les actions futures, les participants, etc.



Matériel de formation	Manuels, exercices ou cours d'apprentissage en ligne à des fins éducatives et de formation continue, ou résumés d'ateliers de formation.
Rapports annuels	Résumés des principales réalisations et activités menées tout au long de l'année dans le cadre d'un programme particulier, tel que l'Observatoire, le Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TAD), la lutte contre la rage ou la résistance aux agents antimicrobiens (RAM), avec des exemples de réussite et des exposés de mission en cours et futures. Ils présentent l'impact des stratégies (avec des données) et des mises à jour sur les progrès techniques.
Rapports techniques	Résumés des résultats de recherches thématiques récentes et recommandations pour les processus, avec des détails sur la méthodologie, les avancées et les résultats.
Note d'orientation	Résumé concis de la stratégie, des contextes, des justifications et étapes pratiques, basé sur des résultats scientifiques, avec reconnaissance des parties prenantes (par exemple, la politique Une seule santé).
Manuel (Playbook)	Manuels décrivant les politiques des services ou de l'Organisation, les flux de travail et les procédures normalisées dans le secteur de la santé animale.

- Faits marquants de la publication en 2023

En 2023, l'OMSA a produit les publications suivantes :

- [Revue scientifique et technique, vol. 42](#) : La gestion des données de santé animale
  - [Panorama 2023-1](#) : Renforçons le leadership des Services vétérinaires
  - [Panorama 2023-2](#) : Améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier
  - Dix publications de *WOAH News* et quatre de *In-house Times*
  - [Overview of the Futures Literacy Laboratory on 'The Futures of Climate Responses, 2040'](#)
  - *Plan d'action mondial contre la peste bovine, 2e édition*
  - [Rapport annuel de l'Observatoire de l'OMSA](#)
  - Livre de résumés (Symposium international sur les maladies zoonotiques émergentes et réémergentes)
  - Lignes directrices pour une surveillance ciblée de l'ESB
  - [Vaccination orale des chiens contre la rage \(Alliance tripartite\)](#)
  - *Directives pratiques pour une acquisition de vaccins vétérinaires à l'échelon national*
- Stratégie de publication

Conformément à la stratégie de publication approuvée en 2020, une feuille de route a été élaborée pour 2023 et 2024 afin d'améliorer l'efficacité des processus de publication de l'OMSA et de garantir la qualité et le caractère opportun des publications de l'Organisation.

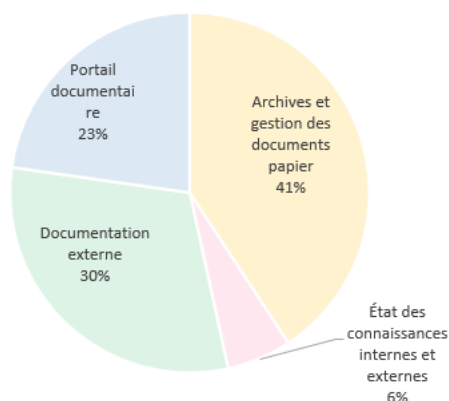
En 2023, un nouveau guide de style éditorial, *WOAH Style*, a été créé en vue d'harmoniser et de professionnaliser toutes les productions écrites dans l'ensemble de l'Organisation, et des typologies ont été identifiées et définies pour aider le personnel à préparer ses publications et à déterminer le niveau d'assistance/d'expertise requis (voir Tableau 1). Un nouveau comité de rédaction a été mis en place pour garantir l'intégrité scientifique de la *Revue* et le *Bulletin* a été abandonné en faveur d'un format plus approprié pour diffuser le contenu précédemment publié dans la section *L'Officiel* et d'une nouvelle stratégie éditoriale pour la publication de *Panorama* en tant que magazine numérique.

En 2024, une stratégie pour le personnel de l'OMSA publiant des documents en externe sera élaborée afin d'assurer une portée et un impact maximums pour l'Organisation ; des ateliers seront organisés à l'intention du personnel afin d'expliquer les processus éditoriaux, les principes généraux de rédaction et la manière de promouvoir le travail en aval de la publication ; et de nouveaux systèmes d'hébergement et de suivi du lectorat pour les publications seront étudiés et mis en œuvre afin de garantir une visibilité maximale.

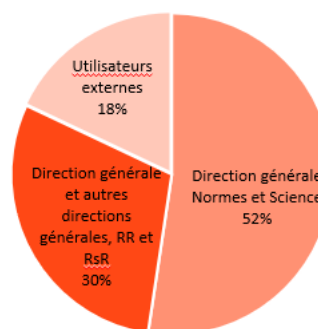
### 2.1.3 Documentation

Le service Documentation de l'OMSA joue un rôle clé en facilitant un accès fiable aux informations et connaissances accumulées en interne et en externe au profit des utilisateurs internes et externes (Services vétérinaires, Centres de référence, experts, partenaires, etc.). Le cycle de vie complet de la gestion des documents est couvert, depuis la collecte, l'organisation, le référencement, le catalogage, l'indexation, jusqu'à la diffusion et le partage, en passant par l'archivage sécurisé. Les activités comprennent la bibliothèque/le centre de documentation, le Portail documentaire et la gestion des archives et des dossiers.

**Demande par activité**



**Demande par type d'utilisateur**



**Figure 3 : Activités de documentation et utilisateurs : répartition des 189 demandes traitées en 2023**

- Gestion des archives et dossiers de l'OMSA

Une nouvelle activité dédiée à la gestion des archives et des dossiers a été créée au début de l'année 2023. Avec l'aide d'un consultant externe, des outils ont été créés, notamment des calendriers de conservation, une nomenclature, des procédures primaires et une base de données d'archives.

Le processus d'archivage s'inscrivant dans une démarche globale et encadrée visant à un changement progressif des pratiques, la priorité est d'obtenir l'adhésion des différents services et unités en communiquant sur les procédures. Il est essentiel de soutenir les points de contact des archives pour amener des pratiques disparates à s'harmoniser et à adopter de bonnes pratiques de gestion documentaire.

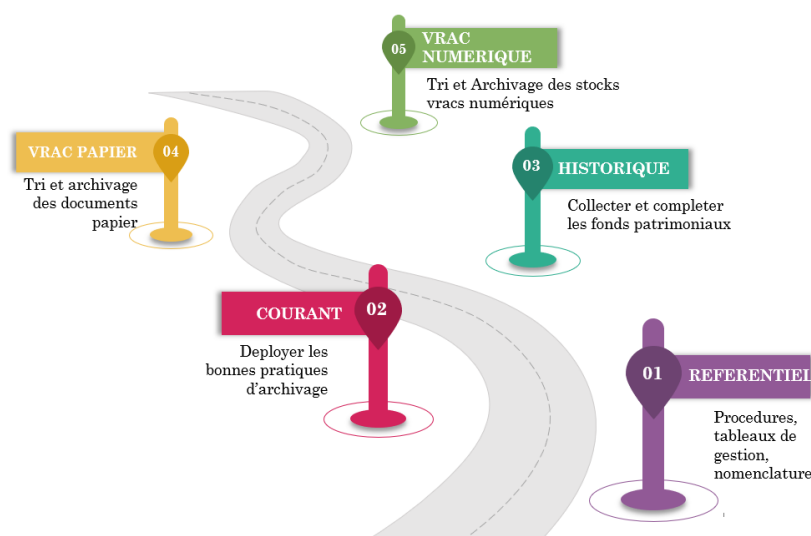
Les différentes collections des archives historiques font actuellement l'objet d'un examen afin de s'assurer qu'elles font partie intégrante du processus, et qu'elles sont complétées et valorisées en tant qu'éléments de la mémoire institutionnelle de l'Organisation. Des synthèses sur l'histoire de l'OMSA, le Siège et ses œuvres d'art, et l'histoire dans les régions ont été publiées en interne au cours de l'année pour aider à préparer la célébration du Centenaire.

Les archives papier, qui représentaient 1,2 kilomètres linéaires à la fin de l'année 2022, ont été partiellement revues et inventoriées, et certaines archives ayant atteint la fin de leur cycle de vie ont été éliminées. Certaines archives papier seront externalisées, en fonction de leur valeur.

En ce qui concerne les archives électroniques, deux outils internes sont actuellement en phase de conception, l'un pour gérer les dépôts, les consultations et les éliminations de documents électroniques, et l'autre pour sécuriser les documents électroniques à caractère contraignant et en assurer la traçabilité en vue d'audits futurs.

Grâce à la feuille de route mise en place (Figure 4), le risque lié à un archivage inadéquat pour l'Organisation a été réduit.





**Figure 4 : Feuille de route pour la gestion des archives et des dossiers**

- Portail documentaire

Le [Portail documentaire](#) est le répertoire central officiel des publications de l'OMSA, des productions scientifiques et techniques, des documents institutionnels et d'autres ressources de connaissances, avec possibilité de recherche en libre accès.

Avec une moyenne de 5 000 utilisateurs uniques par jour et un pic de 19 647 utilisateurs uniques en novembre 2023, le Portail documentaire touche un public de plus en plus large. Cela est rendu possible grâce à la communication et à la formation des utilisateurs, aux liens avec d'autres applications et sites web de l'OMSA, et au référencement externe des publications de l'OMSA dans les bases de données scientifiques, en particulier les articles de la *Revue scientifique et technique* (indexés dans *CAB Abstracts*, *VetMed Resource*, *PubMed/Medline*, *Elsevier Scopus* et *Clarivate Analytics Web of Science*).

Une enquête lancée en octobre 2023 auprès des utilisateurs a donné lieu à une évaluation très satisfaisante et à des suggestions d'amélioration de ce service.

- Centre de documentation de l'OMSA

Le Centre de documentation de l'OMSA, basé au Siège, permet au personnel d'accéder à des ressources externes en matière d'information et de connaissances. Le catalogue de ses collections internes de documents physiques et électroniques est accessible via le Portail documentaire, et l'accès institutionnel en ligne à d'autres revues scientifiques, à des livres électroniques et à des bases de données externes est favorisé par l'intranet.

En outre, l'expertise en matière d'informations scientifiques et techniques du Centre est sollicitée pour entreprendre des consultations ainsi que de la recherche et de la surveillance fondées sur des données probantes à forte valeur ajoutée, telles que des analyses documentaires et des études de champ d'application, des analyses comparatives et des analyses de l'état des connaissances.

En 2023, la collaboration avec le Service Scientifique et l'Unité des Publications a été renforcée dans le domaine du référencement externe et de la visibilité en ligne des publications de l'OMSA, ainsi que du suivi des publications externes du personnel de l'OMSA et des publications de son réseau de Centres de référence.

#### **2.1.4 Gouvernance des données**

Les contraintes en matière de ressources humaines ont eu des répercussions considérables sur la mise en œuvre du plan de travail 2023 concernant la gouvernance des données. La redéfinition des priorités vis-à-vis des activités a permis de lancer ou de finaliser certaines d'entre elles, dont une sélection est présentée ci-dessous. Afin de soutenir davantage l'Organisation dans sa transformation numérique et les défis qui se présentent à elle en matière de gestion des données, une mission de conseil a été organisée qui a confirmé l'évaluation et les priorités établies par l'Organisation et a présenté des recommandations pour renforcer les capacités internes et passer avec succès aux phases suivantes.

- Architecture des données

La conception d'une architecture visant à améliorer la manière dont l'OMSA recueille et partage les données s'est achevée. Cette conception sera étudiée pour s'assurer de son adéquation en termes de coûts, de fonctionnalités et de la manière dont elle soutiendra les ambitions de l'OMSA quant à l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle.

- Gestion des données de référence

Des données de référence bien définies et correctement gérées sont nécessaires pour tous les projets et activités centrés sur les données. Elles sont essentielles aux actions de l'OMSA, à sa transition numérique et à l'interopérabilité entre les ensembles de données.

Un document d'orientation a été élaboré pour définir les données de référence de l'OMSA et concevoir la politique relative à ces données. Les ensembles de données susceptibles de former un ensemble de données de référence ont été identifiés et classés par ordre de priorité ; ils sont actuellement en cours de développement, de maintenance, de mise à jour et de référencement d'une manière cohérente, uniforme, transparente, continue, précise et documentée.

L'un des ensembles de données de référence considérés comme prioritaires était la liste des maladies animales qui relèvent du périmètre de travail de l'OMSA. Sur la base de travaux antérieurs sur la codification des maladies, un projet d'ensemble de données de référence des maladies listées et émergentes dans le périmètre de travail de l'OMSA entre 2005 et 2023, avec les attributs clés pertinents, a été créé ; un projet de procédure a été élaboré pour décrire et normaliser les règles de sa mise à jour. À la fin de l'année 2023, la consultation interne sur l'ensemble de données de référence et la procédure se poursuit. Une fois approuvé par l'ensemble de l'Organisation, cet ensemble de données de référence sera traité dans un outil dédié et partagé au sein de l'OMSA et avec des partenaires externes. En 2024 et les années suivantes, cet ensemble de données de référence sera enrichi d'autres maladies entrant dans le périmètre de travail de l'OMSA, ainsi que d'attributs de maladies supplémentaires.

Les Membres et les partenaires de l'OMSA auront accès à cet ensemble de données de référence et pourront l'utiliser pour faciliter la notification des maladies animales, mieux appréhender les données de l'OMSA et croiser les données de WAHIS ou de l'OMSA avec d'autres ensembles de données pour une analyse plus facile et exhaustive.

L'élaboration d'un ensemble de données de référence sur les pays, les territoires et les régions de l'OMSA figurera parmi les priorités au cours du premier semestre 2024.

- Processus de vérification, de partage du flux de travail et de publication des données

L'OMSA s'est également efforcée d'améliorer le déploiement, la gestion du contenu et la distribution de tous les ensembles de données et rapports de données de l'OMSA en interne et, le cas échéant, en externe. Le service Microsoft PowerBI a été choisi comme outil de partage des rapports et des ensembles de données.

Le mécanisme régissant le déploiement, la gestion du contenu et la distribution de tous les ensembles de données de l'OMSA en interne et en externe a été décrit et accompagné d'une liste de contrôle résumant les étapes à suivre par les différents acteurs au cours de ce processus. Le processus et l'outil ont été mis à l'essai. Plusieurs ensembles de données ont été mis à la disposition de l'Organisation dans le but de mieux intégrer les données et d'enrichir l'analyse de celles-ci. Au total, 17 rapports et ensembles de données PowerBI ont été publiés sur le site web de l'OMSA et sont désormais accessibles à tous : (y compris [12 tableaux de bord pour l'Observatoire](#) surveillant la mise en œuvre des normes de l'OMSA et [trois tableaux de bord pour le Processus PVS](#) décrivant l'engagement des Membres dans le Processus PVS).

La base de données de l'OMSA relative à l'autodéclaration de l'absence de maladie figure parmi celles qui ont été améliorées pour faciliter l'accès aux informations pertinentes. Un tableau de bord donnant accès à toutes les autodéclarations actives est désormais disponible sur le site web de l'Organisation et permet de filtrer les informations par région, pays, type de maladie (maladie des animaux aquatiques ou terrestres) et maladie.

Ce processus et l'ensemble des outils sélectionnés seront examinés plus en détail dans la feuille de route 2024 sur la gestion et l'architecture des données.

## 2.1.5 Impact mondial des maladies animales (GBADs)

Le consortium GBADs a franchi plusieurs étapes dans le développement d'une approche solide et systématique pour évaluer l'impact économique des maladies animales, fournir des estimations de la perte nette de production, des dépenses connexes et des répercussions sur le commerce, déterminer l'endroit où l'impact se produit et pour qui, et identifier les causes et les facteurs de risque. Parmi les réalisations notables en 2023, on peut citer :

- *Expérimentation des méthodes du GBADs* : Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada a fourni des fonds pour poursuivre l'expérimentation des méthodes du GBADs avec la mise en œuvre d'une nouvelle étude de cas au Sénégal. L'étude s'est penchée sur l'impact économique des maladies des petits ruminants, en particulier la peste des petits ruminants (PPR). Les études de cas en Éthiopie, financées par la Fondation Bill et Melinda Gates et le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (*Foreign Commonwealth and Development Office*) du Royaume-Uni, et en Indonésie, financées par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (*Australian Centre for International Agricultural Research*), ont été poursuivies.
- *Dérivation d'estimations quantitatives de l'impact économique des maladies animales* : Des estimations initiales de l'impact économique des maladies animales selon la structure analytique du GBADs (figure 5) sont disponibles pour les bovins et les petits ruminants en Éthiopie et des estimations initiales sont disponibles pour certaines estimations de l'impact de maladies pour des espèces spécifiques dans 16 pays.

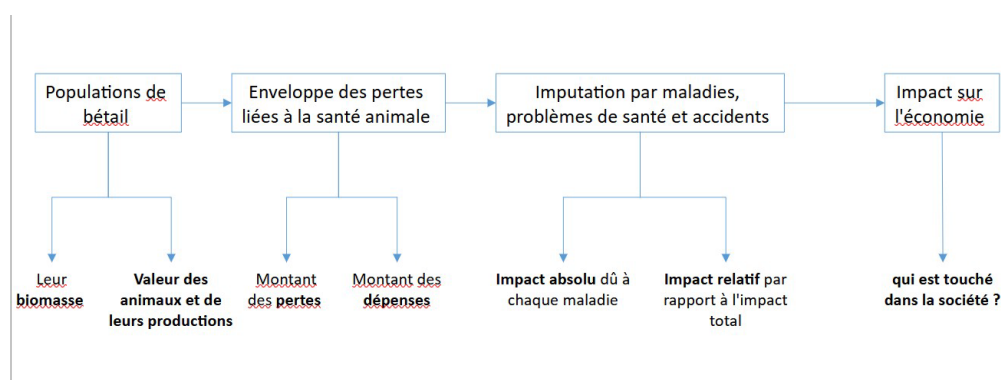


Figure 5. Structure analytique du GBADs

- *Développement et application d'un système solide de gouvernance des données* : Il existe actuellement 82 ensembles de données dans le moteur de connaissances du GBADs qui ont fait l'objet d'un nettoyage pour assurer la qualité des données et stockés, en suivant les bonnes pratiques de gestion des données. Ces ensembles de données ont permis d'élaborer et d'analyser des estimations, qui se reflètent dans des prototypes de tableaux de bord accessibles au public sur la population animale nationale, la biomasse, la valeur économique totale des animaux, l'enveloppe des pertes sanitaires animales, l'attribution de cette enveloppe et les répercussions économiques au sens large (<https://www.gbadske.org/dashboards/>).
- *Démonstration de l'utilité* : Les Autorités vétérinaires en Éthiopie et au Sénégal ont commencé à créer des mécanismes pour s'assurer qu'elles sont prêtes à incorporer l'approche du GBADs dans les processus de prise de décision en matière d'investissement une fois que l'approche sera consolidée. Dans les deux pays, une Personne focale dédiée au GBADs a été officiellement désignée, les deux étant des hauts fonctionnaires bien informés sur le programme GBADs. En [Éthiopie](#), un groupe de travail sur l'économie de la santé animale a également été officiellement créé au sein du ministère de l'Agriculture.
- *Ressources pour le renforcement des capacités* : Le réseau des Centres collaborateurs de l'OMSA sur l'économie de la santé animale a été élargi pour inclure un centre pour les Amériques. Ce centre réunit l'Université de l'État du Kansas et l'Université de l'État de Washington aux États-Unis d'Amérique, l'Université de San Paolo et l'Université de Brasilia au Brésil et l'Université nationale autonome de Mexico au Mexique.

Le programme GBADs se trouve toujours dans une phase de découverte scientifique et davantage de temps est nécessaire pour établir des méthodes d'analyse solides et systématiques. L'expertise requise à ce stade est assurée par les institutions universitaires et de recherche du consortium GBADs. L'OMSA a donc décidé de repositionner son implication dans le GBADs et de se retirer de son rôle de copilote et de principal bénéficiaire. L'OMSA devra néanmoins continuer à assumer un rôle de conseil et de pilotage pour contribuer à l'évaluation de la solidité scientifique du GBADs du point de vue de son adéquation aux besoins des Membres de l'OMSA, et dispenser des conseils sur l'orientation du programme afin d'en assurer la cohérence et l'utilité pour les besoins des Membres de l'OMSA quant aux politiques. Ce changement ne sera pas immédiat, car l'OMSA honorera son rôle de principal bénéficiaire des subventions actives pendant leur durée de vie respective jusqu'à la clôture de la dernière subvention en 2025. Cela dit, à compter de mai 2024, l'OMSA se retirera de son rôle de copilote du consortium GBADs. Une fois que les phases axées sur la recherche seront achevées et que les méthodologies auront prouvé leur utilité pour les Membres de l'OMSA et les Services vétérinaires nationaux, l'OMSA pourra reconsidérer son engagement au sein du GBADs. Il pourra s'agir notamment de faciliter le déploiement durable ou l'institutionnalisation du GBADs en utilisant les méthodologies du GBADs afin d'orienter les directives de l'OMSA sur l'économie de la santé animale, les normes potentielles de l'OMSA et le matériel de formation à l'intention des Membres.

## 2.2. Élaboration et mise en œuvre des normes

### 2.2.1 Aperçu du processus normatif

Chacune des quatre Commissions spécialisées de l'OMSA s'est réunie en février 2023 et en septembre 2023. Tous les Membres ont apprécié le retour aux réunions en présentiel et ont reconnu que ce format améliorerait la qualité des discussions et de la prise de décision, étant donné qu'ils disposaient de plus de temps ensemble et qu'ils n'étaient pas gênés par le décalage des fuseaux horaires propre au travail dans un format virtuel.

Le Secrétariat commun de l'OMSA a continué de contribuer à la promotion de bonnes pratiques réglementaires dans le cadre du processus d'élaboration et d'examen des normes internationales de l'OMSA. Le Secrétariat commun est parvenu à poursuivre l'amélioration de la coordination des travaux des Commissions spécialisées, des Groupes *ad hoc* et des Groupes de travail, et à documenter le processus normatif et les procédures associées. L'année 2023 a vu la consolidation de nombreux mécanismes qui sont maintenant systématiquement mis en œuvre pour faciliter et coordonner la gestion horizontale des travaux associés aux quatre Commissions, ainsi que la mise en place d'une coordination des normes terrestres, un nouveau mécanisme pour la planification à long terme de l'ensemble des travaux liés à l'élaboration des normes terrestres impliquant la collaboration entre les Secrétariats, ainsi que l'inclusion de différentes équipes du Siège impliquées dans le processus normatif.

Les Secrétariats des Commissions ont également collaboré avec succès sur un certain nombre de projets visant à développer des processus transversaux, y compris le développement des éléments suivants : (i) un processus de publication des commentaires soumis sur les textes nouveaux et révisés sur le site web des Délégués et le site web public ; (ii) un document d'orientation et une procédure opératoire standard pour la soumission des commentaires ; et (iii) un processus progressif pour l'élaboration des normes. Toutes ces activités sous-tendent et permettent de bonnes pratiques réglementaires pour le processus normatif de l'OMSA, y compris le développement et la documentation des processus pour un fonctionnement efficace des Commissions spécialisées de l'OMSA et des activités connexes.

De nombreux Membres de l'OMSA contribuent activement au processus normatif en soumettant des commentaires. En 2023, le nombre moyen de Membres soumettant des commentaires pour les textes nouveaux et révisés diffusés dans ce but est de 75 Membres (de 35 à 98 Membres selon la Commission et selon qu'il s'agit de la réunion de février ou de septembre).

Les organisations internationales ayant conclu un accord de coopération avec l'OMSA peuvent également contribuer au processus normatif en soumettant des commentaires. Au cours de l'année 2023, deux organisations internationales partenaires représentant des secteurs industriels ont soumis des commentaires. Compte tenu de l'importance de l'engagement des organisations partenaires dans le processus normatif, le Secrétariat de l'OMSA a entrepris une analyse de la participation de ce type d'organisations internationales aux activités de la Commission du Code depuis 2013. L'analyse a mis en évidence quelques exemples de collaboration efficace et a noté que le niveau d'engagement variait dans le temps et se situait souvent vers la fin du processus de consultation. La Commission du Code a souligné l'importance d'encourager davantage de ces organisations à soumettre des commentaires, car ces derniers s'avèrent précieux dans le cas des processus en vigueur dans l'industrie et de la mise en œuvre pratique des textes proposés.

La Commission a convenu avec le Secrétariat de promouvoir une participation proactive et durable de ces organisations partenaires aux activités normatives de l'OMSA.

Tous les présidents des Commissions spécialisées ont présenté un exposé lors des webinaires d'information précédant la Session générale de 2023, dans le cadre du dispositif d'engagement des Membres de l'OMSA et des organisations partenaires dans le processus normatif. Ces webinaires ont permis aux participants d'obtenir des informations sur les textes nouveaux et révisés diffusés pour commentaires ou proposés pour adoption. En outre, certains Membres de la Commission spécialisée ont présenté des mises à jour sur les travaux normatifs pertinents lors de webinaires régionaux organisés après les réunions de septembre. Ces initiatives se sont traduites par un engagement actif des Membres dans le processus normatif.

Le Cadre de gestion des performances visant à évaluer les performances des Commissions spécialisées actuelles s'est poursuivi en 2023. Ce cadre est conçu pour promouvoir l'amélioration continue du travail des membres de la Commission et de chaque Commission. Il comprend une série d'activités qui sont menées tout au long du mandat des Commissions (c'est-à-dire de septembre 2021 à mai 2024), et comprend des bilans des réunions, des réunions entre les membres des Commissions et la Directrice générale adjointe Normes internationales et science, et des auto-évaluations de la performance des membres et de leurs Commissions respectives. Un rapport de synthèse du Cadre sera examiné par le Conseil de l'OMSA lors de sa réunion de mai 2024 menant à l'élection d'experts aux Commissions spécialisées en mai 2024.

## **2.2.2 Activités des Commissions spécialisées et Groupes spécialisés**

Les quatre Commissions spécialisées de l'OMSA sont chargées de superviser un large éventail d'activités, y compris les travaux de nombreux Groupes *ad hoc*, et de veiller à ce que les normes internationales de l'OMSA (*Code sanitaire pour les animaux aquatiques [Code aquatique]*, *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux aquatiques [Manuel aquatique]*, *Code sanitaire pour les animaux terrestres [Code terrestre]* et *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres [Manuel terrestre]*) soient régulièrement mises à jour et reflètent les dernières données scientifiques.

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres supervise le travail normatif pour le *Code terrestre*, la Commission des normes biologiques supervise le travail normatif pour le *Manuel terrestre*, et la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques supervise le travail normatif pour le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique*. La Commission des normes biologiques et la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques supervisent également le travail des Centres de référence de l'OMSA. La Commission scientifique pour les maladies animales (« Commission scientifique ») supervise la reconnaissance officielle par l'OMSA du statut zosanitaire des Membres et fournit des conseils scientifiques à d'autres Commissions spécialisées, le cas échéant.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités respectives, les Commissions collaborent chacune étroitement avec les autres Commissions et avec le personnel dédié du Secrétariat de l'OMSA dans plusieurs services techniques de l'Organisation.

### **2.2.2.1 Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres**

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) s'est réunie à deux reprises : en février et septembre 2023. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne.

Lors de ces réunions, la Commission du Code a contribué au processus normatif de l'OMSA en étudiant des propositions ou des demandes d'élaboration de textes nouveaux ou révisés pour le *Code terrestre* et en répondant aux commentaires reçus des Membres et des organisations partenaires sur les textes diffusés pour commentaires, ainsi que sur d'autres sujets d'importance. Au titre de ce travail normatif, la Commission a également tenu compte de quatre [rapports des Groupes ad hoc](#) et d'autres rapports de consultation d'experts. La Commission du Code a également travaillé en lien avec la Commission scientifique, la Commission des normes biologiques, la Commission pour les animaux aquatiques, le Groupe de travail sur l'antibiorésistance et le Groupe de travail sur la faune sauvage sur des sujets d'intérêt commun, afin d'assurer l'harmonisation des travaux concernés et d'émettre des avis scientifiques, le cas échéant.



La Commission du Code a finalisé trois nouveaux projets de chapitres qui ont été diffusés pour commentaires pour la première fois dans le rapport de sa réunion de septembre 2023 :

- projet de nouveau Chapitre 4.X sur la sécurité biologique ;
- projet de nouveau Chapitre 5.4 sur les mesures et procédures applicables à l'exportation de marchandises, et
- projet de nouveau Chapitre 5.6 sur les mesures et procédures applicables à l'importation de marchandises.

Parmi les points forts des travaux de la Commission, on peut citer l'adoption des textes nouveaux et révisés suivants du *Code terrestre* par l'Assemblée lors de la Session générale de 2023 :

- définitions révisées du glossaire pour les termes : « produit animal », « produit biologique », « marchandise », « mort », « euthanasie », « produits germinaux », « cretons », « centre de collecte de semence », « abattage » et « étourdissement » ;

### **13 chapitres révisés :**

- Chapitre 1.3. Maladies, infections et infestations listées par l'OMSA
- Chapitre 4.6. Mesures générales d'hygiène applicables aux centres de collecte et de traitement de semence
- Chapitre 4.7. Collecte et traitement de la semence de bovins, de petits ruminants et de verrats
- Chapitre 6.10. Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire
- Chapitre 7.5. Abattage des animaux
- Chapitre 8.8. Infection par le virus de la fièvre aphteuse
- Chapitre 1.11. Demande de reconnaissance officielle par l'OMSA du statut indemne de fièvre aphteuse
- Chapitre 8.16. Infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift □ Chapitre 8.18. Infection à *Trichinella spp.*
- Chapitre 8.Z. Infection à *Trypanosoma evansi*
- Chapitre 11.5. Infection à *Mycoplasma mycoides* subsp. *mycoides* SC (péripleurmonie contagieuse bovine)
- Chapitre 12.1. Infection par le virus de la peste équine □ Chapitre 15.1. Infection par le virus de la peste porcine africaine

### **Quatre nouveaux chapitres :**

- Chapitre 8.X. Infection à *Coxiella burnetii* (fièvre Q)
- Chapitre 11.X. Infection par les pestivirus bovins (diarrhée virale bovine)
- Chapitre 13.2. Maladie hémorragique du lapin
- Chapitre 16.Z. Infection par le virus de la variole du chameau
- Modifications horizontales pour l'utilisation des définitions du Glossaire pour « Autorité compétente », « Autorité vétérinaire » et « Services vétérinaires ».

Tous les amendements adoptés ont été publiés dans l'édition 2023 du *Code terrestre*.

### 2.2.2.2 Commission des normes biologiques

La Commission des normes biologiques a tenu deux réunions en 2023. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne.

Lors de ces deux réunions, la Commission des normes biologiques :

- a contribué au processus d'élaboration des normes de l'OMSA en supervisant la mise à jour des chapitres du *Manuel terrestre* ;
- a conseillé l'OMSA sur l'utilisation appropriée des tests de diagnostic et des vaccins ;
- a évalué 13 demandes d'obtention de statut de Centre de référence de l'OMSA, 15 changements d'experts et le respect des termes de référence en examinant 282 rapports annuels d'activités de Centres de référence dans le domaine des animaux terrestres ;
- a supervisé le registre des épreuves de diagnostic de l'OMSA ;
- a assuré la liaison avec la Commission scientifique et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année, on peut noter :

- La révision des commentaires reçus des Membres au sujet des 16 projets de chapitres qui leur avaient été envoyés pour un premier cycle de consultations en octobre 2022, et l'approbation de 15 chapitres pour un second cycle de consultations. Ces 15 chapitres, ajoutés au glossaire mis à jour, ont été présentés aux Membres de l'OMSA lors d'un webinaire pré-Session générale organisé en avril 2023. Les 15 chapitres ont finalement été adoptés lors de la 90<sup>e</sup> Session générale, en mai 2023, et sont disponibles [en ligne](#). Lors de la réunion de septembre 2023, la mise en circulation de 15 chapitres, pour un premier cycle de consultations, a été approuvée ; ils ont été envoyés aux Membres en octobre 2023.
- La Commission a finalisé le modèle élaboré pour justifier la sélection des tests de tous les chapitres du *Manuel terrestre* spécifiques à une maladie sur les méthodes de test disponibles pour le diagnostic de la maladie en question, ainsi que l'évaluation de leur caractère approprié, après son utilisation par les experts dans le cadre du cycle de révision 2023/2024 lorsqu'ils ont été invités à mettre à jour ou à rédiger un chapitre du *Manuel terrestre*. La Commission estime que cette nouvelle section est un excellent complément aux chapitres du *Manuel terrestre*. Elle fournit aux utilisateurs des informations extrêmement utiles lorsqu'ils déterminent les tests à utiliser pour les différents objectifs visés, tout en garantissant que le processus de sélection est fondé sur des données probantes. Les nouveaux tableaux décrivent le type d'échantillon, la précision du test, la population testée, le rapport de validation s'il est disponible, les avantages et les inconvénients, ainsi que les références.

### 2.2.2.3 Commission scientifique pour les maladies animales

La Commission scientifique s'est réunie en février 2023 et en septembre 2023. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne.

Lors de ces deux réunions, la Commission scientifique :

- a contribué au processus normatif de l'OMSA en donnant son avis scientifique chaque fois que celui-ci a été sollicité pour donner suite aux commentaires reçus de la part des Membres quant aux chapitres du *Code terrestre*, ou à d'autres sujets le cas échéant ;
- pour ce qui est des groupes *ad hoc* convoqués par la Directrice générale sous la supervision de la Commission, la Commission a étudié les termes de référence des prochains Groupes *ad hoc* prévus et les rapports des groupes qui ont déjà tenu des réunions ;
- a procédé à des évaluations de statut zoosanitaire officiel de Membres, et a travaillé sur des normes applicables à la reconnaissance officielle des statuts ;

- a travaillé sur des sujets spécifiques relatifs au contrôle des maladies, notamment (mais pas uniquement) l'élaboration de définitions de cas permettant de faciliter la notification, et sur l'évaluation des maladies au regard des critères d'inclusion dans la Liste de l'OMSA énoncés au Chapitre 1.2 du *Code terrestre* et au regard de la définition de maladie émergente figurant dans le Glossaire et a formulé des recommandations sur les stratégies mondiales de contrôle et d'éradication des maladies ;
- a travaillé en lien avec la Commission des normes biologiques et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année, on peut noter :

- cinq rapports de Groupes *ad hoc* portant sur l'évaluation d'un total de 13 dossiers de demande de reconnaissance officielle de statut zoosanitaire et de demande de validation par l'OMSA de programmes officiels de contrôle de maladies ont été mis à l'étude. Sur les 13 dossiers, huit ont obtenu une reconnaissance officielle par l'Assemblée en mai 2023 ;
- 46 reconfirmations annuelles de statut zoosanitaire officiellement reconnu, et 12 reconfirmations annuelles pour la validation des programmes officiels de contrôle de 2022 ont fait l'objet d'une évaluation approfondie ;
- trois dossiers ont été examinés en vue du recouvrement du statut de zone indemne suspendu ou de l'approbation d'une zone de confinement ;
- la révision du nouveau formulaire de reconfirmation annuelle de l'ESB et des directives pour la surveillance ciblée de l'ESB, en consultation avec les experts du Groupe *ad hoc* sur l'ESB, conformément à l'adoption des normes relatives à l'ESB révisées en mai 2023 ;
- la réévaluation annuelle des maladies émergentes existantes conformément à la procédure opératoire standard en vigueur.

Collaboration avec la Commission du Code sur les points suivants :

- l'examen des Chapitres 1.6, 1.11 et 8.8 sur la fièvre aphteuse, 1.8 et 11.4 sur l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et 12.1 sur la peste équine afin de s'assurer d'une compréhension commune des principales préoccupations soulevées par les Membres, des décisions prises concernant le chapitre révisé, et de l'impact de ces décisions sur la reconnaissance officielle du statut, ainsi que des décisions prises concernant les procédures adaptées qui seront désormais exigées ;
- l'examen du délai pour une zone de confinement, à l'article 4.4.7 du Chapitre 4.4 Zonage et compartimentation ;
- l'examen des recommandations du Groupe *ad hoc* sur le surra et la dourine en vue d'une révision du Chapitre 8.Z Infection à *Trypanosoma equiperdum* et du Chapitre 12.3 Dourine ;
- l'examen des recommandations du Groupe *ad hoc* sur la sécurité biologique pour le nouveau Chapitre 4.X Sécurité biologique ;
- la validation de trois définitions de cas pour les maladies des animaux terrestres ;
- l'évaluation de quatre maladies au regard des critères d'inclusion dans la Liste conformément au Chapitre 1.2 du *Code terrestre*.

#### **2.2.2.4 Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques**

La Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission des animaux aquatiques) a tenu des réunions en février et septembre 2023. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne. Lors de ces deux réunions, la Commission des animaux aquatiques a contribué au processus normatif de l'OMSA en examinant les propositions ou les demandes d'élaboration de textes nouveaux ou révisés pour le *Code aquatique* et le Manuel aquatique et en répondant aux commentaires reçus des Membres sur les textes diffusés pour commentaires, ainsi qu'à d'autres questions à mesure qu'elles se présentaient. Dans le cadre de ce travail normatif, la Commission a également tenu compte des rapports de cinq Groupes *ad hoc* lors de la révision des textes concernés. La Commission des animaux aquatiques a également assuré la liaison avec la Commission des normes biologiques et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun afin d'assurer la cohérence des travaux correspondants, le cas échéant.



La Commission des animaux aquatiques a finalisé quatre nouveaux projets de chapitres qui ont été diffusés pour commentaires pour la première fois dans le rapport de sa réunion de septembre 2023 :

- projet de nouveau Chapitre 4.X. Préparation aux situations d'urgence sanitaire ;
- projet de nouveau Chapitre 4.Y. Gestion des foyers de maladie ;
- projet de nouveau Chapitre 4.Z. Maîtrise des agents pathogènes dans la laitance commercialisée et les œufs fécondés de poissons ; et
- projet de nouveau Chapitre 5.X. Mouvement des animaux aquatiques ornementaux

Parmi les points forts des travaux de la Commission, on peut citer l'adoption des textes nouveaux et révisés suivants du *Code aquatique* et du *Manuel aquatique*, respectivement, par l'Assemblée lors de la Session générale de 2023.

#### **Code aquatique :**

- un nouveau chapitre spécifique à une maladie, le Chapitre 10.11. Infection par le virus du tilapia lacustre ;
- une liste révisée des espèces sensibles à l'article 11.4.2 du Chapitre 11.4 Infection à *Marteilia refringens* ;
- les modifications aux articles 11.X.9 à 11.X.14 concernant tous les chapitres consacrés aux maladies des mollusques (c'est-à-dire les Chapitres 11.1 à 11.7).

#### **Manuel aquatique :**

Des mises à jour complètes fondées sur le nouveau modèle de chapitre consacré à une maladie pour les chapitres suivants :

- Chapitre 2.2.1 Maladie de nécrose hépatopancréatique aiguë
- Chapitre 2.2.3 Infection à *Hepatobacter penaei* (Hépatopancréatite nécrosante)
- Chapitre 2.2.4 Infection par le virus de la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse
- Chapitre 2.2.5 Infection par le virus de la myonécrose infectieuse
- Chapitre 2.2.7 Infection par le virus du syndrome de Taura
- Chapitre 2.2.8 Infection par le virus du syndrome des points blancs
- Chapitre 2.3.1 Infection à *Aphanomyces invadans* (syndrome ulcératif épizootique)
- Chapitre 2.3.2 Infection par le virus de la nécrose hématopoïétique épizootique

Toutes les modifications adoptées ont été publiées dans l'édition 2023 du [Code aquatique](#) et du [Manuel aquatique](#), respectivement.

Dans le cadre de ses travaux concernant les Centres de référence de l'OMSA, la Commission a évalué deux demandes d'obtention du statut de Centre de référence de l'OMSA, un changement d'expert et la conformité aux termes de référence en examinant les 40 rapports annuels des Centres de référence dans le domaine aquatique.

### **2.2.2.5 Activités des Groupes de travail**

#### **2.2.2.5.1 Faune sauvage**

Le Groupe de travail sur la faune sauvage a tenu deux réunions en 2023. Les [rapports complets](#) des deux réunions sont disponibles en ligne. Parmi les principales activités menées sur la période, on peut noter :

Le Groupe de travail s'est montré très préoccupé par l'IAHP chez les animaux sauvages, en particulier par le fait que l'éventail des espèces animales sauvages atteintes (mammifères et oiseaux) s'élargit et par les répercussions de la maladie sur la faune sauvage, notamment les mortalités massives d'oiseaux et de mammifères marins. L'influenza aviaire peut provoquer une catastrophe écologique, en particulier dans des régions telles que la région subantarctique et l'Antarctique. Le Groupe a publié plusieurs déclarations et a rédigé des orientations sur les [considérations à prendre en compte quant à la vaccination d'urgence des oiseaux sauvages contre l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\)](#) en réponse immédiate à un foyer ou à un risque accru d'introduction de l'IAHP. Le Groupe a exhorté les Membres à collaborer étroitement avec les autorités responsables de la faune sauvage dans un souci de gestion des risques.

Le Groupe de travail a réaffirmé que le changement climatique engendrait des répercussions sur la santé des espèces sauvages et a publié une [déclaration sur le phénomène d'oscillation australe El Niño](#), dans laquelle il mettait en garde les Membres de l'OMSA contre les effets potentiels sur la propagation et l'émergence des maladies.

Le Groupe de travail s'est félicité des réalisations du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage, notamment l'aboutissement du [projet EBOSURSY](#), la mise en place d'un réseau de Centres collaborateurs de l'OMSA sur la santé de la faune sauvage, un travail de prospection approfondi sur la prochaine génération de système de notification des maladies de la faune sauvage, afin de remplacer WAHIS-Wild par un système de nouvelle génération visant à mieux répondre aux besoins de toutes les parties prenantes.

Le Groupe de travail poursuit son étroite collaboration avec les Commissions spécialisées et a formulé des recommandations pour mieux intégrer la santé de la faune sauvage dans les chapitres du *Code terrestre*.

#### **2.2.2.5.2 Résistance aux agents antimicrobiens (RAM)**

Le Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux antimicrobiens, composé en 2023 de six experts internationaux, a poursuivi l'élaboration de son programme de travail. Les [rapports complets](#) des trois réunions tenues en 2023 sont disponibles en ligne. Parmi les principales activités menées sur la période, on peut noter :

- La deuxième validation d'une version révisée du Chapitre 6.10 sur l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire. La révision a été effectuée par un [sous-Groupe de travail sur la RAM](#). Le chapitre révisé a ensuite été soumis à l'examen de la Commission du Code en septembre 2023, qui l'a validé pour qu'il soit distribué aux Membres de l'OMSA afin de recueillir leurs commentaires au cours du dernier trimestre 2023.
- Le lancement de deux groupes *ad hoc* dédiés à l'élaboration de documents de référence technique répertoriant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour 1) les chats et les chiens et 2) les espèces bovines. Le président de chacun des Groupes *ad hoc* est membre du Groupe de travail sur la RAM.
- La décision de procéder à la mise à jour des recommandations en matière de santé publique dans la Liste principale des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, à la suite de la prochaine mise à jour de la liste des agents antimicrobiens d'importance médicale de l'OMS, à laquelle les Membres de l'OMSA ont été invités à participer par le biais d'une [consultation publique](#). Cette mise à jour devrait être présentée aux Membres de l'OMSA sous la forme d'une résolution à adopter lors de la 91<sup>e</sup> Session générale (mai 2024).
- La mise à jour des [termes de référence](#) du Groupe de travail sur la RAM, notamment une nomination pour une période de trois ans, et un renforcement des critères de sélection afin d'assurer une représentation géographique équilibrée et adéquate, ainsi qu'une représentation équilibrée en termes de genre.

- [L'appel à recruter de nouveaux membres](#) suite au départ du Docteur Gérard Moulin en décembre 2022, et du Professeur Moritz van Vuuren en décembre 2023. L'appel visait spécifiquement les Régions des Amériques et de l'Afrique et a été lancé à la mi-2023 en tenant compte des critères actualisés susmentionnés. Parmi les 54 candidatures reçues (33 pour les Amériques et 19 pour l'Afrique), 16 candidats ont été présélectionnés et présentés à la Directrice générale de l'OMSA pour évaluation. Deux d'entre eux, un par région ciblée, ont été sélectionnés et seront présentés au Conseil de l'OMSA pour validation lors de leur réunion en mars 2024.

### 2.2.3 Statuts

#### 2.2.3.1 Demande de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire

En ce qui concerne la promotion de la sécurité du commerce international des marchandises par l'obtention d'une reconnaissance officielle du statut de pays ou de zones indemnes de maladies, ou la validation de programmes officiels de contrôle des maladies, l'OMSA a reçu 13 nouvelles demandes en 2023 (tableau 4). Les dossiers des demandes ont été évalués lors des réunions du Groupe *ad hoc* respectif de chaque maladie, tenues entre septembre et décembre 2023. Les demandes et les rapports d'évaluation des Groupes *ad hoc* ont été transmis à la Commission scientifique afin qu'elle les évalue et, le cas échéant, les recommande à l'Assemblée en vue de leur adoption lors de la 91<sup>e</sup> Session générale en mai 2024.

**Tableau 4: Répartition des nouvelles demandes reçues en 2023 par maladie**

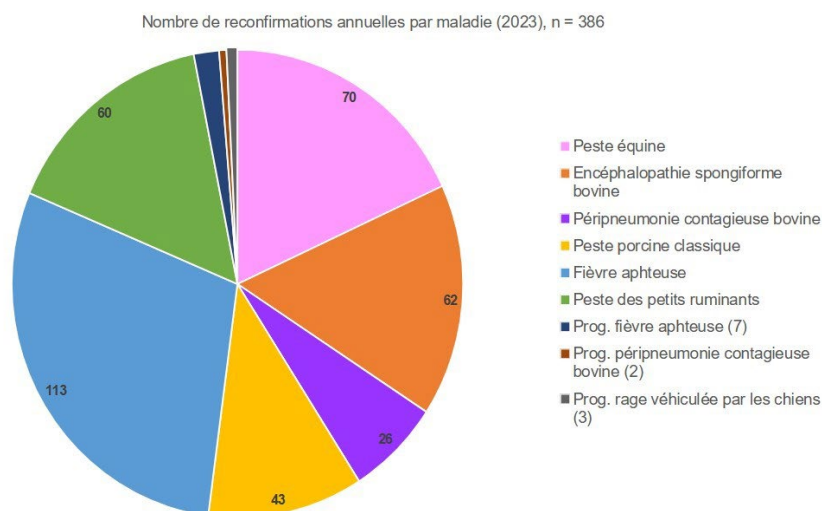
Maladie et catégorie	Nombre de demandes
<b>Peste équine</b>	
Pays indemne	3
<b>Péripneumonie contagieuse bovine</b>	
Pays indemne	2
<b>Fièvre aphteuse</b>	
Pays indemne sans vaccination	1
Pays indemne avec vaccination	1
Zone indemne avec vaccination	2
<b>Peste des petits ruminants</b>	
Pays indemne	1
Zone indemne	1
Validation du programme de contrôle	1
<b>Rage véhiculée par les chiens</b>	
Validation du programme de contrôle	1
<b>Total</b>	<b>13</b>

Conformément à la [Résolution n° 20](#) adoptée lors de la 90<sup>e</sup> Session générale en mai 2023, il a été convenu que l'évaluation des demandes de reconnaissance officielle et la reconfirmation annuelle du statut au regard du risque d'ESB seraient basées sur les dispositions nouvellement adoptées à partir du cycle annuel de mai 2024 à mai 2025.

#### 2.2.3.2 Reconfirmations annuelles

Conformément au *Code terrestre* et aux procédures opératoires standard, les Membres de l'OMSA qui jouissent d'un statut zoosanitaire officiellement reconnu ou d'un programme officiel de contrôle validé par l'OMSA sont tenus de renouveler la confirmation du maintien de leur statut officiel ou de leur programme officiel de contrôle

chaque année au mois de novembre. En raison des nouveaux statuts et programmes reconnus et validés par l'Assemblée de l'OMSA chaque année, on observe depuis 2015 une augmentation annuelle moyenne de 5 % du nombre de reconfirmations annuelles soumises par les Membres. Au total, 386 reconfirmations annuelles ont été examinées par le Service des Statuts en 2023 ; le statut indemne de fièvre aphteuse a représenté la plus grande proportion de reconfirmations, (Figure 6). En 2023, environ 80 % des reconfirmations annuelles ont été soumises avant le 8 décembre 2023 (délai prolongé pour la soumission en raison du lancement de la nouvelle plateforme de gestion du statut des maladies).



**Figure 6 : Nombre de reconfirmations annuelles par maladie (2023), n = 386**

### 2.2.3.3 Développement de la Plateforme de gestion du statut des maladies

En 2023, l'OMSA a lancé le développement de la Plateforme de gestion du statut des maladies, conformément aux objectifs stratégiques du septième Plan stratégique visant à optimiser la gouvernance des données au moyen de la transformation numérique. Cette plateforme est destinée à servir de système sécurisé et centralisé pour l'archivage, le suivi, la recherche et la soumission de tous les documents nécessaires à la reconnaissance officielle et au maintien du statut zoosanitaire, ainsi qu'à l'autodéclaration de l'absence de maladie. Elle vise par ailleurs à faciliter les échanges entre l'OMSA et les Membres, à garantir à ces derniers un accès facile et sécurisé à leurs documents et à leurs rapports, ainsi qu'à consulter toutes les orientations pertinentes liées à ces procédures.

Le premier module de la Plateforme de gestion du statut des maladies relatif à la procédure de reconfirmation annuelle a été lancé début novembre et a permis de soumettre toutes les reconfirmations annuelles des Membres pour la campagne 2023. La plateforme comportera deux autres modules, qui sont actuellement en développement : l'un relatif à la soumission des demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire et de validation des programmes officiels de contrôle, et l'autre à la publication des autodéclarations.

### 2.2.3.4 Autodéclarations

La publication des autodéclarations sur le site web de l'OMSA permet aux Membres d'accroître la visibilité de leur statut zoosanitaire et des mesures d'atténuation des risques qu'ils mettent en place, de promouvoir la qualité de leurs Services vétérinaires et de faire preuve de transparence dans la notification des maladies animales et de conformité avec les normes de l'OMSA.

En réponse à l'intérêt croissant pour la publication d'autodéclarations relatives au statut zoosanitaire des animaux aquatiques et terrestres, l'OMSA a développé des modèles spécifiques s'inscrivant dans le cadre des procédures opératoires normalisées afin d'aider les Membres à constituer leurs autodéclarations. En outre, l'OMSA a amélioré la présentation du site web des autodéclarations publiées afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs en ajoutant des fonctionnalités telles que le filtrage et la recherche. Afin de promouvoir davantage ces changements dans les modèles et sur le site web, le Service des Statuts a tenu un kiosque lors de la Session générale de mai 2023.

Afin de garantir que la liste des autodéclarations des Membres soit exacte et conforme aux normes actuelles de l'OMSA et qu'elle soit tenue à jour, l'OMSA a lancé un processus de révision de toutes les autodéclarations publiées et a informé les Membres concernés qu'ils devaient soumettre des versions mises à jour s'ils souhaitaient conserver leurs autodéclarations. Ce processus sera appliqué sur une base annuelle, comme décrit dans les procédures opératoires normalisées.

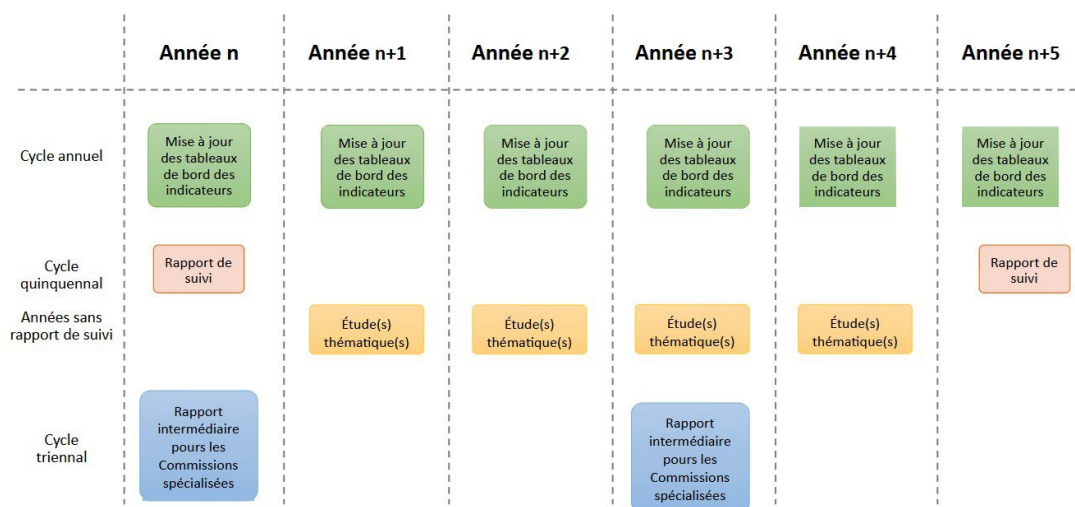
Les 42 autodéclarations soumises en 2023 représentent une légère augmentation par rapport aux années précédentes (33 dossiers ont été soumis en 2022). L'IAHP est demeurée la première maladie pour laquelle les Membres ont souhaité déclarer son absence (76,2 %, n = 32/42), et un seul dossier d'autodéclaration a été soumis pour les maladies aquatiques.

## 2.2.4 Observatoire

Après le lancement réussi de son premier rapport en janvier 2023 (plus de 123 000 consultations de la page web), l'Observatoire a concentré ses efforts sur les activités suivantes :

- Tirer parti des commentaires reçus pour affiner le cycle des rapports de suivi

Les commentaires formulés par les Membres, les partenaires et les groupes d'experts et consultatifs de l'Observatoire ont conduit à une évolution de la structure du rapport lui-même (visible dans sa prochaine édition début 2025) et à l'ajustement du cycle de publication. La fréquence de publication des rapports de suivi a été réduite à un rapport tous les cinq ans, compte tenu du fait que les tendances des indicateurs ne changent pas de manière significative sur une période d'un an. Cela permettra également aux Membres et à l'Organisation de disposer de plus de temps pour mettre en œuvre les recommandations. Par ailleurs, ce cycle de cinq ans coïncidera avec l'élaboration des plans stratégiques de l'OMSA. Toutefois, l'Observatoire s'efforcera de mettre à jour les tableaux de bord des indicateurs chaque année et de préparer un rapport succinct tous les trois ans pour informer les Commissions spécialisées nouvellement élues (Figure 7).



**Figure 7.** Représentation schématique des cycles de publication prévus pour l'Observatoire

- Premières études thématiques

En 2023, l'Observatoire a lancé ses premières études thématiques, axées sur des sujets prioritaires spécifiques pour l'Organisation et ses Membres. De nouvelles données ont été collectées afin de mieux expliquer le niveau de mise en œuvre des normes ciblées et, surtout, les défis auxquels nos Membres peuvent être confrontés lors de leur mise en œuvre.

### a) Zonage et compartimentation

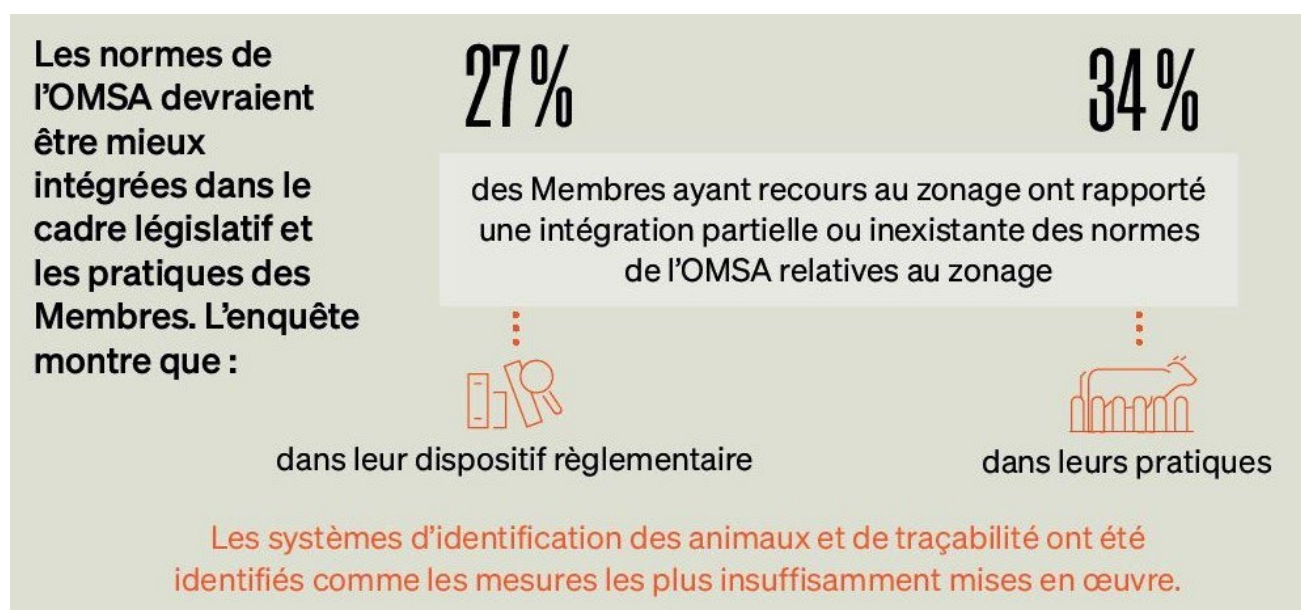
Les normes de l'OMSA en matière de zonage et de compartimentation aident les Membres à prévenir et à contrôler la propagation des maladies, et contribuent à garantir la sécurité du commerce des animaux et des marchandises connexes. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces normes reste compliquée et la capacité des Membres à les utiliser reste limitée.



L'Observatoire a donc décidé d'axer sa première étude thématique sur ces normes. Une enquête a d'abord été menée pour évaluer l'utilisation du zonage pour l'influenza aviaire, la peste porcine africaine et la fièvre aphteuse, ainsi que les défis, les avantages et les inconvénients qui y sont associés. Sur l'ensemble des 183 Membres, 65 % ont répondu à au moins un des trois questionnaires ; ce taux de participation élevé est révélateur de l'importance perçue du sujet.

L'analyse descriptive de cette enquête, qui a été [publiée](#), identifie les besoins spécifiques des Membres et propose des recommandations ciblées pour y répondre. Une [fiche technique](#) résume ses principales conclusions.

Les réponses à l'enquête sur l'adoption des normes de l'OMSA en matière de zonage ont montré que des progrès restent à accomplir (Figure 8).



**Figure 8.** Extrait de la fiche technique illustrant le pourcentage de Membres qui n'ont pas intégré les normes de l'OMSA dans leur législation et dans leurs pratiques

Les principaux défis à la création de zones signalés par les personnes interrogées sont le niveau de dotation en personnel vétérinaire et l'application des exigences en matière de sécurité biologique. Du point de vue commercial, l'acceptation des zones semble être un processus complexe et peut prendre plus de deux ans. Bien que les accords commerciaux conclus en temps de paix puissent favoriser l'acceptation des zones, la transparence et la confiance dans le système de certification semblent être les principaux moteurs de l'acceptation des zones par les partenaires commerciaux.

Cette analyse a jeté les bases d'une analyse plus approfondie (par exemple, pour étudier les facteurs influençant l'acceptation des zones par les partenaires commerciaux), dont les résultats devraient être publiés en 2024. En outre, un second volet de cette étude se penchera sur l'utilisation de la compartimentation pour l'influenza aviaire, les avantages de sa mise en œuvre et les défis y afférents. Pour cette enquête, les données seront collectées auprès des Autorités vétérinaires et du secteur privé ; un questionnaire plus court se verra complété par des entretiens ou des groupes dédiés.

b) Bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime : niveau de mise en œuvre des normes de l'OMSA par les Services vétérinaires des Membres

Une seconde étude thématique a été lancée en novembre 2023 pour évaluer le niveau de mise en œuvre des normes de l'OMSA relatives au bien-être des animaux vivants durant leur transport ainsi que pour étudier les obstacles à l'adoption de ces normes (voir [section 2.4.3](#)). Quelque 53 % des Points focaux nationaux pour le bien-être animal ont répondu à cette étude. Les résultats seront analysés en 2024.

- Évaluer les besoins d'une plateforme numérique de l'Observatoire

La nécessité d'une plateforme numérique dédiée à l'Observatoire a été confirmée à la suite de la publication du premier rapport de suivi. Le besoin d'évolutivité, d'automatisation, de possibilité de recherche et d'accès aux données spécifiques des Membres a été souligné. En 2023, une enquête a été menée et des ateliers ont été organisés pour identifier et analyser les principales parties prenantes, les groupes d'utilisateurs et leurs besoins. La documentation relative aux caractéristiques potentielles d'une telle plateforme a été progressivement constituée sur cette base.

En 2024, l'Observatoire devrait étudier plus avant le développement d'une plateforme numérique qui fournira tous les travaux de l'Observatoire en un seul endroit, y compris un accès spécifique en fonction du profil des utilisateurs.

Cette plateforme facilitera la navigation des utilisateurs dans les réalisations et les indicateurs de l'Observatoire. Elle permettra également aux Membres de l'OMSA d'avoir un accès sécurisé aux données de leur pays et de les comparer aux données des indicateurs mondiaux ou régionaux.

- Implication des parties prenantes de l'Observatoire

En 2023, l'Observatoire a organisé ou participé à plusieurs événements et activités qui ont renforcé la visibilité de ses objectifs et de ses réalisations. Les Membres de l'OMSA ont été impliqués par le biais de différents événements impliquant des Délégués ou du personnel technique des Services vétérinaires (par exemple, les conférences des Commissions régionales, un kiosque pendant la Session générale et des webinaires techniques). L'Observatoire a également poursuivi de manière active sa collaboration avec les principales organisations partenaires (par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Codex, la Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV]). La collaboration avec le Codex et la CIPV a conduit à l'organisation conjointe de manifestations parallèles lors des réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC et du Comité du Codex sur les principes généraux.

### 2.2.5 Prospective

Dans le contexte du centenaire de l'OMSA, un [projet participatif de prospective a été lancé](#) en juillet 2023 afin d'examiner les opportunités et les défis actuels et émergents et d'étudier les répercussions qu'ils pourraient engendrer sur la santé et le bien-être des animaux dans plusieurs décennies et, ce faisant, de se demander quel type d'actions pourrait être envisagé à cet égard. Ce projet devrait s'achever en juin 2024 avec la publication d'un cahier des tendances et des forces motrices, de scénarios décrivant d'autres possibilités d'avenir et d'un manuel sur les points forts de la gestion d'un projet de prospective.

## 2.3. Renforcement des capacités

La mission du programme de renforcement des capacités de l'OMSA consiste à fournir une évaluation et des conseils aux Membres afin d'améliorer la gouvernance et la gestion durables des Services vétérinaires, ainsi que leur rôle de pointe dans les systèmes de santé animale, conformément aux normes de l'OMSA. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une expertise et des méthodologies éprouvées à travers l'évaluation de la performance des Services vétérinaires (Processus PVS) et la plateforme de formation de l'OMSA. Nous favorisons la diffusion de ces résultats en facilitant la communication avec et entre les parties prenantes, y compris les partenaires, les donateurs et les acteurs publics, privés et à but non lucratif.

Le renforcement durable des capacités est considéré comme une activité importante du septième Plan stratégique de l'OMSA (2021-2025) pour l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux dans le monde entier afin de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux. Parmi les fonctions transversales de l'OMSA, différents types d'initiatives de renforcement des capacités aident les Membres à réduire les inégalités en termes de capacités et de ressources des Services vétérinaires nationaux, dans le but d'améliorer l'efficacité et la durabilité de la santé et du bien-être des animaux à l'échelle mondiale et de contribuer au renforcement de la gouvernance mondiale en matière de santé. Le [Processus PVS](#) propose des services institutionnels et adaptés à chaque pays à l'intention des Autorités compétentes, tandis que la [Plateforme de formation de l'OMSA](#) offre aux individus des solutions centrées sur l'apprenant individuel. Les deux initiatives, combinées et complémentaires, garantissent une approche simultanée descendante et ascendante axée sur les compétences. Les projets de jumelage permettent aux Membres de partager leur expertise dans des domaines thématiques spécifiques. Parallèlement à ces initiatives

structurées, l'OMSA fait preuve d'agilité pour répondre aux besoins émergents et renforcer les capacités, notamment dans le cadre des engagements de l'Alliance quadripartite et du cadre Une seule santé. Un numéro spécial du [Panorama de l'OMSA](#) sur le thème du renforcement des capacités a été publié en 2023.

### 2.3.1 Processus PVS

- Système d'information du Processus PVS

Le [système d'information PVS](#) vise à répondre aux besoins évolutifs des Services vétérinaires afin de faciliter l'amélioration et le suivi des performances en offrant un meilleur aperçu en plus des rapports PVS descriptifs. Documentation complète sur les performances des Services vétérinaires d'un Membre, le rapport PVS contient des informations que l'OMSA a rendues accessibles afin que les gouvernements, les investisseurs et les partenaires puissent accéder aux recommandations du rapport, les utiliser et les mettre en œuvre plus facilement. Le système d'information PVS utilise les recommandations formulées dans les [rapports PVS](#) de plus de 140 Membres engagés dans le programme depuis 2007 pour [suivre les progrès](#) et hiérarchiser les actions.



Figure 9. Prototype de la page d'accueil du système d'information du Processus PVS

L'innovation qui sous-tend le système d'information PVS permet d'exploiter la puissance des données historiques et des informations contenues dans les rapports PVS. Pour la toute première fois, l'OMSA utilise le traitement du langage naturel et l'apprentissage automatique, et l'un des principaux résultats de cette approche inédite est un aperçu des recommandations, des forces et des faiblesses les plus courantes des Services vétérinaires à travers le monde. En se concentrant sur les forces, les faiblesses et les recommandations pour chaque compétence critique du PVS, l'OMSA a transféré toutes les informations essentielles de plus de 210 rapports d'évaluation et de suivi du PVS vers sa base de données transactionnelle sécurisée qui permet une analyse systématique des tendances du PVS.

Le système d'information PVS conserve le même niveau de confidentialité déjà établi par les Membres pour tous leurs rapports PVS existants. Si chaque Membre peut consulter ses propres données en toute sécurité, il n'est pas autorisé à consulter les données identifiables d'un autre Membre. Tous les tableaux de bord interactifs présenteront les données PVS de manière anonyme et regroupées en cohorte, afin de respecter les préférences et la confidentialité de chaque Membre. Le système d'information PVS s'adresse aux Délégués et aux Points focaux nationaux des Membres, aux partenaires institutionnels de l'OMSA et aux donateurs, ainsi qu'aux Experts PVS.

La première version du système d'information PVS a été développée en 2023, avec des fonctionnalités permettant de consulter les rapports PVS antérieurs, de voir l'historique de l'implication dans le Parcours PVS, de consulter les rapports d'évaluation, d'étudier les compétences critiques et les niveaux de progression ainsi que les recommandations, les forces, les faiblesses et les conclusions pour chacun d'entre eux, et de consulter pour la première fois les données de performance et les tendances grâce à des tableaux de bord, sur la base des données extraites des rapports PVS. Le développement de l'automatisation des processus de l'évaluation PVS a commencé en 2023, ainsi que la numérisation de tous les formulaires et la collecte de données pour les nouvelles missions de type Évaluation. À partir du



deuxième semestre 2024, tous les rapports PVS de type Évaluation seront rédigés entièrement en ligne, les aperçus de données dans les tableaux de bord seront disponibles en temps réel et les prochaines étapes du Processus PVS de chaque Membre seront projetées sous forme de feuilles de route. À partir de 2024, tous les Délégués auront accès aux nouvelles fonctionnalités.

En prévision du lancement du système, des tableaux de bord sur les données et un aperçu du programme du Processus PVS ont été lancés sur le site web de l'OMSA en 2023, ainsi qu'une rénovation complète de l'offre du Processus PVS qui figure sur le site web de l'OMSA. En 2023, les Délégués ont reçu une formation lors de la Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Riyad, en Arabie saoudite, et de la Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à New Delhi, en Inde.

- Évaluation de l'impact des recommandations du Processus PVS

L'OMSA a lancé une [enquête d'évaluation de l'impact des recommandations formulées dans le cadre du Processus PVS](#) et a invité ses Délégués actuels à partager leurs perceptions des réalisations, des résultats et de l'impact des recommandations résultant du dernier rapport ou de la dernière activité PVS dans leur pays. L'enquête a été mise au point pour évaluer les performances du programme Processus PVS en général, ainsi que pour contribuer à notre compréhension de base de l'impact de ce programme avant le lancement mondial du système d'information PVS.

Conformément à la théorie du changement du Processus PVS, l'OMSA vise à améliorer l'accès et l'utilisation des rapports, des informations et des données PVS afin d'améliorer les Services vétérinaires, la santé, le bien-être et les moyens de subsistance. L'enquête a été distribuée uniquement aux Délégués des Membres qui ont bénéficié d'au moins une activité PVS depuis le lancement du programme en 2007. Bien que certains Délégués n'étaient peut-être pas encore Délégués de leurs pays respectifs au moment où l'activité PVS en question a été menée, ils ont très probablement eu accès, lu ou utilisé le rapport PVS ou les recommandations ou les données contenues dans ce dernier. L'OMSA a cherché à recueillir des points de vue sur l'impact dans le temps de l'engagement dans le Processus PVS et, plus important encore, sur la fourniture de recommandations externes et indépendantes contenues dans les rapports PVS.

Les résultats préliminaires (n = 41) montrent que 93 % des sondés sont satisfaits des recommandations formulées dans les rapports PVS, 56 % attribuent tout ou partie des changements observés dans leurs Services vétérinaires à leur engagement dans le Processus PVS, et 71 % ont bon espoir de mettre en œuvre tout ou partie des recommandations formulées ; 98 % des sondés ont déclaré que les recommandations formulées par les Experts PVS et présentées dans les rapports PVS avaient eu un impact positif sur leur capacité à prendre des mesures concrètes pour améliorer les performances de leurs Services vétérinaires et de leurs Services de santé des animaux aquatiques, et 39 % ont déclaré que leurs ressources financières avaient augmenté depuis leur dernière activité PVS.

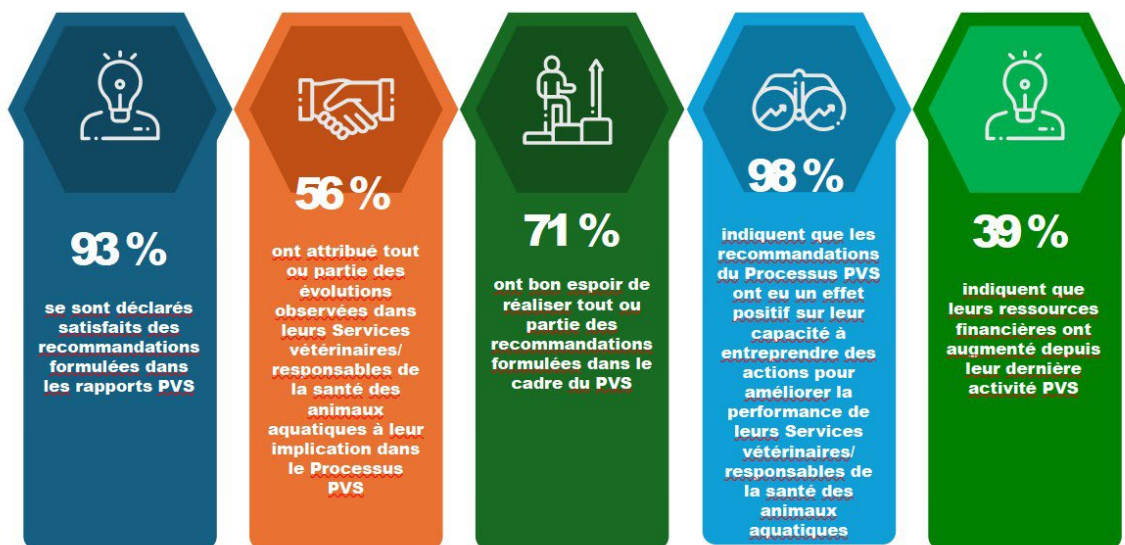
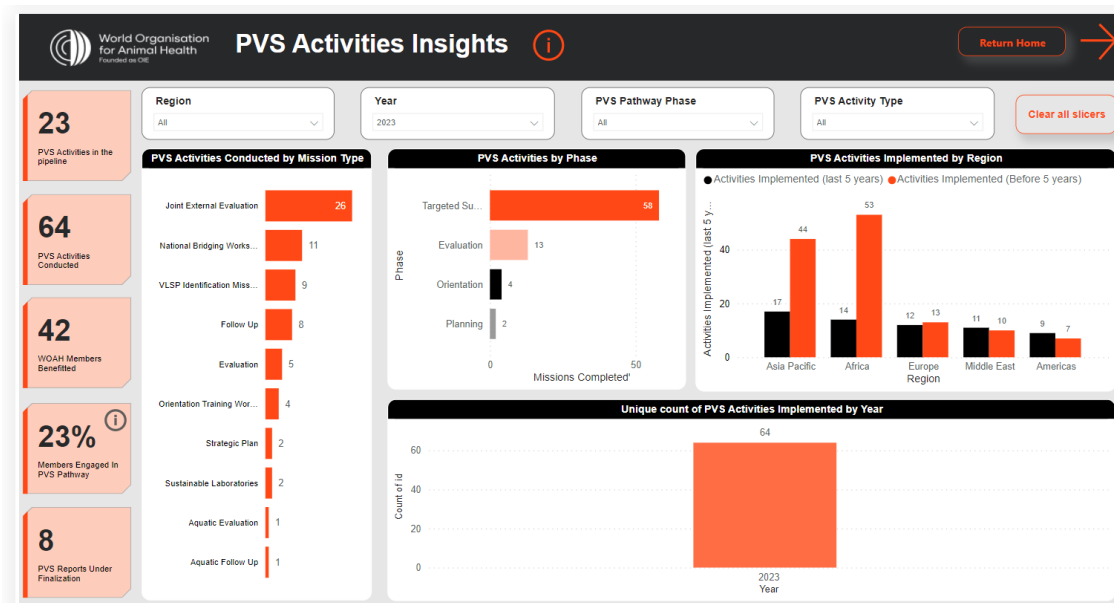


Figure 10. Sélection de résultats préliminaires de l'enquête d'évaluation de l'impact des recommandations formulées dans le cadre du Processus PVS

Une analyse du **genre et du Processus PVS** a été réalisée par un consultant externe, elle comprenait 37 entretiens avec le personnel de l'OMSA, des Délégués de toutes les Régions et des experts du système d'information PVS (13 hommes et 24 femmes), et 15 réponses à un questionnaire par des Experts du Processus PVS (sept hommes et huit femmes). Les recommandations comprenaient des éléments mineurs et majeurs à prendre en compte pour mieux intégrer les considérations de genre dans le Processus PVS, conformément à l'engagement de l'OMSA d'intégrer la dimension du genre dans le secteur vétérinaire. Les recommandations pertinentes seront intégrées dans les orientations du programme et pilotées dans les activités PVS à venir, tandis que les questions transversales seront prises en compte dans tous les Services de l'OMSA. Parmi les missions du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV), les missions de développement des effectifs et les missions d'appui ciblé aux Partenariats public-privé (PPP) menées en 2023, 55 % des experts menant des missions étaient des femmes. Des analyses supplémentaires sur le genre dans le Processus PVS seront possibles une fois que le système d'information PVS sera lancé en 2024.

- Le Processus PVS 2023 en bref

Le **Programme du Processus PVS** a soutenu 62 Membres de l'OMSA et deux non-membres au moyen de 64 activités PVS (soit onze activités de plus qu'en 2022). Deux ateliers de formation sousrégionaux et d'orientation PVS ont eu lieu en Jordanie et à Fidji, à l'intention des Membres de l'OMSA et des non-membres au Moyen-Orient et en Asie et dans le Pacifique, respectivement. Un cours de formation en personne sur l'Analyse des écarts en République populaire de Chine et un cours de formation virtuel sur le Processus PVS pour la Russie ont été dispensés sur demande. Deux phases préparatoires pilotes ont été menées avec succès et ont principalement abouti à un rapport provisoire qui sera finalisé ultérieurement. La nouvelle méthodologie développée pour le contenu spécifique à la peste porcine africaine a été testée avec succès. Conformément aux activités de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques de l'OMSA visant à accroître l'utilisation du Processus PVS dans les Services de santé des animaux aquatiques, les avantages de l'utilisation de l'Outil PVS : animaux aquatiques ont été présentés lors de deux ateliers PVS sous-régionaux de formation et d'orientation, et des évaluations PVS initiales ou de suivi ont été menées en Ouzbékistan, à Samoa et au Mozambique.



**Figure 11.** Aperçu du Processus PVS en 2023, tel qu'extrait du système d'information PVS (disponible en anglais seulement pour le moment)

En ce qui concerne l'**appui ciblé**, trois ateliers nationaux sur le développement du personnel ont été organisés en Thaïlande, au Laos et au Viêt Nam et un atelier national sur l'appui ciblé aux PPP au Sri Lanka ; deux missions d'analyse de la Formation des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires ont été menées au Kenya et au Rwanda ; **dix ateliers nationaux Règlement sanitaire international (RSI)-PVS** et un atelier national sur la rage ont été organisés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'au Moyen-Orient.



Figure 12. Aperçu du Processus PVS depuis sa création en 2007 (disponible en anglais seulement pour le moment)

- Quoi de neuf dans le Processus PVS ?

**Des ateliers de planification stratégique** ont été organisés au Kirghizstan et au Kazakhstan, qui ont débouché sur des projets de plans stratégiques à adopter, point d'orgue d'un engagement important dans le Processus PVS. L'objectif principal de ces ateliers était d'intégrer et d'affiner les résultats et les recommandations de l'Analyse des écarts dans un format de planification stratégique largement compris et accessible grâce à un modèle structuré. Les rapports d'Analyse des écarts ont servi de principaux documents de référence pour leur élaboration. Les prochaines étapes et actions entreprises dépendront de l'adaptation, de l'adoption et de la mise en œuvre des plans stratégiques par les Membres pour atteindre leurs objectifs.

Tout au long de l'année 2023, le **Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV)** a testé de nouvelles méthodologies, dans le but de renforcer l'impact de ce programme en adaptant ses approches pour mieux répondre aux besoins des Membres. En 2023, deux missions d'identification, deux phases préparatoires d'accord et quatre phases de mise en œuvre d'accord ont été menées. De nouvelles méthodologies conçues pour améliorer les méthodologies standard du PALV afin d'aborder des thèmes spécifiques adaptés, notamment le développement de la démographie et du maillage vétérinaires, la faune sauvage, l'antibiorésistance et la réduction des menaces biologiques, ont été appliquées et testées.

Une méthodologie pilote axée sur la **lutte contre les maladies de la faune sauvage** a été testée au cours de deux missions d'identification. Cette méthodologie a été conçue en collaboration avec le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage afin d'évaluer le rôle et la capacité des Services vétérinaires nationaux à détecter une maladie chez les animaux sauvages et à y répondre. La méthodologie pilote a été bien accueillie par les deux Membres concernés, qui assurent tous deux une coordination régulière entre les Services vétérinaires et les autorités chargées de la faune sauvage sur les questions de santé liées à la faune sauvage.

L'OMSA, représentée par son personnel du PALV, a travaillé avec ses partenaires de l'Alliance quadripartite pour développer et lancer **l'Outil quadripartite d'analyse Une seule santé de la législation pertinente (OHLAT) pour la résistance aux agents antimicrobiens**. L'OHLAT, qui a été élaboré par l'Alliance quadripartite avec le soutien financier du Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF), est conçu pour aider les membres à réviser la législation relative à la résistance aux agents antimicrobiens en adoptant une approche Une seule santé et en couvrant les dispositions institutionnelles (c'est-à-dire la coordination Une seule santé), la santé humaine, la sécurité alimentaire, la santé et la production animales, les pesticides, la santé des plantes et l'environnement.

Le lancement du projet FiraBioT en mars 2023 a suscité un regain d'intérêt pour la **législation relative à la réduction des menaces biologiques**. Dans le cadre de ce projet et jusqu'à la fin de 2025, le PALV continuera de tester, d'affiner et de renforcer sa méthodologie axée sur la réduction des menaces biologiques, qui est conçue pour examiner la législation nationale pertinente concernant le rôle des Services vétérinaires dans l'atténuation des menaces biologiques, y compris la coopération avec d'autres Autorités compétentes.

Deux webinaires de sensibilisation basés sur un **examen de la législation régissant le personnel vétérinaire** de 50 Membres de la région Afrique ont été organisés dans le cadre du PALV. Au cours de ces webinaires, des experts ont présenté l'état d'avancement de la législation vétérinaire en Afrique et ont discuté des problèmes communs liés à la rédaction juridique et à la réglementation de la profession vétérinaire, en s'appuyant sur des exemples de réussite dans la région. De même, le PALV a achevé un examen de la législation régissant le contrôle des maladies zoonotiques, transfrontalières et de la faune sauvage en Asie du Sud-Est, qui sera présenté aux Membres et aux organisations intergouvernementales régionales (par exemple, l'ASEAN) en 2024.

Un Groupe *ad hoc* a rédigé des directives sur les compétences et la formation pour les **auxiliaires villageois d'élevage (AVE)**, dont les versions finales sont attendues en 2024. Ces directives viendront compléter les Directrices de l'OMSA en matière de Compétences et de Formation pour les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires. Les directives relatives aux AVE devraient favoriser la cohérence de la formation de ces derniers et fournir aux Organismes statutaires vétérinaires (OSV) un cadre pour l'évaluation des qualifications et de la formation des AVE dans les cas où il est envisagé de les enregistrer. Le partenariat avec VSF International se poursuit par l'extension de son Accord de coopération en vue d'une collaboration accrue sur l'intégration des AVE, la résistance aux agents antimicrobiens, les efforts de lutte contre les maladies et l'approche Une seule santé.

Les missions d'analyse de la **Formation des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires**, grâce à un pilotage continu, fournissent des feuilles de route et des recommandations claires pour la mise à jour des programmes de formation des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires dispensés par les universités et les établissements de formation privés et publics.

Le travail de renforcement des Outils pour les missions portant sur les **Laboratoires durables** afin d'améliorer les résultats des missions et les répercussions des recommandations du Groupe *ad hoc* sur les Laboratoires durables s'est achevé. La méthodologie et l'exécution des missions ont été renforcées, notamment en ce qui concerne les procédures de collecte de données, les rôles, l'appui, les réunions, le diagramme de Gantt, les communications, les ordres du jour et les dossiers de présentations, tous testés en fonction des enseignements tirés suite aux missions pilotes, et 30 Experts de laboratoire PVS ont été formés à l'application des nouvelles méthodologies et des nouveaux outils. Enfin, les manuels de mission pour les pays et les experts ont été finalisés et mis à la disposition des Experts de laboratoire PVS nouvellement formés.

Les **partenariats public-privé (PPP)** ont été pleinement intégrés dans toutes les méthodologies d'évaluation et de suivi PVS, avec des annexes spécifiques sur les PPP dans ces rapports PVS. La méthodologie de l'Appui ciblé aux PPP a été élaborée en consultation avec les Experts PVS et le personnel de l'OMSA. À la suite d'une évaluation de suivi PVS, un atelier pilote complet d'appui ciblé PVS-PPP a été mené au Sri Lanka. Cet atelier d'appui ciblé aux PPP comportait trois volets : la préparation, la mise en œuvre de l'atelier et la présentation du rapport.

Le premier **Atelier régional** sur les PPP dans le domaine vétérinaire a été organisé pour la Région du Moyen-Orient, qui a montré un intérêt et un engagement forts en faveur de l'amélioration de la prestation des Services vétérinaires par le biais de PPP. Pour les Membres anglophones de la région Afrique, une session dédiée aux PPP a été organisée lors de la formation des Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques.

Lors de la commémoration continentale africaine de la cinquième Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens (WAAW 5), un **webinaire sur les PPP** a mis en lumière la manière dont les secteurs public et privé peuvent travailler de concert pour lutter contre l'antibiorésistance. Le webinaire comprenait des présentations d'Experts en PPP et un débat avec des experts nationaux des secteurs public et privé, tels que la fabrication de vaccins, les coopératives d'entreprises, les producteurs et l'industrie.

En Asie, la réunion virtuelle du Comité consultatif du secteur privé portant sur le renforcement de la coordination et l'engagement des Services vétérinaires et du secteur privé pour améliorer la prévention et la lutte contre la fièvre aphteuse (*Strengthening Coordination and engagement of Veterinary Services, and Private Sector to enhance Foot and Mouth Disease (FMD) Prevention and Control*) dans le cadre de l'initiative SEACFMD s'est tenue en mars 2023, avec la participation de parties prenantes publiques et privées. Lors de la 33<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à New Delhi, en Inde, du 13 au 16 novembre 2023, un événement parallèle consacré aux partenariats a été organisé, auquel ont participé des acteurs publics et privés.



### 2.3.2 Projets de jumelage

- Jumelage de laboratoires

En décembre 2023, quelque 91 projets de jumelage avaient été menés à bien depuis le lancement du Programme en 2006, et 15 projets étaient en cours. Parmi les projets achevés, 12 institutions ont été désignées comme Laboratoires de référence de l'OMSA et quatre comme Centres collaborateurs de l'OMSA. Il est prévu qu'une dizaine de nouveaux projets de jumelage de laboratoires démarrent en 2024.

Une évaluation du Programme de jumelage de laboratoires a été lancée en 2022. Son principal objectif était de comprendre les répercussions à long terme des projets de jumelage de laboratoires pour les candidats, les facteurs de réussite du projet et la durabilité des résultats obtenus au cours des projets de jumelage. Les actuels et anciens participants au programme ont été impliqués dans l'évaluation en 2023 par le biais d'une enquête et d'entretiens. Un atelier de restitution sera organisé en juin 2024, au cours duquel les résultats préliminaires seront présentés. Les conclusions de l'évaluation devraient aboutir à l'élaboration d'un outil de suivi des projets de jumelage de laboratoires en cours, à un système d'évaluation de la réussite des projets, à un nouveau manuel sur le jumelage ainsi qu'à une série de recommandations visant à améliorer le Programme.

- Jumelage des Établissements d'enseignement vétérinaire

Des activités de jumelage sont en cours entre l'Université du Minnesota (États-Unis d'Amérique) et l'Institut vétérinaire de Samarkand en Ouzbékistan, ainsi qu'entre l'Université de l'Alberta (Canada) et l'Université vétérinaire et des sciences animales Guru Angad Dev en Inde. Le projet de jumelage entre le Royal Veterinary College de Londres (Royaume-Uni) et l'Institut universitaire de technologie de Jordanie s'est achevé en 2023 sur deux résultats notables. Premièrement, les enseignements tirés et les réformes des programmes de formation élaborées dans le cadre du projet de jumelage des Établissements d'enseignement vétérinaire ont été largement partagés avec neuf établissements d'enseignement vétérinaire dans sept pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient par l'intermédiaire du Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire des pays de la Méditerranée et, deuxièmement, une application mobile sur l'épidémiologie vétérinaire a été développée pour le personnel de terrain des Services vétérinaires jordaniens afin d'appuyer les enquêtes sanitaires de terrain.

### 2.3.3 Plateforme dédiée à la formation des Services vétérinaires

En 2023, l'OMSA a franchi des étapes importantes dans son entreprise d'amélioration des Services vétérinaires à l'échelle mondiale. Au cœur de sa stratégie de renforcement des capacités, le **Système de formation de l'OMSA**, lancé en 2018, a connu des progrès substantiels au cours de l'année. L'accent a été mis sur le renforcement des éléments fondamentaux tels que le Cadre de formation par compétences de l'OMSA, les lignes directrices relatives à la formation et la production de modules d'apprentissage en ligne. Les termes de référence de quatre packs de compétences sont en cours d'élaboration (notamment les Partenariats, la Santé de la faune sauvage, la Gestion des urgences et Une seule santé). Des lignes directrices relatives à l'évaluation des besoins en matière d'apprentissage visant à adapter les Programmes de formation aux besoins de nos Membres, en les alignant rigoureusement sur les normes de l'OMSA, sont actuellement en cours de production et seront mises en œuvre dans un système d'information connecté au système d'information PVS. Les progrès réalisés dans le développement du contenu de plus de 25 modules d'apprentissage en ligne ont constitué une réalisation majeure en 2023. Ces modules couvrent des compétences essentielles dans plusieurs domaines, tels que la direction des Services vétérinaires, la gestion des urgences, la surveillance et le commerce des espèces sauvages, les enquêtes sur les foyers, la résistance aux agents antimicrobiens, le bien-être des reptiles et la peste porcine africaine.



En collaboration avec la FAO et l'OMS, l'OMSA a élaboré le cadre des Compétences pour une épidémiologie de terrain axée sur Une seule santé (COHFE) et des orientations en matière de formation afin de permettre aux programmes d'intégrer l'approche Une seule santé. Ce cadre définit les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires aux épidémiologistes de terrain pour mettre en œuvre l'approche Une seule santé. Quatre manuels d'accompagnement fournissent des directives sur l'élaboration de formations en épidémiologie de terrain, le mentorat, l'évaluation et la certification de l'apprentissage et la formation continue. L'initiative évolue maintenant vers un programme quadripartite, dont l'objectif principal sera

d'éprouver le cadre sur le terrain et d'encourager les pays à l'inclure dans leur feuille de route pour la mise en œuvre d'Une seule santé, conformément au Plan d'action conjoint quadripartite Une seule santé.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'engagement de l'OMSA d'intégrer la formation en tant que composante essentielle du programme de développement de la démographie et du maillage vétérinaires PVS, renforçant ainsi notre volonté de faire progresser les Services vétérinaires à l'échelle mondiale.

### 2.3.4 Laboratoires durables

- L'innovation au service de la recherche de solutions pour améliorer la pérennité des laboratoires

Des laboratoires de diagnostic pleinement opérationnels jouent un rôle essentiel dans les efforts mondiaux de prévention, de détection et de réponse aux foyers de maladies infectieuses, mais ces installations ne sont souvent pas viables en raison de leur coût élevé et des obstacles technologiques y afférents.

Avec le soutien financier d'Affaires mondiales Canada, l'OMSA travaille avec des partenaires, dont Chatham House, le Programme international de biosécurité du Royaume-Uni et l'OMS, à la recherche de solutions pour améliorer la pérennité des laboratoires.

L'objectif de l'OMSA a été de créer une coalition plurisectorielle pour aborder la question de la pérennité des laboratoires en raison de son importance pour plusieurs secteurs (santé, sécurité, développement/philanthropie).

En 2023, l'OMSA a chargé Grands Défis Canada d'évaluer la faisabilité de la recherche de solutions pour améliorer la pérennité des laboratoires grâce à « l'innovation ouverte ». Des documents de sensibilisation ont également été élaborés et présentés lors de plusieurs réunions, notamment celles de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines et du Groupe consultatif technique de l'OMS sur la biosécurité.

En novembre 2023, les principaux partenaires techniques (experts en innovation et en laboratoire) et les partenaires d'investissement potentiels ont été réunis en vue de créer la coalition qui fera avancer l'initiative. La réunion a été fructueuse, et plusieurs organismes régionaux et partenaires d'investissement potentiels ont rejoint un groupe de travail informel chargé de faire progresser les prochaines étapes.

La coalition (provisoirement dénommée BIO-PREVAL) aura pour objectif de repenser l'infrastructure des laboratoires et de découvrir et de fournir un nouveau type de laboratoire de diagnostic spécialement conçu pour fonctionner et être entretenu dans des environnements à faibles ressources. Elle vise à générer des solutions innovantes pour les laboratoires fonctionnant dans des environnements à faibles ressources, dans le but de renforcer de manière significative et durable la sécurité sanitaire mondiale.

- Feuille de route pour la recherche sur la sécurité biologique

Dans le cadre des travaux de l'OMSA sur les laboratoires durables, un groupe de travail technique a produit six publications scientifiques visant à soutenir la mise en œuvre d'une gestion des risques biologiques en laboratoire fondée sur des données probantes. Après évaluation par les pairs, les documents ont été publiés en libre accès dans Applied Biosafety. L'une des publications présente une vue d'ensemble du projet : <https://www.liebertpub.com/doi/10.1089/apb.2022.0040>.

Les cinq autres publications passent en revue les éléments probants sur lesquels s'appuient les mesures de sécurité biologique couramment utilisées pour lutter contre certains agents pathogènes :

- [Bacillus anthracis and Brucella melitensis](#)
- [SARS-CoV-2](#)
- [Mpox/Monkeypox Virus](#)
- [Zoonotic Avian Influenza and Mycobacterium tuberculosis](#)
- [Shigella spp.](#)

Le projet a également permis de dresser un bilan de 20 ans d'accidents de laboratoire et de fuites de laboratoire dans les laboratoires de santé humaine et animale. L'étude elle-même et une note de commentaire ont été publiées dans *The Lancet Microbe* en décembre 2023. Les publications appellent à une plus grande transparence sur les accidents de laboratoire afin de soutenir la gestion des risques biologiques et, à terme, d'atténuer les risques d'accidents futurs, ainsi qu'à un investissement plus important dans les professionnels de la sécurité biologique.

[Investment in biosafety and biosecurity: the need for a risk-based approach and systematic reporting of laboratory accidents to mitigate laboratory-acquired infections and pathogen escapes – The Lancet Microbe](#)

[Laboratory-acquired infections and pathogen escapes worldwide between 2000 and 2021: a scoping review – The Lancet Microbe](#)

Un atelier conjoint de l'OMSA, de l'OMS et de Chatham House a également permis d'élaborer un document destiné aux décideurs de haut niveau et aux bailleurs de fonds. Il a été diffusé sous la forme d'une publication de [Chatham House](#).

## 2.4. Cadres mondiaux

### 2.4.1 Une seule santé

#### 2.4.1.1 Contexte stratégique mondial

L'OMSA a élaboré sa **stratégie Une seule santé** dans le but de renforcer le rôle du secteur de la santé animale pour parvenir à un monde mieux à même de prévenir, prédire, détecter les menaces sanitaires et d'y répondre et d'améliorer la santé des humains, des animaux et des écosystèmes.

Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- Améliorer la santé animale et contribuer ainsi à la santé des humains et de l'environnement tout en identifiant des solutions Une seule santé durables et systémiques qui permettent à nos écosystèmes de prospérer en harmonie.
- Réduire le risque et l'impact des menaces sanitaires à l'interface humain-animal-environnement en utilisant une approche Une seule santé de manière efficace, efficiente et équitable.

Pour ce faire, quatre résultats à moyen terme sont recherchés :

- Résultat n° 1 : L'OMSA collabore et crée des synergies efficaces pour renforcer la sensibilisation et la volonté politique, et mobilise des investissements en faveur d'une approche Une seule santé fondée sur des données probantes.
- Résultat n° 2 : Amélioration de la coordination, de la communication et de l'harmonisation des activités et des efforts de renforcement des capacités Une seule santé, notamment en matière d'assistance technique, de cadres normatifs, de recherche, de formation et d'orientation.
- Résultat n° 3 : Renforcement des capacités intersectorielles pour la co-conception et la mise en œuvre de plans de travail et de stratégies Une seule santé inclusifs et équitables.
- Résultat n° 4 : Mise au point, diffusion et utilisation des outils, des technologies et des pratiques Une seule santé améliorés et harmonisés qui intègrent les données et les connaissances.

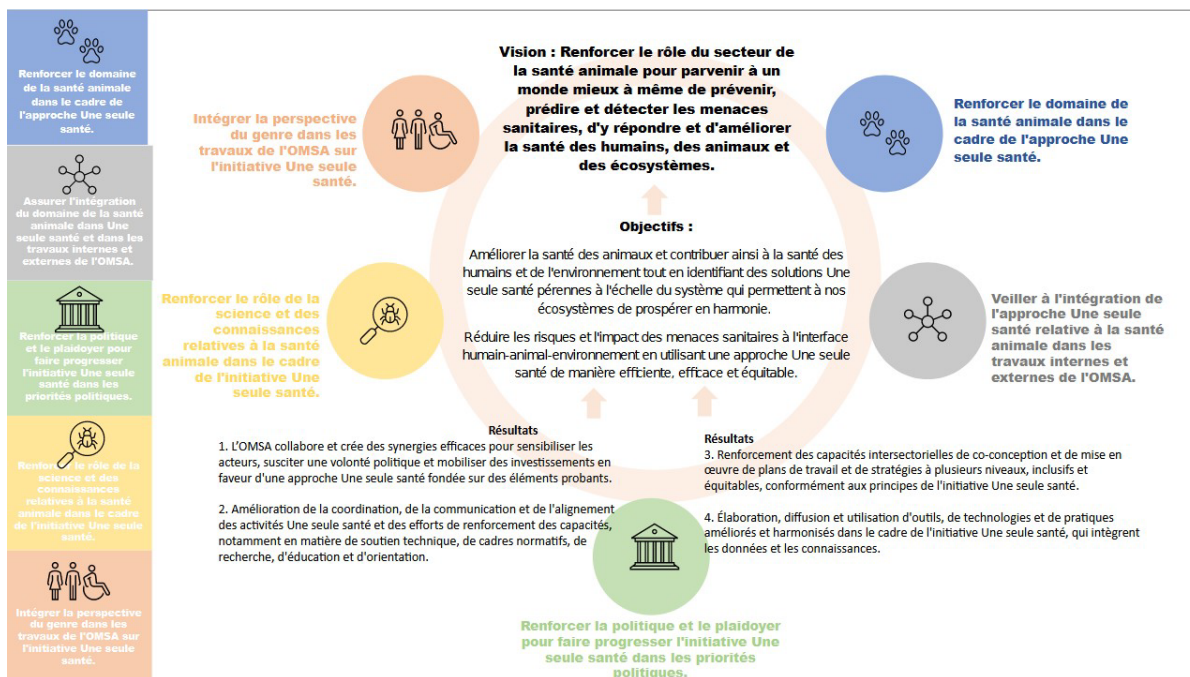


Figure 13. Stratégie Une seule santé de l'OMSA

## Objectifs pour Une seule santé à l'OMSA

### 1. Assurer l'intégration du domaine de la santé animale dans l'approche Une seule santé et dans les travaux internes et externes de l'OMSA.

Promouvoir l'approche Une seule santé dans l'ensemble des travaux de l'Organisation portant sur des domaines tels que l'antibiorésistance, les maladies à transmission vectorielle, les maladies zoonotiques, les maladies zoonotiques émergentes et négligées, la santé de la faune sauvage, la veille sanitaire et le renforcement des capacités. Pour ce faire, les moyens suivants seront mis en œuvre :

- Mise en place au Siège du Groupe de travail Une seule santé, qui est présidé par la Directrice générale et se compose de six membres représentant les principaux domaines de travail (Services du Renforcement des capacités, de l'antibiorésistance, de la Préparation et de la résilience, et des Engagements et des investissements, en plus du Coordinateur mondial Une seule santé et du Directeur général adjoint chargé des Affaires institutionnelles et des actions régionales).
- Tenue régulière de réunions du réseau interne Une seule santé composé de personnel du Siège et des bureaux régionaux et sous-régionaux.
- Tenue régulière de réunions mensuelles avec les responsables régionaux Une seule santé.
- Mise en place du SharePoint dédié pour faciliter le partage d'informations en interne.

Pour les travaux externes, l'OMSA est un membre clé de la collaboration Une seule santé de l'Alliance quadripartite, avec la FAO, le PNUE et l'OMS, et présidera le secrétariat pendant un an, à partir de mars 2024, ce qui impliquera une charge de travail supplémentaire.

### 2. Renforcer le domaine de la santé animale dans le cadre de l'approche Une seule santé

À la suite du lancement du Programme d'action conjoint Une seule santé (PAC Une seule santé) en octobre 2022, qui vise à guider les pays et les partenaires à travailler ensemble sur l'initiative Une seule santé à tous les niveaux et dans tous les secteurs pour s'attaquer aux risques sanitaires interconnectés et protéger la santé de toutes les espèces, le **Guide de mise en œuvre du PAC Une seule santé** a été élaboré, avec la contribution active de l'OMSA, et a été lancé lors de la COP28 à Dubaï, le 10 décembre 2023.



Le Guide fournit aux pays des étapes pratiques sur la façon d'adopter et d'adapter le PAC Une seule santé à travers les trois volets de sa théorie du changement :

- Volet n° 1 - Gouvernance, politique, législation, financement et sensibilisation
- Volet n° 2 - Développement organisationnel et institutionnel, mise en œuvre et intégration sectorielle
- Volet n° 3 - Données, éléments de preuve, systèmes d'information et échange de connaissances

Ces volets devraient servir à mettre en œuvre les six pistes d'action du PAC Une seule santé : (i) renforcer les capacités de l'initiative Une seule santé pour consolider les systèmes de santé ; (ii) réduire les risques d'épidémies et de pandémies zoonotiques émergentes et réémergentes ; (iii) contrôler et éliminer les maladies zoonotiques et à transmission vectorielle endémiques et négligées ; (iv) renforcer l'évaluation, la gestion et la communication des risques liés à la sécurité alimentaire ; (v) enrayer la pandémie silencieuse d'antibiorésistance ; et (vi) intégrer l'environnement dans l'initiative Une seule santé. Chaque piste d'action consiste en un ensemble d'actions comportant des activités spécifiques avec des résultats attendus, et un calendrier.

Le Guide sert d'addendum opérationnel complémentaire au PAC Une seule santé, traduisant dans des contextes nationaux les activités de haut niveau et les objectifs décrits dans le PAC Une seule santé. Le Guide suit une approche progressive, décrivant cinq étapes essentielles à la mise en œuvre du PAC Une seule santé à l'échelle nationale. Ces cinq étapes s'axent sur la réalisation d'une analyse de la situation, suivie de la mise en place ou du renforcement de mécanismes nationaux de coordination Une seule santé plurisectorielle et de l'élaboration ou de l'adaptation de plans d'action Une seule santé dans le pays. Les plans devraient s'appuyer sur les initiatives existantes et en tirer parti, en favorisant un processus d'intégration cohérent avec des rôles et des responsabilités clairement définis pour les groupes de parties prenantes, l'Alliance quadripartite apportant un soutien technique si nécessaire.

Le Guide est accompagné de deux documents importants élaborés à la demande de l'Alliance quadripartite par le Groupe d'experts de haut niveau Une seule santé (OHHLEP) avec des contributions substantielles de l'OMSA : 1) l'**examen des outils Une seule santé** ; et 2) la **liste des ressources Une seule santé**, classée par volet de changement et par piste d'action du PAC Une seule santé.

L'Alliance quadripartite a également élaboré la Note d'orientation Une seule santé à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations unies, afin d'intégrer l'approche Une seule santé dans les initiatives et les plans de développement pertinents, tels que le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), qui englobe la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, le renforcement des systèmes de santé, la santé et le bien-être des animaux, la transformation des systèmes agroalimentaires et la préservation de l'environnement.

**Un calcul des coûts du PAC** a été effectué par l'Alliance quadripartite sous la direction de son groupe de travail sur la mobilisation des ressources. L'exercice fournit des chiffres globaux en attendant que soient définis les besoins et les demandes spécifiques à chaque pays. Il est estimé que 3,7 milliards de dollars (USD) seront nécessaires pour mettre en œuvre le PAC, avec les hypothèses de coût suivantes :

- Les coûts fournis à titre indicatif tiennent compte des coûts des quatre organisations pour cinq ans dans dix à douze Membres sélectionnés par an.
- Les coûts sont fondés sur les activités et en partie sur les coûts de certains outils existants.
- Les coûts comprennent :
  - i. Les biens publics mondiaux et régionaux - le coût global de la mise à disposition de données probantes, d'orientations, d'outils et de cadres politiques applicables à tous les niveaux.
  - ii. La mise en œuvre au niveau national - mise en place d'une enveloppe modulable pour un appui au niveau national, grâce à laquelle l'ensemble des mesures d'appui de l'Alliance quadripartite seront conçues et chiffrées pour répondre aux besoins spécifiques des pays, sur la base d'une évaluation diagnostique quadripartite approfondie dans le cadre de l'initiative Une seule santé.

Le budget sera ajusté pour tenir compte des besoins spécifiques des pays, après finalisation du plan de mise en œuvre et des plans nationaux spécifiques.

Le groupe de travail sur la mobilisation des ressources de l'Alliance quadripartite, dirigé par le Secrétariat quadripartite du PNUE, étudie différentes options pour permettre la mise en œuvre du PAC Une seule santé et pour coordonner les activités, y compris les fonds nationaux et internationaux, ou les ressources collectives et en nature. De nouvelles discussions auront lieu début 2024 pour convenir de mécanismes adaptés, en commençant par identifier pour chaque année les Membres devant recevoir un soutien pour franchir les cinq étapes de la mise en œuvre décrites dans le guide de mise en œuvre. Ensuite, des propositions conjointes de l'Alliance quadripartite pour le financement et le calcul des coûts de l'OMSA dans chaque pays peuvent être définies.

Entre-temps, le recours à différentes sources de financement est en cours, telles que les subventions de l'USDA APHIS<sup>1</sup>, de la GIZ<sup>2</sup> et de l'ISS<sup>3</sup> pour soutenir les activités Une seule santé pertinentes dans des pays sélectionnés. Les subventions à venir comprennent le soutien financier de l'USDTRA pour le guide zoonotique de l'Alliance quadripartite et ses outils opérationnels Une seule santé à partir d'octobre 2024, et de l'Italie pour appuyer la piste d'action n° 3 du PAC sur les maladies zoonotiques et à transmission vectorielle négligées.

En 2023, l'OMSA est devenue Membre observateur du Conseil de direction du Fonds de lutte contre les pandémies de la Banque mondiale ; toutefois, contrairement à l'OMS et à la FAO, elle n'est pas une entité d'exécution. Des discussions avec ces organisations et la Banque mondiale sont en cours pour clarifier le rôle de l'OMSA en tant que partenaire d'exécution de certains projets. Le Fonds de lutte contre les pandémies a lancé son deuxième appel à propositions de projet. [Les pays éligibles, les Entités régionales et les Entités d'exécution](#) intéressés ont été invités à soumettre des propositions de projet par le biais d'un portail en ligne à partir de la fin février et jusqu'au 17 mai 2024. L'OMSA encourage les Services vétérinaires à collaborer avec leurs homologues du secteur de la santé humaine et d'autres pays pour soumettre des propositions afin de garantir que les perspectives et les besoins du secteur de la santé animale soient correctement pris en compte et donc financés.

3. *Renforcer la politique et la sensibilisation pour faire progresser l'initiative Une seule santé dans la sphère politique*

- L'OMSA maintient un dialogue régulier et un flux d'informations vers les Membres par l'élaboration et la diffusion de notes d'information afin de les tenir informés des questions et développements clés Une seule santé, tels que la mise en œuvre du PAC Une seule santé, la future convention, le futur accord ou autre instrument international de l'OMS (CA+), ce que l'on appelle le « traité sur les pandémies », et les possibilités offertes par le Fonds de lutte contre les pandémies.
- L'OMSA a élaboré six notes d'orientation correspondant aux six pistes d'action du PAC Une seule santé, qui seront diffusées aux Délégués, aux réseaux et aux partenaires de l'OMSA.
- Les négociations de l'Instrument international sur les pandémies :
  - L'OMSA est le principal défenseur de l'Alliance quadripartite en matière d'inclusion de l'approche Une seule santé dans le traité sur les pandémies et assure la coordination avec le groupe des amis Une seule santé, un groupe informel de représentants permanents des Membres qui plaident en faveur de l'approche Une seule santé à Genève. À cette fin, l'OMSA gère les discussions de l'Alliance quadripartite sur le texte du traité, soumet des déclarations communes et des contributions au nom de l'Alliance, et les présente lors des réunions de l'Organe intergouvernemental de négociation de l'OMS. L'OMSA participe également, en tant qu'expert en santé animale, aux sessions informelles sur la prévention des pandémies dans le cadre de l'approche Une seule santé.

---

1 USDA APHIS: département de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique, Service d'inspection de la santé des animaux et des plantes

2 GIZ: Agence allemande pour la coopération internationale

3 ISS: Institut national italien de la santé

- En 2022, les Membres de l'OMSA ont adopté une résolution reconnaissant l'importance des Services vétérinaires et, plus largement, des secteurs de la santé animale dans l'élaboration de l'instrument international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies en cours d'élaboration par l'OMS.
- L'OMSA soutient le Groupe d'amis Une seule santé en organisant des réunions d'information pour les pays membres. Par exemple, l'OMSA a organisé deux sessions en 2023 pour le groupe sur l'économie Une seule santé et a participé à la session sur le commerce et Une seule santé.
- L'OMSA participe activement à des forums politiques tels que le G20, le G7, le Forum de Paris pour la paix et les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) afin de défendre et de faire connaître l'approche Une seule santé, d'aider à mobiliser la volonté politique, les ressources et les partenariats Une seule santé et le secteur de la santé animale, ainsi que de fournir des plateformes et des occasions d'impliquer les parties prenantes concernées, y compris la représentation de l'Alliance quadripartite dans les futures réunions Une seule santé de haut niveau.

Organe intergouvernemental de négociation (INB) et l'instrument de lutte contre les pandémies	Réunion de haut niveau de l'AGNU sur la prévention, la préparation et la riposte en cas de pandémie (PPPR)	Déclaration des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur l'initiative Une seule santé	Engagement du G20	Engagement du G7
<p><b>-L'Alliance quadripartite a apporté des contributions et un soutien technique au projet d'accord sur les pandémies du Bureau afin de mieux positionner l'initiative Une seule santé dans le processus des INB et dans l'instrument de lutte contre les pandémies</b></p> <p><b>-Le groupe d'amis Une seule santé, composé d'États membres, veille également à une meilleure prise en compte de l'approche Une seule santé dans les INB et l'instrument de lutte contre les pandémies</b></p>	<p><b>La déclaration politique sur le PPPR</b> a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2023</p> <p>-Elle Intègre l'initiative Une seule santé et fait référence au rôle de l'Alliance quadripartite</p>	<p><b>-La déclaration des dirigeants de l'ASEAN sur l'initiative Une seule santé a été adoptée le 10 mai 2023</b>, mettant en évidence le PAC Une seule santé, l'OHHLEP et les livrables concrets pour la mise en œuvre de l'initiative dans les pays de l'ASEAN.</p>	<p><b>-Représentation de l'Alliance quadripartite dans les réunions techniques de haut niveau sur l'initiative Une seule santé</b></p> <p><b>-Appel à l'action sur le thème du renforcement de la résilience de l'initiative Une seule santé</b> dans le cadre de la présidence italienne du G20 en 2021</p> <p><b>- Note d'information sur la politique Une seule santé de Lombok</b> dans le cadre de la présidence indonésienne du G20 en 2022</p> <p><b>-La déclaration des dirigeants du G20 de New Delhi</b> pour 2023 réitère l'engagement en faveur de l'initiative Une seule santé</p>	<p>-Le communiqué des <b>ministres de la Santé du G7 de Nagasaki</b> 2023 reconnaît l'importance de la mise en œuvre de l'approche Une seule santé - <b>Le Sommet de la santé du G7 de Carbis Bay 2021</b> a demandé que l'Alliance quadripartite oriente l'ISS pour renforcer le dispositif Une seule santé</p> <p><b>-Forum des chefs des Services vétérinaires du G7</b></p>

**Figure 13.** Faire progresser l'initiative Une seule santé dans la sphère politique

4. Renforcer le rôle de la science et les connaissances liées à la santé animale pour Une seule santé

**Soutien au Groupe d'experts de haut niveau Une seule santé (OHHLEP)**

- L'OMSA soutient les fonctions du secrétariat technique de l'OHHLEP hébergé par l'OMS, son bureau et ses groupes de travail, notamment la coordination des réunions, la préparation des documents de travail et autres rapports, ainsi que le soutien à la coordination de l'appel à experts pour le deuxième mandat de l'OHHLEP, qui doit débuter en 2024.

- L'OMSA examine minutieusement toutes les recommandations et tous les documents émanant du Groupe d'experts afin d'éclairer son travail et de fournir des contributions et un retour d'information en vue de les enrichir. Par exemple, l'OMSA a contribué au document de synthèse de l'OHHLEP intitulé « *The Panzootic Spread of Highly Pathogenic Avian Influenza H5N1 Sublineage 2.3.4.4b-A : Critical Appraisal of One Health Preparedness and Prevention* » (La propagation panzootique de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1, sous-lignée 2.3.4.4b-A : évaluation critique de l'approche Une seule santé en matière de préparation et de prévention).

#### **Participation à des groupes d'experts, à des groupes *ad hoc* et à des comités scientifiques**

- L'équipe Une seule santé participe activement aux groupes d'experts pertinents de l'OMSA, notamment les Groupes de travail sur la faune sauvage et le Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque de maladies zoonotiques émergentes et réémergentes.
- L'OMSA représente l'Alliance quadripartite au sein du Comité scientifique du Congrès Une seule santé 2024, qui doit se tenir en Afrique du Sud en septembre 2024.

#### **Centres collaborateurs pour Une seule santé**

Les institutions suivantes ont exprimé leur intérêt dans le fait de rejoindre ce réseau des Centres collaborateurs en tant que Centres collaborateurs de l'OMSA pour Une seule santé et des discussions initiales sont en cours pour identifier les domaines de travail :

- Center for Global Health Science and Security, Université de Georgetown, Washington DC, États-Unis d'Amérique, qui propose un centre collaborateur axé spécifiquement sur la gouvernance de l'initiative Une seule santé et la diplomatie.
- Le Centre Une seule santé de l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), Nairobi, Kenya.

#### **Communication et partage des connaissances**

L'OMSA communique sur l'initiative Une seule santé en interne et en externe, notamment par le biais des éléments suivants :

- Supports de communication tels que des messages clés, des transcriptions vidéos, des messages sur les médias sociaux, des entretiens, etc. Par exemple, la Directrice générale a été interviewée pour le Sommet mondial de la santé 2023 sur les questions suivantes : « La santé est un choix politique » et « Réduire le risque de propagation des zoonoses : de la théorie à la pratique ».
- Webinaires : tels que la série de dialogues Une seule santé de l'Alliance quadripartite menée tout au long de l'année 2023.
- Des articles scientifiques, par exemple le récent article publié dans *Panorama* sur la faune sauvage et Une seule santé.

#### **5. Intégrer la perspective de genre dans le travail de l'OMSA lié à Une seule santé**

Le genre est une considération importante dans l'approche Une seule santé pour garantir des répercussions positives sur les dimensions sociales et de santé de la population, étant donné qu'une grande partie du travail agricole dans les pays à revenu faible et intermédiaire est effectué par les femmes, et que les femmes sont particulièrement vulnérables aux zoonoses et aux maladies à transmission vectorielle en raison de leur exposition accrue à celles-ci dans le cadre de leur travail et de leur rôle au sein de la famille. Pour aborder ces questions, l'équipe Une seule santé s'engage avec le Groupe de travail sur le genre de l'OMSA et avec des groupes externes tels que le réseau *Women for One Health* et *Women in Global Health*.

##### **2.4.1.2 Contexte stratégique Une seule santé au niveau régional et sous-régional**

Des efforts sont déployés pour **responsabiliser et renforcer les mécanismes de coordination régionale de l'Alliance quadripartite** afin de conduire le développement de projets pilotes de mise en œuvre du PAC en pleine consultation avec les pays concernés. Deux ateliers régionaux ont été organisés en 2023, le premier dans la région du Moyen-Orient en mai et le second dans la Région Asie-Pacifique en septembre, pour discuter de la mise en œuvre et de l'implication des pays. Des ateliers similaires seront organisés dans les autres Régions en 2024.

Des mécanismes de coordination régionale quadripartites sont actifs dans les Régions Asie Pacifique et Afrique. Les efforts sont entrepris dans la Région Europe depuis 2021 et ont démarré dans la Région Moyen-Orient en 2023. Dans la Région Amériques, les travaux ont commencé à la fin de l'année 2023. Les termes de référence génériques, les documents d'appui et le Protocole d'accord de l'Alliance quadripartite ont été communiqués aux bureaux régionaux à titre de référence.

En outre, les **Régions participent à la Réunion annuelle de l'exécutif quadripartite**, présentant leurs réalisations en termes de mécanismes de gouvernance Une seule santé et de coordination et d'activités axées sur l'approche Une seule santé, décrivant les défis auxquels elles sont confrontées dans la mise en œuvre de cette initiative, tels que les différences de couverture géographique et géopolitique de l'Alliance quadripartite et le manque d'alignement des programmes Une seule santé des autres partenaires internationaux au niveau régional et national, et détaillant la manière dont elles s'efforcent de les surmonter.

**Les Régions de l'OMSA donnent la priorité aux thèmes techniques Une seule santé pour leurs Conférences régionales**, les experts Une seule santé étant engagés pour élaborer les rapports pertinents, par exemple, les thèmes techniques lors des Conférences des Commissions régionales pour le Moyen-Orient et l'Asie et le Pacifique en 2023.

Au niveau régional et sous-régional, l'OMSA supervise de nombreux projets, notamment des activités de renforcement des capacités telles que des ateliers nationaux, des ateliers de hiérarchisation des maladies zoonotiques et des ateliers sur les outils opérationnels du guide tripartite pour la gestion des zoonoses (évaluation conjointe des risques, coordination plurisectorielle Une seule santé, surveillance et partage de l'information, et développement plurisectoriel de la démographie et du maillage vétérinaires).

#### **2.4.1.3 Résistance aux agents antimicrobiens (RAM)**

En 2023, les actions visant à accroître la **sensibilisation et la compréhension** de la résistance aux agents antimicrobiens comprenaient la mise à jour continue de notre [portail web sur la résistance aux agents antimicrobiens](#) avec des messages ciblés et des documents de sensibilisation. Deux ensembles d'outils ont été publiés en 2023 dans le cadre de notre campagne de communication sur la résistance aux agents antimicrobiens : une [boîte à outils](#) pour les médias sociaux et des [conseils](#) sur la façon d'aborder le thème de la résistance aux agents antimicrobiens auprès du public. Ils complètent la série de documents déjà publiés à l'intention des Autorités vétérinaires, des professionnels de la santé des animaux aquatiques, des éleveurs, des producteurs d'animaux aquatiques, ainsi que des industries de l'alimentation animale et des produits pharmaceutiques. Il est envisagé d'étendre cette campagne pour cibler les propriétaires d'animaux de compagnie et les vétérinaires dans le domaine des animaux de compagnie, en collaboration avec l'Association mondiale vétérinaire des petits animaux (WSAVA), avec laquelle l'OMSA a conclu un [accord de coopération](#) actif. Pour commencer, quelques témoignages de vétérinaires d'animaux de compagnie confrontés à la résistance aux agents antimicrobiens dans leur pratique quotidienne ont été publiés sur nos canaux de médias sociaux en 2023.

En 2023, en collaboration avec nos partenaires de l'Alliance quadripartite, nous avons [rebaptisé](#) la campagne annuelle mondiale de sensibilisation à la RAM en Semaine mondiale d'information sur la RAM, diffusé des messages alignés sur cette campagne et lancé conjointement une Alliance mondiale des médias sur la question de la RAM, un réseau de médias de tous les secteurs se réunissant pour sensibiliser les médias à ce défi sanitaire d'ampleur mondiale. L'OMSA a mis en œuvre une campagne de sensibilisation pour célébrer la Semaine mondiale d'information sur la RAM 2023 (18-24 novembre). Cette campagne visait à offrir au grand public une compréhension de la portée de ce problème, tout en guidant les acteurs de la santé animale sur les mesures à prendre pour y remédier. Pendant cette Semaine, plus de 24 000 utilisateurs ont visité le portail web sur la résistance aux agents antimicrobiens de l'OMSA.

En 2023, une consultation quadripartite mondiale et publique a permis de définir les publics prioritaires à cibler, en désignant la jeunesse comme l'une des principales cibles. Un [Groupe de travail plurisectoriel sur l'engagement des jeunes en faveur de la résistance aux agents antimicrobiens](#) a donc été créé, comprenant des représentants du secteur de la santé animale par l'intermédiaire de membres de l'Association internationale des étudiants vétérinaires (IVSA). L'un de nos principaux défis étant d'accroître la prise de conscience de l'urgence au niveau politique, l'OMSA, en collaboration avec les partenaires de l'Alliance quadripartite, a multiplié les interactions avec le [Groupe des dirigeants mondiaux sur la RAM](#). À cet égard, il convient de souligner le [rapport sur le dialogue mondial avec la jeunesse sur la RAM](#) et les travaux en cours



autour d'un document spécifiant des engagements prioritaires sur sept domaines prioritaires clés, en utilisant un langage spécifique et susceptible d'être mis en œuvre, pour la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) sur la RAM, prévue en septembre 2024.

Les actions visant à **renforcer la surveillance** comprennent l'achèvement du déploiement mondial de la Base de données mondiale sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux de l'OMSA ([ANIMUSE](#)), qui a été mise à la disposition du public en septembre 2023 dans le cadre d'une campagne de communication. Des [entretiens vidéo](#) avec le personnel de l'OMSA et une [infographie](#) ont été réalisés pour sensibiliser le public aux avantages offerts par cette nouvelle plateforme. En novembre 2023, quelque 14 000 utilisateurs avaient visité la nouvelle plateforme interactive. Lors du huitième cycle de collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux (UAM), 62 % des Membres de l'OMSA ayant communiqué des données ont utilisé le système ANIMUSE pour l'ensemble du processus. Il s'agit là d'un excellent taux d'adoption, que l'OMSA continuera à soutenir tout au long de l'année 2024 en développant une gamme de vidéo tutorielles qui seront mises à la disposition des Membres pour leur permettre de se former en toute autonomie. Il convient de noter qu'un rapport numérique interactif est désormais disponible sur le portail public ANIMUSE, tandis que le portail des Membres permet à ces derniers d'analyser et de visualiser leurs données afin de les utiliser plus facilement lors de la prise de décision. En décembre 2023, seuls 11 % de nos Membres ont mis leurs données relatives à l'UAM à la disposition du public via ANIMUSE. L'OMSA souhaite rappeler à tous les Membres l'importance de la transparence, comme indiqué au [Chapitre 6.9 du Code terrestre](#), afin de permettre à toutes les parties intéressées d'évaluer les tendances, de procéder à des évaluations des risques et d'utiliser les données à des fins de communication des risques.

Les résultats du septième cycle de collecte de données relatives à l'UAM ont été [publiés dans le septième Rapport annuel en mai 2023](#). Au total, 157 Membres ont communiqué des données à l'OMSA, dont plus des trois quarts ont fourni des données quantitatives, ce qui a permis à l'OMSA d'effectuer des analyses mondiales et régionales couvrant 70 % de la biomasse animale domestique mondiale. Les résultats du Rapport annuel indiquent une diminution de 13 % de l'UAM (exprimée en milligrammes d'agents antimicrobiens par kilogramme de biomasse animale) entre 2017 et 2019, sur la base des données relatives à l'UAM de 80 pays participants. Il s'agit de la troisième baisse consécutive observée, et nous félicitons tous les Membres de l'OMSA pour leurs efforts visant à réduire l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux. Toutefois, des signes d'augmentation de l'UAM ont été observés dans certaines régions (par exemple, une augmentation de 45 % dans la région Afrique et une augmentation de 5 % dans la région Amériques), ce qui souligne la nécessité de procéder à des évaluations au niveau régional. La vigilance en la matière reste donc de mise. Un [communiqué de presse](#) destiné à diffuser les conclusions du rapport et une [fiche technique synthétique](#) ont fait l'objet d'une publication.

Les actions visant à une notification plus complète et plus précise de l'UAM chez les animaux aquatiques ont été renforcées en 2023. Les actions comprenaient : le renforcement de l'équipe ANIMUSE de l'OMSA avec un expert de la santé des animaux aquatiques ; des Membres ciblés sélectionnés pour la formation des Points focaux pour la santé des animaux aquatiques sur ANIMUSE ; et un soutien plus étroit faisant suite à la diffusion d'un questionnaire plus détaillé pour la collecte de données relatives à l'UAM. Le nombre de Membres communiquant des données spécifiques pour la sous-catégorisation des animaux aquatiques destinés à la production d'aliments et l'inclusion des poissons d'ornement a augmenté de 40 % par rapport au rapport précédent. En décembre 2023, ces données couvraient 63 % de la production totale d'animaux aquatiques dans le monde. Les Membres sont invités à collaborer davantage afin que nous puissions couvrir collectivement au moins 80 % de la production totale d'ici à 2025.

Même si des progrès significatifs ont été réalisés dans la réduction de l'utilisation des agents antimicrobiens pour la stimulation de la croissance, près de 20 % de nos Membres rapportent toujours avoir recours à cette pratique. Une enquête menée par l'OMSA a estimé que 76 % des utilisateurs n'effectuaient aucune analyse préliminaire des risques, bien que ce type d'analyse soit indiqué dans le [Programme d'action mondial sur la RAM](#) et dans les recommandations de la [liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire de l'OMSA](#). Plus inquiétant encore, pas moins de 11 % des Membres de l'OMSA utilisent encore comme facteurs de croissance au moins l'un des agents antimicrobiens les plus prioritaires et d'importance critique pour la médecine humaine, comme la colistine. Compte tenu de ces conclusions et des engagements pris par les Membres de l'OMSA en 2016, l'OMSA a publié une [déclaration](#) lors de la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens 2023 appelant ses Membres à



restreindre l'utilisation des agents antimicrobiens uniquement à l'usage médical vétérinaire, et à engager activement le dialogue avec les parties concernées pour parvenir à une interdiction totale de l'utilisation des agents antimicrobiens comme facteurs de croissance, en commençant par ceux qui sont d'une importance critique pour la santé humaine.

Les prochaines étapes relatives à la campagne ANIMUSE nous conduisent vers l'institutionnalisation de la surveillance, qui consiste à aider les Membres à s'approprier la collecte, l'analyse et la communication des données. La hiérarchisation de cette obligation parmi toutes les priorités concurrentes des Membres reste un défi de taille. L'OMSA prévoit de soutenir les Membres en renforçant les capacités de rédaction de rapports nationaux, dont certains sont intersectoriels, en collaboration avec l'OMS, sur le modèle du dispositif pilote mené au Sénégal en juillet 2023.

Depuis 2021, l'OMSA poursuit ses activités visant à soutenir les Membres dans leurs efforts de collecte de données relatives à l'UAM au niveau de l'exploitation ou du terrain. Les principaux faits marquants en 2023 sont les suivants :

- La publication des [lignes directrices régionales de l'OMSA/FAO pour le suivi de l'UAM](#) au niveau de l'exploitation pour la région Asie-Pacifique.
- Le lancement d'un Groupe virtuel d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices sur la surveillance de l'UAM dans l'aquaculture au niveau du terrain. Composé de sept experts du monde entier, ce groupe élaborera ces lignes directrices, conformément aux normes de l'OMSA, en réunissant des données pertinentes et en proposant des méthodologies et des outils normalisés. La version finale des lignes directrices devrait être publiée au cours du second semestre 2024.
- La constitution d'un inventaire des projets relatifs à l'UAM sur le terrain, rassemblant des informations sur ces projets à partir de plusieurs sources : une analyse documentaire, des discussions avec les Points focaux de l'OMSA pour les produits vétérinaires lors de la formation ANIMUSE (Afrique et Asie), et des parties prenantes telles que Mott Macdonald et la FAO. La liste actuelle des projets (n = 81) a été présentée au Groupe de travail sur la RAM en mars 2023. Cette activité a été ralentie en raison d'autres priorités concomitantes, mais elle devrait s'achever en 2024, y compris la publication finale de l'inventaire.
- Parallèlement, au cours de l'année 2023, l'OMSA a suivi la mise en œuvre du projet pilote sur l'UAM au Ghana au niveau du terrain, mené dans le cadre du Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF) sur la RAM. Un outil mobile de collecte de données (Kobo Toolbox) a été adapté pour la collecte de données sur le terrain. Les vétérinaires et les éleveurs ont reçu une formation sur l'utilisation de cet outil.

Une autre activité que l'OMSA a davantage renforcée en termes de surveillance est la mise en place et l'essai d'un système d'alerte mondial pour suivre les produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés (outil pilote VSAFE). Impliquant 42 Membres de l'OMSA dans toutes les Régions, la seconde phase pilote comprenait des formulaires de déclaration en ligne au lieu de MS Excel, traduits dans les trois langues officielles de l'OMSA, ainsi qu'un portail SharePoint accessible à tous les participants à la phase pilote. Cela a permis aux Membres de l'OMSA de partager des informations sur la qualité de la gestion des produits vétérinaires, des rapports sur les produits vétérinaires suspects et des notifications d'alerte. L'outil pilote VSAFE permet également d'établir des évaluations préliminaires de la situation globale, telles que suit :

- Vingt-six des 42 participants disposent de bases de données comprenant des produits vétérinaires homologués et accessibles au public. La liste est mise à la disposition des participants pour leur permettre de vérifier si les produits suspectés de ne pas être enregistrés dans leur pays sont autorisés dans d'autres pays de la région.
- Quarante participants disposent d'une autorité chargée de l'enregistrement et de l'autorisation des produits vétérinaires.
- Seuls trois des participants sont connus pour avoir coopéré ou s'être coordonnés avec un autre Membre pour gérer un incident impliquant un produit vétérinaire suspecté d'être inférieur aux normes ou falsifié, et moins de 45 % des Membres inscrits ont en effet mis en place un système de traçabilité.

Au cours de cette phase pilote, dix Membres participants ont soumis des formulaires de notification immédiate à l'OMSA, ce qui a donné lieu à 28 messages d'alerte concernant 57 produits vétérinaires. Quarante-trois des produits vétérinaires signalés concernaient des produits non enregistrés, et cinq des 14 produits vétérinaires inférieurs aux normes ou falsifiés signalés étaient des agents antimicrobiens. Le taux mensuel d'implication des pays a varié de 33,33 % à 66,67 %, contrôlé par les Membres soumettant soit une notification immédiate, soit une déclaration mensuelle d'absence de produits vétérinaires inférieurs aux normes ou falsifiés.

Les réactions à la seconde phase pilote ont été recueillies lors de différents webinaires, ce qui a permis de définir les principales spécifications d'un futur système à développer. Lors de la collecte des commentaires, il a été noté que les taux d'implication et la qualité des rapports augmentaient dans les pays où les autorités nationales compétentes relevant du ministère de la Santé partagent les détails des incidents avec le ministère de l'Agriculture. Ce mécanisme Une seule santé a reçu un large soutien de la part des participants au premier Sommet mondial conjoint sur la réglementation des médicaments humains et vétérinaires. En attendant, la phase pilote se poursuivra tout au long de l'année 2024, et sera ouverte à tous les Membres de l'OMSA. Des liens étroits ont été établis avec l'OMS et contribuent à la définition d'actions communes.

En ce qui concerne les actions visant à **renforcer la recherche liée à la RAM**, l'OMSA a publié, en collaboration avec ses partenaires quadripartites, [l'agenda Une seule santé des priorités de recherche sur la RAM](#). Différents webinaires sont organisés pour diffuser cet important outil d'orientation pour les investissements, les activités de recherche et la planification à l'intention des pays et des organismes de financement. L'agenda sert également de guide pour la recherche sur la RAM dans le cadre de l'initiative Une seule santé, en aidant les décideurs politiques, les chercheurs et une communauté scientifique pluridisciplinaire à travailler ensemble sur des solutions qui permettront de prévenir et d'atténuer la RAM à l'échelle nationale, régionale et mondiale. En outre, il donne la priorité aux domaines suivants : la transmission, la surveillance intégrée, les interventions, les connaissances et les changements comportementaux, ainsi que l'économie et la politique. Enfin, une optique d'équité avec des thèmes transversaux tels que le genre, les populations vulnérables et la durabilité a été appliquée.

À la lumière de la réunion de haut niveau sur la RAM susmentionnée qui se tiendra lors de la prochaine Assemblée générale des Nations unies, l'OMSA plaide vigoureusement en faveur d'une augmentation des fonds alloués à la recherche et au développement de vaccins et d'autres alternatives aux agents antimicrobiens, aux diagnostics et à l'ingénierie de la sécurité biologique. En 2023, [seuls 7 % des fonds totaux alloués à la recherche et au développement sur la RAM au niveau mondial étaient consacrés à la santé animale](#). Des efforts sont déployés par l'intermédiaire du groupe de travail financier lancée par le Groupe des dirigeants mondiaux, dans le but d'accroître la prise de conscience au niveau politique. Parallèlement, l'OMSA participe activement à la définition d'objectifs potentiels pour la future déclaration politique, l'un d'entre eux étant lié à un pourcentage donné de pays ayant défini des stratégies de vaccination animale conformément à la [liste de priorités de l'OMSA](#), avec un plan de mise en œuvre assorti de son financement d'ici 2030. À cet égard, il convient de souligner le rapport produit par les STAR-IDAZ en 2022 sur la feuille de route de recherche prioritaire pour le développement d'alternatives aux agents antimicrobiens.

Les actions visant à **soutenir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités** comprennent une formation continue sur l'UAM, sur la RAM et les animaux aquatiques, ainsi que sur les produits vétérinaires autres que les agents antimicrobiens (c'est-à-dire les médicaments antiparasitaires, les vaccins, etc.) L'OMSA a commencé à s'orienter vers la définition de programmes axés sur les résultats, en fixant des objectifs quantitatifs à atteindre dans un délai donné (par exemple, recueillir des données sur l'UAM dans l'aquaculture, qui représente 80 % de la production mondiale, piloter dans quatre/cinq pays la mise en œuvre de lignes directrices sur l'utilisation responsable des anthelminthiques chez les animaux de pâturage, etc.). Le séminaire de formation organisé au Malawi du 5 au 7 septembre 2023 en est un exemple. Quelque 21 Membres de l'OMSA provenant des quatre sous-régions d'Afrique y ont participé. Une session de réflexion a été organisée avec les Points focaux pour les produits vétérinaires afin d'identifier et de définir les résultats prioritaires recherchés d'ici 2025. Il s'agit d'une étape importante dans notre évolution, qui consiste à passer de l'établissement de rapports sur les activités à la conduite du changement et à l'établissement de rapports sur les performances. Le déploiement se poursuit progressivement dans toutes les Régions.

Une série de séminaires en présentiel a été organisée en 2023, en étroite collaboration avec nos Représentations régionales et sous-régionales, afin d'achever le déploiement et la mise en œuvre du système interactif ANIMUSE (c'est-à-dire [les Amériques](#), [l'Asie et le Pacifique](#), et le [Moyen-Orient](#)).

En 2023, l'accent a également été mis sur l'élaboration de cinq modules d'apprentissage en ligne sur l'utilisation responsable des agents antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques (introduction générale à la RAM ; intendance sur la RAM dans le cadre d'une approche Une seule santé ; gérance sur la RAM chez les animaux terrestres ; gérance sur la RAM chez les animaux aquatiques ; et construction d'un plan d'action national sur la RAM axé sur le secteur de la santé des animaux terrestres et aquatiques). Le projet a démarré en juillet 2023 et devrait s'achever au cours du premier semestre 2024.

Une part importante des actions de l'OMSA en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités a été développée en sa qualité de membre principal de l'Alliance quadripartite sur la RAM, ce qui renforce la position de l'OMSA dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la RAM, dans le cadre de l'approche Une seule santé, en collaboration avec nos partenaires : la FAO, le PNUE et l'OMS. Les principaux points forts de l'année 2023 sont présentés ci-dessous :

- Poursuite de la mise en œuvre d'un Cadre de suivi et d'évaluation exhaustif pour le Plan d'action mondial, initialement publié en juin 2019, comprenant un nouveau cycle de l'enquête annuelle, connue sous le nom d'[Enquête tripartite d'auto-évaluation nationale sur la RAM \(TrACSS\)](#). Le taux de réponse des Membres d'Afrique australe a atteint un niveau record (16 Membres sur 16).
- L'organisation et le soutien du premier [Sommet mondial conjoint des autorités de réglementation des médicaments humains et vétérinaires pour la préservation des agents antimicrobiens](#), où une présentation conjointe de l'OMSA et de l'OMS sur les produits médicaux/vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés a débouché sur une recommandation commune dans le [rapport final](#).
- L'achèvement de la version anglaise de l'[outil d'évaluation juridique Une seule santé](#), lancé le 28 novembre 2023.
- Le développement de la [Plateforme de partenariat multipartite sur la RAM](#), dans le cadre des structures de gouvernance mondiale sur la RAM. Avec plus de 100 membres d'ici fin 2023, organisés en cinq groupes différents, ce mécanisme de coordination collaborative se veut un forum inclusif, international et multipartite qui convoque les gouvernements, les entités et Agences spécialisées des Nations unies, les organisations intergouvernementales mondiales et régionales, les institutions financières internationales et régionales, les donateurs philanthropiques, les organisations et réseaux de la société civile, les organismes universitaires et de recherche et les entités du secteur privé. La première session plénière a eu lieu en novembre 2023, établissant la première série de groupes d'action.
- La poursuite du développement de [projets portant sur la RAM financés par le Fonds fiduciaire multipartenaires \(MPTF\)](#), au niveau national ou mondial. Le [rapport d'activité complet pour 2022](#) a été publié en mai 2023. En décembre 2023, l'OMSA prend la présidence du Comité directeur pour la deuxième fois depuis le lancement de ce mécanisme de financement. En étroite collaboration avec les autres partenaires quadripartites, les principales priorités porteront sur l'examen à mi-parcours et l'autonomisation du mécanisme à la lumière de la prochaine Réunion de haut niveau sur la RAM prévue en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. En décembre 2023, un total de 16 pays (Maroc, Kenya, Cambodge, Indonésie, Ghana, Zimbabwe, Éthiopie, Tadjikistan, Pérou, Sénégal, Madagascar, Mongolie, Tunisie, Bangladesh, Cameroun et Kirghizistan), à différents stades de développement du projet, de la mise en œuvre à la clôture du projet, étaient soutenus par le MPTF sur la RAM. Les équipes de l'OMSA avec les Représentations régionales et sous-régionales concernées ont fortement soutenu les Membres tout au long du projet depuis son lancement. Il s'agit notamment d'activités et de réalisations telles que :

- La mise à jour des Programmes d'action nationaux au Sénégal, au Pérou, etc.
- La mise en place d'un atelier régional en Afrique pour partager les expériences et renforcer les collaborations nationales dans la Région.
- L'organisation de réunions de consultation finales entre les principales parties prenantes (c'est-à-dire les ministères de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement) afin de finaliser le plan stratégique national de communication sur la RAM pour le Cambodge, et l'organisation d'une réunion des parties prenantes pour présenter les résultats du projet, organiser des consultations sur les réussites du projet, les enseignements tirés et les mesures de durabilité pour la mise en œuvre à venir en Indonésie.
- La mise en œuvre de projets dans différents pays, tels que le Tadjikistan et le Ghana, et la facilitation de partenariats public-privé pour une utilisation responsable des agents antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques au Pérou.

D'autres réalisations en matière de soutien et de renforcement des capacités méritent d'être soulignées :

- Le renforcement des capacités nationales en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay, grâce au soutien apporté à la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux dans le cadre du projet « Travailler ensemble pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens », financé par l'UE et géré par la FAO, l'OPS et l'OMSA.
- La [traduction des principaux documents de communication sur la RAM](#) en indonésien, birman, chinois, dzongkha, khmer, malais, mongol, népalais, cinghalais, tamoul, thaï et vietnamien. Cela permettra la diffusion et l'appropriation du matériel par les pays de la région Asie-Pacifique.
- Le lancement d'un travail de collaboration avec d'autres partenaires (par exemple, les institutions Centre for Global Development [CGD], Institute for Health Metrics and Evaluation [IHME] en partenariat avec Global Research on Antimicrobial Resistance [GRAM] [IHME/GRAM], RAND Europe et la Banque mondiale) pour l'élaboration d'un rapport mettant à jour et générant de nouvelles données sur les répercussions sanitaires et économiques de la RAM dans les secteurs humain et animal, afin de justifier l'investissement dans la RAM et l'UAM et d'éclairer la réponse et l'élaboration des politiques visant à réduire la RAM, via une approche Une seule santé. L'OMSA dirige ce projet, en assurant le secrétariat d'un groupe consultatif de haut niveau créé pour sensibiliser aux thèmes de la RAM et de l'UAM et influencer les investissements dans ce domaine lors d'événements internationaux pertinents, tels que la Réunion de haut niveau sur la RAM de l'Assemblée générale des Nations unies de 2024, ainsi qu'après de divers gouvernements et institutions de financement. Le projet complétera d'autres initiatives similaires en cours, telles que le groupe technique quadripartite sur les aspects économiques de la RAM (QTG-EA) et l'Impact mondial des maladies animales (GBADs), auxquelles l'OMSA participe.
- La publication, en février 2023, de la deuxième édition d'un [document technique](#) sur la manière de mettre en place un système de pharmacovigilance pour les médicaments vétérinaires, préparé en collaboration avec HealthforAnimals dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'OMSA et en adéquation avec les lignes directrices du VICH et les normes internationales. Cette deuxième édition intègre les réflexions des Points focaux de l'OMSA pour les produits vétérinaires suite au retour d'information sur les séminaires de formation régionaux tenus précédemment.
- La publication, en juillet 2023, d'un [rapport révisé par des pairs](#) sur les webinaires et les ateliers organisés l'année précédente autour de la mise en œuvre du principe des trois R (Raffiner, Réduire et Remplacer) pour les vérifications de libération de lots de vaccins vétérinaires. Ce travail a été réalisé en collaboration avec Animal-Free Safety Assessment (AFSA) Collaboration, HealthforAnimals et l'Alliance internationale pour la normalisation biologique (IABS).

- La présidence conjointe de la réunion du Forum VICH, dans le cadre du rôle de membre associé de l'OMSA dans la Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires, y compris les agents antimicrobiens. Le Forum VICH n'a cessé de croître, l'Égypte et le Rwanda se joignant à lui en 2023.

Toutes les actions susmentionnées sont liées au quatrième pilier de la [Stratégie de l'OMSA sur la RAM](#) dont le but est d'**encourager la mise en œuvre de nos normes internationales**. Les activités et les résultats spécifiquement liés à la mise à jour de nos documents techniques, lignes directrices et chapitres dans le *Code terrestre* et le *Code aquatique* sont présentés à la [section 2.2.2.5.2](#) du présent rapport : Activités du Groupe de travail sur la RAM.

Pour de plus amples informations sur les activités de l'OMSA relatives à la RAM, les Membres sont invités à visiter notre Portail mondial sur la RAM ainsi que les sites web des Représentations régionales et sous-régionales : [Afrique](#), [Amériques](#), [Asie et Pacifique](#), [Europe](#) et [Moyen-Orient](#).

#### 2.4.1.4 Rage

L'OMSA joue un rôle clé en soutenant ses Membres dans la mise en œuvre d'activités de contrôle et de prévention de la rage, conformément à l'[initiative « Zero by 30 » : le plan stratégique mondial visant à mettre fin à la mortalité humaine due à la rage transmise par les chiens d'ici à 2030](#).

Les activités de l'OMSA sont coordonnées par le Réseau technique sur la rage, un mécanisme de coordination interne visant à améliorer la communication et les échanges sur les activités liées à la rage au niveau du Siège et des Représentations régionales et sous-régionales. Par l'intermédiaire de ce Réseau technique sur la rage, les points de contact nationaux pour la rage dans 49 pays ont été identifiés pour diriger et coordonner les activités relatives à la rage dans leur pays.

- Banque de vaccins de l'OMSA contre la rage

La banque de vaccins de l'OMSA permet aux Membres d'avoir accès à des vaccins antirabiques de haute qualité pour chiens à un coût fixe et peu élevé, servant ainsi de catalyseur à la mise en œuvre de programmes de vaccination massives de chiens, qui constituent un pilier essentiel des stratégies efficaces de lutte contre la rage. En 2023, un total de 1,12 millions de doses de vaccin ont été livrées à neuf pays d'Afrique (Namibie, Érythrée, Côte d'Ivoire, Cameroun, Ghana, République centrafricaine et Guinée) et d'Asie (Indonésie et Cambodge). En outre, l'OMSA a fourni 200 000 doses de vaccin à l'Indonésie dans le cadre d'une riposte d'urgence à un foyer de rage dans le Timor occidental. Des travaux sont en cours pour actualiser la procédure de demande de vaccins et d'établissement de rapport sur l'utilisation des vaccins afin de simplifier cette dernière pour les Membres et de maximiser l'impact de la banque de vaccins.

- Vaccins antirabiques oraux

Pour les chiens en liberté, la vaccination antirabique orale pourrait jouer un rôle décisif dans l'effort mondial de lutte contre la rage canine et pourrait avoir un impact significatif sur les progrès vers le plan stratégique mondial « Zero by 30 ». L'OMSA continue d'inviter les Membres à envisager l'utilisation de vaccins antirabiques oraux en complément des vaccins parentéraux et a soutenu des études scientifiques en Thaïlande, en Indonésie et en Namibie. L'Indonésie a enregistré les vaccins antirabiques oraux et la vaccination orale fait partie du programme officiel de lutte contre la rage du pays. En Namibie, le troisième et dernier essai de vaccin antirabique oral dans la région du Zambèze s'est achevé avec succès en 2023.

- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de contrôle régionaux et nationaux pour l'élimination de la rage véhiculée par les chiens

L'OMSA s'est engagée à aider les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de contrôle nationaux durables et fondés sur l'approche Une seule santé pour l'élimination de la rage véhiculée par les chiens. Cet objectif est en passe d'être atteint avec le soutien des donateurs, notamment de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le [projet de contrôle](#)



[et d'élimination de la rage \(RACE\) au Cameroun](#) a été lancé en 2023, l'objectif étant de renforcer la surveillance de la rage, la vaccination des chiens et la prophylaxie post-exposition chez les humains dans deux zones pilotes, puis d'intensifier les efforts dans l'ensemble du pays. La Namibie a également fait des progrès significatifs dans les efforts d'élimination de la rage en 2023 en vaccinant environ 100 000 chiens dans les huit régions des zones communales septentrionales, marquant une augmentation de 49,95 % des vaccinations par rapport à 2022 ; les campagnes de vaccination ont été assorties de programmes réguliers de sensibilisation des communautés par le biais de la télévision et de la radio, et par des programmes de renforcement des capacités des techniciens de santé animale sur la capture, la vaccination et le suivi des chiens. L'OMSA a entrepris des analyses de la situation et des lacunes en matière de rage en République centrafricaine, au Tchad et en République démocratique du Congo. Ces évaluations ont permis d'identifier des domaines spécifiques nécessitant une attention particulière et de favoriser l'élimination de la rage en 2024.

L'OMSA a aidé le Zimbabwe et le Cambodge à mettre à jour leurs plans stratégiques nationaux. L'OMSA reste déterminée à apporter son assistance aux Membres dans l'amélioration de leurs stratégies de contrôle de la rage véhiculée par les chiens. En collaboration avec l'Alliance quadripartite et l'ASEAN, l'OMSA a apporté son soutien à la mise à jour de la [stratégie d'élimination de la rage \(ARES\) de l'ASEAN](#), qui a été approuvée par le groupe de travail sectoriel de l'ASEAN sur l'élevage et le groupe sectoriel 2 de l'ASEAN sur la santé.

L'OMSA a également collaboré avec l'APCAT (Asia Pacific Cities Alliance for Health and Development) à la mise en œuvre d'un [projet de lutte contre la rage à Bali](#), en Indonésie, afin de vacciner plus de 90 % de la population de chiens estimée à 600 000 animaux d'ici à la fin de 2023. Le projet, qui s'étend de juillet 2022 à décembre 2023, a franchi des étapes importantes, notamment le développement de la capacité de direction de l'autorité locale de Bali pour la prévention de la rage, l'identification des ressources locales, l'utilisation des vaccins de la banque de vaccins de l'OMSA et l'obtention réussie d'engagements de financement pour les campagnes de vaccination en 2023 de la part des gouvernements provinciaux et locaux. Le projet a également renforcé les partenariats entre les parties prenantes et les gouvernements, en particulier avec le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé, le gouvernement provincial de Bali et les autorités locales au niveau des villes et des districts.

[Le programme officiel de contrôle de la rage canine de la Zambie](#) a été officiellement approuvé par l'Assemblée au cours de la 90<sup>e</sup> Session générale, la Zambie devenant ainsi le troisième Membre, après la Namibie et les Philippines, à voir son programme officiel de contrôle formellement validé par l'OMSA.

L'OMSA continue d'améliorer la capacité des Membres à gérer les populations de chiens. En Europe, une version actualisée de l'outil d'auto-évaluation et de suivi de la gestion des populations canines (SAM4DPM) a été lancée en 2023, dans le but de renforcer la capacité des Membres à contrôler et à évaluer en toute autonomie le respect des normes de l'OMSA en matière de gestion des populations canines et de s'aligner sur l'initiative « Zero by 30 ». L'outil a également été présenté lors de la Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient. Cette initiative de collaboration vise à relever les défis inhérents à la rage dans la région, à améliorer la compréhension de l'optimisation du soutien de l'OMSA et, en particulier, à tirer des enseignements des expériences européennes en matière de gestion des populations de chiens à l'aide de l'outil SAM4DPM.

Tout au long de l'année, l'OMSA a organisé et soutenu plusieurs formations virtuelles et en présentiel afin d'améliorer la capacité des Services vétérinaires à contrôler la rage véhiculée par les chiens, en mettant l'accent sur le diagnostic et la surveillance de la rage, et d'améliorer la surveillance de la rage par les Membres. Ces initiatives comprenaient les éléments suivants :

- Une formation de trois jours destinée au Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) a été organisée en collaboration avec l'institut italien IZSVePadova (Laboratoire de référence de la FAO pour la rage). La formation a porté sur les sujets suivants : le diagnostic en laboratoire, l'utilisation des systèmes d'information géographique pour soutenir les activités de contrôle et de surveillance de la rage, les enquêtes épidémiologiques et la gestion intégrée des cas de morsures (IBCM), ainsi que la manipulation et la capture des chiens en toute sécurité ;



- Une réunion régionale de partage d'informations sur les techniques d'épidémiologie moléculaire pour la rage, dirigée par le Laboratoire de référence de l'OMSA pour la rage au CVRI, en République populaire de Chine ;
  - Le quatrième Atelier régional de l'OMSA sur la gestion des populations de chiens, qui s'est tenu à Tbilissi, en Géorgie ;
  - Des sessions de formation pratique sur le diagnostic de la rage animale et humaine ont été organisées pour le personnel de laboratoire du Laboratoire national vétérinaire (LANAVET) et du Centre Pasteur du Cameroun par l'Institut Pasteur, au Cameroun ;
  - Une formation pratique d'une semaine visant à renforcer les capacités du personnel de laboratoire des secteurs de la santé animale et humaine sur la surveillance et la gestion des cas de rage, ainsi que sur la collecte, l'emballage et l'expédition des échantillons au laboratoire ; première phase du cours international de formation sur la rage de juillet à septembre 2023, à laquelle 41 stagiaires (22 du Cameroun et 19 d'autres pays de la CEEAC) ont participé.
- Communication

Au cours de l'année écoulée, l'OMSA a consacré des efforts considérables à la création de ressources de communication visant à renforcer la sensibilisation à la rage. Ces documents sont conçus pour toucher un large éventail de parties prenantes, notamment les vétérinaires, les membres des collectivités et les propriétaires d'animaux de compagnie. Ils couvrent toute une série de sujets, notamment la sensibilisation dans les collectivités, la responsabilisation des propriétaires de chiens et la gestion efficace de la population canine. En outre, des campagnes de sensibilisation ont été menées tout au long de l'année afin d'exploiter les réseaux de médias sociaux pour améliorer la diffusion de ces [outils](#) et accroître la sensibilisation à la rage. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la rage, le 28 septembre 2023, l'OMSA a mis en lumière, par le biais des plateformes de médias sociaux et de la participation à des événements mondiaux, les outils et les appuis existants pour l'élimination de la rage.

- Soutien au diagnostic de la rage

Le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la rage (RABLAB) se compose de 12 Laboratoires de référence de l'OMSA et d'un laboratoire affilié, qui assistent les Membres en favorisant des techniques de laboratoire normalisées et harmonisées (conformément au *Manuel terrestre* de l'OMSA), en améliorant le diagnostic et les tests de routine sur la rage, en appuyant la surveillance, la notification des foyers et la diffusion des données sur la rage, ainsi que le renforcement des capacités, des formations et des ateliers. Les principaux résultats obtenus en 2023 comprennent des lignes directrices sur la [production de sérum de contrôle positif interne pour le dépistage des anticorps antirabiques](#) et la [déclaration du RABLAB sur l'utilisation des tests de diagnostic rapide par immunochromatographie à des fins de surveillance de la rage](#). Les activités en cours comprennent la rédaction d'une déclaration sur l'importance d'utiliser des vaccins antirabiques pour chiens de haute qualité et le soutien au programme de partenariat national du Forum United Against Rabies.

En 2023, quatre réunions virtuelles ont été organisées et la deuxième réunion en personne du réseau a eu lieu au Siège de la FAO à Rome, en Italie, le 8 novembre 2023.

- Forum United Against Rabies : Mise en œuvre de l'initiative « Zero by 30 »

Le Forum United Against Rabies, hébergé par l'OMSA et mené par la FAO, l'OMS et l'OMSA, comprend désormais plus de 60 membres. Ce réseau a été lancé en 2020 pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le document « *Zero by 30* ».

Au cours de la période couverte, quatre webinaires virtuels ont eu lieu : [Rabies surveillance: what gets measured gets done](#) (« Surveillance de la rage : ce qui peut être mesuré peut être accompli ») ; [Oral Rabies Vaccination](#) (« Vaccination antirabique orale ») ; [Voices for Change: the power of communication for rabies control](#) (« La voix du changement : le pouvoir de la communication dans la lutte contre la rage ») ; et [Eliminating dog-mediated rabies: addressing barriers to scaling up dog vaccination campaigns](#) (« Élimination de la rage véhiculée par les chiens : lever les obstacles à l'intensification des campagnes de vaccination des chiens »). Cinq bulletins d'information ont été diffusés à une liste de plus de 1 700 parties prenantes tout au long de l'année, mettant en lumière les principaux résultats et les ressources du réseau. Ces résultats sont également mis en évidence dans le rapport 2023 et sur le site web du [Forum United Against Rabies](#).

Les principaux résultats obtenus par le réseau en 2023 sont les suivants : Un « [appel à agir](#) » à destination de Gavi, l'Alliance du vaccin, qui a contribué à la poursuite de la stratégie de Gavi visant à investir dans la prophylaxie post-exposition humaine pour les pays ; [Oral vaccination of dogs against rabies: Recommendations for field applications and integration into dog rabies control programmes](#) (« Vaccination antirabique orale des chiens : Recommandations pour les applications sur le terrain et l'intégration dans les programmes de lutte contre la rage canine »), qui fournit des conseils pour la mise en œuvre pratique de la vaccination antirabique orale en tant qu'outil intégré dans les stratégies nationales de contrôle de la rage dans les populations de chiens en liberté ; [Rabies Public Information Toolkit](#), qui est un guide aidant les autorités de santé humaine et animale à informer le public sur la rage et à encourager la responsabilisation des propriétaires de chiens, les comportements de recours à des services de santé, la vaccination des chiens et la déclaration des cas suspects de rage ; [Dog vaccination - barriers and solutions](#) (« Vaccination des chiens : obstacles et solutions »), qui fournit des conseils et des outils susceptibles d'aider les parties prenantes à surmonter les obstacles à la vaccination massive des chiens ; et la série de [podcasts Rabies Today](#), qui vise à améliorer la sensibilisation en faveur de la lutte contre la rage.

La [réunion des parties prenantes du Forum United Against Rabies 2023](#) s'est tenue sous la forme d'un événement hybride, avec un volet sous forme présentielle à Rome, en Italie, et un autre sous forme virtuelle pour permettre une participation large des membres du Forum United Against Rabies. La réunion a permis de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif « Zéro by 30 » et a permis aux membres du Forum d'examiner les résultats obtenus en 2023 et de proposer des priorités sur lesquelles le réseau devra se concentrer en 2024.

En 2024, le Forum United Against Rabies donnera la priorité aux activités qui contribuent directement aux objectifs suivants : impliquer les pays prioritaires dans lesquels la rage est endémique et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques nationaux ; impliquer les autorités locales et les collectivités à placer l'élimination de la rage au niveau local en tête de leurs priorités ; faciliter l'accès à la prophylaxie post-exposition humaine, notamment en soutenant la mise en œuvre de la stratégie de Gavi sur la rage ; promouvoir l'amélioration de la surveillance, du partage et de la communication des données ; et soutenir la sensibilisation et la mobilisation des ressources pour lutter contre la rage.

#### **2.4.1.5 Tuberculose**

L'OMSA reste à l'avant-garde de l'identification d'un substitut approprié à la tuberculine bovine et aviaire de référence internationale, qui est en voie d'épuisement. Le Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur le remplacement du standard international de tuberculine bovine et aviaire s'est réuni sous forme de réunions virtuelles à intervalles réguliers pour discuter des protocoles et des résultats des essais en cours visant à calibrer les standards candidats de tuberculine bovine.

En décembre 2023, l'OMSA a lancé un appel pour solliciter des dons de tuberculine aviaire candidate auprès d'entreprises privées et de fabricants, afin de l'évaluer en tant que substitut potentiel au standard actuel.

L'OMSA a rencontré régulièrement la FAO et l'OMS pour coordonner les activités liées à la mise en œuvre de la [feuille de route pour la tuberculose zoonotique](#) et a participé à la conférence de l'IUATLD (International Union Against Tuberculosis and Lung Disease) qui s'est tenue à Paris en novembre 2023. Pour contribuer davantage à la feuille de route sur la tuberculose zoonotique, l'OMSA a lancé un projet de conseil sur l'élaboration de lignes directrices portant sur des stratégies alternatives de contrôle de l'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis* chez le bétail. Ces lignes directrices s'avèreraient utiles pour aider les pays aux ressources limitées dans lesquels la tuberculose animale est très répandue.

#### **2.4.1.6 Syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS)**

L'OMSA, en collaboration avec la FAO, le PNUE et l'OMS, a organisé une réunion technique sur le MERS-CoV et d'autres coronavirus zoonotiques émergents à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite, en novembre 2023. La réunion a rassemblé des experts en santé publique et en santé animale des pays touchés et à risque de l'être, des scientifiques universitaires et des experts en la matière afin d'examiner les dernières données scientifiques disponibles sur le MERS-CoV, d'étudier les expériences des pays et de renforcer la collaboration plurisectorielle. La réunion a contribué à la discussion autour de l'approche Une seule santé pour le MERS-CoV et les coronavirus zoonotiques émergents et a abouti à l'identification des actions prioritaires et des besoins futurs en matière de recherche pour continuer à progresser dans la prévention et le contrôle de la maladie.

#### **2.4.1.7 Maladies émergentes**

Pour la première fois, l'OMSA a réuni un Groupe *ad hoc* sur les maladies émergentes (y compris les maladies réémergentes) et les forces motrices de l'émergence des maladies chez les animaux. Il s'agit d'un groupe *ad hoc* doté de deux fonctions : une fonction de maintien du statu quo et une fonction de riposte. La première comprend la définition du rôle de l'OMSA au regard des maladies émergentes et des forces motrices responsables de leur émergence à l'interface humain-animal ainsi que l'identification des besoins et des écarts. La seconde quant à elle vise à apporter un soutien à l'OMSA (Membres et partenaires compris) lors de la survenue d'un événement majeur lié à une maladie émergente. Lors de sa première réunion (du 5 au 8 décembre 2023), le groupe a identifié des écarts importants dans l'approche de l'OMSA concernant les maladies émergentes à l'interface humain-animal et a formulé des recommandations pour y remédier. Le groupe a également convenu des quatre livrables suivants pour aller de l'avant au cours de l'année 2024 : 1. L'identification des écarts dans l'approche de l'OMSA concernant les maladies émergentes à l'interface humain-animal. 2. Un classement des maladies infectieuses émergentes par ordre de priorité au niveau mondial, deux fois l'an. 3. La production d'un document synthétique sur les maladies émergentes, mettant en évidence les besoins, les écarts identifiés et les solutions proposées. 4. L'élaboration d'un dossier d'investissement à l'intention de l'OMSA (et ses Membres) pour faire face aux maladies infectieuses émergentes.

#### **2.4.1.8 Santé de la faune sauvage**

La mise en œuvre du programme de santé de la faune sauvage de l'OMSA a maintenu sa dynamique en 2023, enregistrant des progrès et des réalisations significatifs aux niveaux mondial et régional dans six domaines d'intervention, comme décrit ci-dessous.

- Collaboration et partenariats

Des partenariats productifs ont été maintenus avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), International Council for Game and Wildlife conservation (CIC), l'initiative Nature for Health (N4H), le Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune et de la flore (CPW) et le PNUE.

Le réseau des Centres collaborateurs de l'OMSA pour la faune sauvage a tenu sa première réunion le 2021 novembre 2023. Composé de Centres collaborateurs de l'OMSA pour la santé de la faune sauvage et d'autres centres spécialisés intéressés, le réseau a été conçu pour répondre aux exigences de l'OMSA et de ses Membres tout en restant flexible. La structure du réseau comprend un secrétariat, une équipe de direction restreinte, un organe général et des coprésidents. L'équipe de direction restreinte sera chargée de guider la mise en place et les activités du réseau au cours de la première année, tandis que l'organe général proposera son expertise en fonction de sa disponibilité et de l'intérêt qu'il suscite. Les coprésidents et le secrétariat veilleront au bon fonctionnement du réseau.

Au niveau régional, la Région Asie et Pacifique de l'OMSA a organisé régulièrement des réunions de réseaux régionaux et sous-régionaux sur la santé des espèces sauvages.

La participation active de l'OMSA à l'initiative N4H, un projet mené par un consortium composé de l'OMSA, du PNUE, de l'UICN, de l'OMS, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV), d'EcoHealth Alliance et de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a permis de mobiliser des fonds pour un projet national en Mongolie. Le projet doit être mis en œuvre en collaboration avec l'OMSA, le CIC, la FAO et Wildlife Conservation Society (WCS). Cela met en évidence la capacité de l'OMSA à mettre en œuvre des partenariats internationaux et à mobiliser des ressources au profit de ses Membres.

- Renforcement des capacités

En 2023, des séminaires destinés aux Points focaux nationaux pour la faune sauvage ont été organisés dans trois des Régions de l'OMSA (Europe, Asie et Pacifique et Amériques), dans le prolongement du séminaire mené pour la Région Afrique en décembre 2022. Les séminaires ont rassemblé plus de 100 Points focaux nationaux. D'autres partenaires et parties prenantes ont également été invités à participer à des sessions sur la gestion des maladies de la faune sauvage. Le manuel de formation du sixième cycle, élaboré par le Centre collaborateur de l'OMSA spécialisé dans la santé de la faune sauvage (États-Unis d'Amérique), a servi de base à ces séminaires de formation. Les participants ont été exposés à de nombreux sujets, dont la gestion de la santé de la faune sauvage et la pensée systémique.

Le développement de deux modules en ligne sur la surveillance de la faune sauvage et de deux autres modules en ligne sur le commerce des espèces sauvages a été lancé pour soutenir la mise en œuvre des lignes directrices (voir ci-dessous).

- Lignes directrices et normes

En mai 2023, un premier projet de lignes directrices visant à réduire le risque de propagation des maladies via le commerce des espèces sauvages a été fourni par le Groupe *ad hoc* de l'OMSA dédié à la réduction du risque de phénomène de propagation des maladies sur les marchés vendant des espèces sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement en espèces sauvages. Le Centre collaborateur de l'OMSA pour l'analyse et la modélisation des risques (Royaume-Uni) a également apporté sa contribution. Le projet final de lignes directrices devrait être testé lors d'un atelier en Thaïlande en mars 2024, avant d'être finalisé en vue de sa publication. L'OMSA a travaillé étroitement avec l'OMS pour assurer la cohérence avec les orientations en matière de gestion des risques dans les marchés traditionnels que l'OMS est en train d'élaborer.

En 2023, les lignes directrices de l'UICN et de l'OMSA sur la surveillance de la faune sauvage étaient en cours de mise à jour en collaboration avec l'UICN et le document révisé devrait être publié et diffusé en 2024.

À la suite des conclusions d'un examen de la législation relative aux espèces sauvages mené en 2022, un questionnaire sur ce même sujet destiné à soutenir les missions PVS du PALV a été testé dans deux pays (Guyana et Rwanda). Le retour d'information de ces missions a ensuite été utilisé pour évaluer l'utilité du questionnaire et l'améliorer en prévision des missions ultérieures pour lesquelles la santé de la faune sauvage était pertinente. Il s'agissait d'une première étape pour combler les lacunes de la législation en matière de gestion de la santé de la faune sauvage et, à terme, pour combler les lacunes du chapitre du Code consacré à la législation.

- Gestion des données de santé de la faune sauvage

La phase de cadrage d'un projet visant à définir les objectifs, les besoins et les opportunités d'un système d'information sur la santé de la faune sauvage de nouvelle génération (NGWHIS) pour la notification des maladies de la faune sauvage non listées a été réalisée en 2023. Ce système remplacerait le système WAHIS-wild qui a été mis hors service. Le cadrage comprenait la consultation des services concernés de l'OMSA (groupe synergique de l'OMSA pour le NG-WHIS : huit services impliqués) ; l'enquête auprès des Membres de l'OMSA (une enquête dans les pays sur la gestion des données et les systèmes d'information sur la santé de la faune sauvage [216 réponses ont été reçues de 145 pays et territoires]) ; l'enquête auprès des gestionnaires de systèmes d'information sur la santé de la faune sauvage (16 réponses) ; et le Groupe *ad hoc* pour le NG-WHIS.

Les résultats de ce travail de cadrage ont suggéré la nécessité d'un système centralisé, optimisant la sensibilité de la collecte de données et fournissant des informations en temps réel (ou presque). Pour obtenir une alerte rapide et une sensibilité élevée, il faudrait envisager la collecte et la diffusion de données non validées. Ce système devrait présenter des avantages pour les parties prenantes, être ergonomique (ne pas augmenter la charge de travail) et bénéficier d'une gouvernance plurisectorielle (par exemple, environnement, Services vétérinaires, autorités sanitaires chargées de la faune sauvage, santé publique).

En outre, les informations sur les maladies de la Liste de l'OMSA affectant les espèces sauvages ont été valorisées avec un rapport de situation mensuel produit par les Services d'intégration de la donnée et de la Préparation & résilience et publié sur le [portail en ligne de l'OMSA sur la faune sauvage](#). Le rapport a mis l'accent sur les répercussions des maladies de la faune sauvage sur la conservation de la biodiversité.

Tout en définissant le cadrage de la solution de notification définitive pour les maladies non listées par l'OMSA, le Service Préparation et Résilience a contribué à la formation des Points focaux nationaux pour la faune sauvage à la plateforme temporaire WAHIS-Wild beta et a suivi le processus de notification par l'intermédiaire de cette plateforme avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale.

- Science et connaissances

Au niveau régional, le projet EBO-SURSY, qui se termine en 2024, a organisé un symposium scientifique de trois jours pour présenter les résultats de six années d'investigations scientifiques en Afrique de l'Ouest et centrale sur les fièvres hémorragiques virales. Le symposium a rassemblé 135 participants, dont des parties prenantes et des partenaires internationaux et nationaux du projet, et a été une excellente occasion pour les doctorants et les scientifiques chevronnés impliqués dans le projet de présenter leurs résultats. Les 58 résumés ont été publiés dans la revue *Virologie*. Les Services vétérinaires des dix pays cibles étaient présents et, dans le cadre d'un atelier de deux jours consécutifs, ont pu discuter avec les scientifiques de la manière dont ces résultats pourraient être traduits en recommandations pratiques pour soutenir leur protocole de surveillance.

En outre, le projet a permis à la Sierra Leone, la République du Congo, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire et le Cameroun de finaliser et de valider leurs protocoles nationaux de surveillance de la fièvre de la vallée du Rift et de la fièvre de Lassa dans le cadre de l'approche Une seule santé, tout en soutenant la mise en œuvre de ces derniers par le biais de quelques activités (sessions de formation et traduction d'outils dans la langue locale).

- Communication

La stratégie de communication de l'OMSA en matière de santé de la faune sauvage a été finalisée en septembre 2023. Par la suite, une série de produits de communication (vidéos, campagnes ciblées sur les médias sociaux, etc.) a été élaborée pour soutenir le virage narratif de l'OMSA afin d'embrasser l'ensemble de la santé des animaux (domestiques et sauvages). La [vidéo sur les conséquences de l'influenza aviaire sur les écosystèmes](#) illustre bien ce propos. Les publications sur les médias sociaux présentant des produits de la faune sauvage ou des résultats de projets sont les plus consultés par le public, ce qui montre l'intérêt de notre audience pour ce sujet. En outre, un webinaire comprenant une table ronde avec des intervenants de l'EcoHealth Alliance, de la Wildlife Conservation Society (WCS) et de la Wildlife Disease Association (WDA) a été organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage (initiative de la CITES) pour débattre des enjeux de la question de la santé de la faune sauvage (« Wildlife Health: what is at stake? ») L'événement a été suivi par plus de 400 participants de 83 pays. Parallèlement, la Région Asie et Pacifique a soutenu l'organisation d'événements nationaux en rapport avec le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2023 consacré aux partenariats pour la conservation de la vie sauvage (« Partnerships for Wildlife Conservation ») au Laos, au Népal et à Singapour.

Enfin, dans le cadre du projet EBO-SURSY, une seconde campagne radiophonique a été organisée en République démocratique du Congo pour sensibiliser la population aux risques liés aux maladies zoonotiques. La campagne a touché près de trois millions de personnes dans les zones rurales et urbaines, avec un excellent retour d'information de la part des collectivités.

Des travaux ont également été menés en vue d'un prochain numéro de *Panorama* sur le thème de la santé et de la biodiversité de la faune sauvage, dont la parution est prévue début 2024.



## 2.4.2 Maladies animales transfrontalières

### 2.4.2.1 Contexte stratégique mondial

Le Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) est un mécanisme mis en place par la FAO et l'OMSA en 2004 aux niveaux mondial et régional avec leurs principaux partenaires techniques et financiers afin de coordonner les efforts de lutte contre les maladies animales transfrontalières, en se concentrant sur les maladies prioritaires, mais aussi en tenant compte des activités transversales.

#### Le GF-TADs au niveau mondial

Le Comité de gestion du GF-TADs est l'organe de décision du GF-TADs. En 2023, le Comité de gestion était coprésidé par le Docteur Jean-Philippe Dop (Directeur général adjoint chargé des Affaires institutionnelles et des actions régionales à l'OMSA) et le Docteur Keith Sumption (Vétérinaire en chef à la FAO). Le Comité de gestion est guidé par le Comité directeur mondial, qui rassemble des acteurs des secteurs public et privé de toutes les régions. Le Secrétariat mondial, dirigé par le coordinateur mondial de la FAO et soutenu par le coordinateur régional de l'OMSA et le facilitateur mondial de la FAO, aide le Comité de gestion à organiser toutes les activités du GF-TADs au niveau mondial qui ne sont pas couvertes par les groupes chargés de maladies, et assure la coordination avec les groupes chargés de maladies ainsi qu'avec les acteurs du GF-TADs au niveau régional. En 2023, cinq réunions du Comité de gestion ont eu lieu et ont permis d'examiner des questions pertinentes relatives à la coordination en lien avec des stratégies propres à des maladies spécifiques et des sujets transversaux. Le Comité directeur mondial et le Comité de gestion bénéficient du soutien du Secrétariat mondial, hébergé par la FAO, qui comprend un agent de liaison à temps partiel du Service des Actions régionales de l'OMSA, qui fait également office de coordinateur mondial du GF-TADs.

Depuis fin 2021, le GF-TADs met en œuvre la [Stratégie du GF-TADs pour 2021-2025](#), organisée autour de trois objectifs principaux :

- Établir des stratégies pour les maladies animales transfrontalières prioritaires aux niveaux sous-régional, régional et mondial.
- Développer et maintenir les capacités de prévention et de lutte contre les maladies animales transfrontalières.
- Améliorer la durabilité des stratégies de lutte contre les maladies animales transfrontalières prioritaires grâce à des partenariats pluridisciplinaires.

Les principales activités, les résultats et les réalisations du [GF-TADs](#) au niveau mondial sont publiés sur son site web. Depuis 2021, le rapport annuel du GF-TADs est présenté au Comité directeur mondial ([13e rapport d'activité annuel du Comité directeur mondial](#)) et fournit des [recommandations](#) ambitieuses.

Afin d'orienter le Comité de gestion sur le troisième objectif de la stratégie du GF-TADs, un panel dédié aux partenariats et aux financements a été mis en place, qui comprend des représentants d'institutions financières, d'organisations privées travaillant sur la fourniture de services de santé animale et des experts individuels dotés d'une expérience en économie agricole, en virologie et en services vétérinaires. Ce panel développe une approche qui comprend l'inventaire des parties prenantes, le soutien à la sensibilisation et des conseils sur la mobilisation des ressources. L'objectif principal est de renforcer une approche systémique qui encouragera le développement de capacités transversales à l'appui des stratégies spécifiques aux maladies animales transfrontalières. Cette approche devrait être opérationnelle en 2024, sous réserve de la disponibilité des ressources.

#### Le GF-TADs au niveau régional

Les Comités directeurs régionaux du GF-TADs, sous la direction de leurs présidents respectifs, coordonnent les principales parties prenantes des cinq Régions pour soutenir les activités prioritaires mondiales et régionales en matière de maladies animales transfrontalières. Les Comités directeurs régionaux sont soutenus par les Secrétariats régionaux du GF-TADs, chacun étant dirigé par la Représentation régionale de l'OMSA concernée, avec le soutien des équipes régionales du GF-TADs de la FAO.



Les activités du GF-TADs sur les maladies prioritaires dans les Régions respectives se poursuivent.

Les activités régionales du GF-TADs sont présentées dans une section dédiée des sites web régionaux de l'OMSA et organisées par maladie animale transfrontalière prioritaire.

**Tableau 4 : Réunions des Comités directeurs régionaux et maladies animales transfrontalières prioritaires abordées respectivement**

Région	Maladies animales transfrontalières prioritaires	Dernière réunion du Comité directeur régional (à la date du 31 décembre 2023)
<a href="#">GF-TADs pour l'Afrique</a>	fièvre aphteuse, PPR, PPA, péripneumonie contagieuse bovine et fièvre de la Vallée du Rift	Juin 2022
<a href="#">GF-TADs pour les Amériques</a>	fièvre aphteuse, PPA, peste porcine classique, influenza aviaire et myiase	Septembre 2022
<a href="#">GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique</a>	PPA, fièvre aphteuse, PPR, dermatose nodulaire contagieuse et influenza aviaire	Février 2023
<a href="#">GF-TADs pour l'Europe</a>	fièvre aphteuse, PPA, PPR, dermatose nodulaire contagieuse, rage et influenza aviaire	Octobre 2022
<a href="#">GF-TADs pour le Moyen-Orient</a>	fièvre aphteuse, PPR, fièvre de la Vallée du Rift et brucellose	Mai 2023

La douzième réunion du Comité directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a abouti à l'adoption d'une [nouvelle stratégie régionale](#) alignée sur la stratégie mondiale et abordant plus spécifiquement les priorités dans les différentes sous-régions. En conséquence, des réunions de coordination spécifiques ont été organisées pour [l'Asie du Sud](#) et [le Pacifique, respectivement](#). La dixième réunion du Comité directeur régional pour le Moyen-Orient, tenue en marge de la 90<sup>e</sup> Session générale de l'OMSA, a été l'occasion de désigner le Délégué de l'Arabie saoudite comme nouveau président et de décider d'une révision des priorités régionales à mener en 2024. La nomination du nouveau directeur du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) a été l'occasion de saluer et de renforcer l'implication de l'UA-BIRA à la présidence du GF-TADs en Afrique.

En Europe, reconnaissant la nécessité d'une coordination renforcée dans une période difficile, l'OMSA, officiant en tant que Secrétariat du GF-TADs pour cette Région, a institué un nouveau mécanisme en collaboration avec la FAO et la Direction générale de la Santé et de la Sécurité alimentaire de la Commission européenne (DG SANTE). Ce mécanisme comprend des réunions de coordination trimestrielles, un plan d'action global et un répertoire de projets sur le terrain et d'activités conjointes. L'objectif est d'obtenir des résultats significatifs et d'apporter un soutien solide aux Membres, en donnant la priorité aux maladies les plus préoccupantes dans la région. Cette approche stratégique reflète une implication en faveur de l'adaptabilité et de la collaboration pour faire face à l'évolution des défis en matière de santé animale.

La plupart des plateformes régionales du GF-TADs ont mis en place des Groupes permanents d'experts (GPE) afin d'impliquer les Membres, les partenaires et les experts sur les maladies prioritaires (PPA, IAHP, dermatose nodulaire contagieuse [DNC], péripneumonie contagieuse bovine [PPCB], rage), d'échanger des connaissances et de convenir de priorités pour renforcer les capacités et coordonner les activités. Le lancement du [GPE pour la PPCB en Afrique](#) illustre la manière dont le mécanisme du GF-TADs a contribué à relancer la dynamique de la lutte contre cette maladie dont les répercussions économiques et les implications en termes de RAM sont considérables ; le GPE a convenu de six domaines prioritaires concrets pour les deux prochaines années.

Parmi les autres mécanismes de coordination figurent les feuilles de route régionales pour la fièvre aphteuse et la PPR. Afin de promouvoir une approche synergique, des réunions conjointes FAO/OMSA sur la feuille de route ont été organisées avec succès pour l'[Eurasie occidentale](#), concernant la fièvre aphteuse et la PPR, et pour l'[Asie du Sud](#), concernant la fièvre aphteuse, la PPR et la DNC. Une approche similaire a également été utilisée pour une réunion de coordination de l'OMSA en [Asie orientale](#) sur la PPR et la DNC. En Europe, la douzième réunion du [GPE sur la DNC](#), tenue en mars 2023, reconnaissant l'expérience positive des Membres de l'Europe du Sud-Est dans la lutte contre la DNC, a abouti à la décision de développer à l'avenir une approche similaire dans les pays d'Asie centrale.

#### 2.4.2.2 *Influenza aviaire*

Compte tenu de la crise mondiale liée à l'influenza aviaire, l'OMSA a organisé son premier Forum sur la santé animale, entièrement consacré à cette maladie, au cours de la 90<sup>e</sup> Session générale. [Le Forum sur la santé animale intitulé Policy « De la politique à l'action : Le cas de l'influenza aviaire - Réflexions pour le changement »](#) a été l'occasion de discussions ouvertes entre les Délégués, les experts en la matière et les parties prenantes concernées sur la meilleure façon de relever les défis actuels dans le contrôle mondial de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Le Thème technique intitulé [« Défis stratégiques dans la lutte mondiale contre l'influenza aviaire hautement pathogène »](#), présenté lors de la Session générale, a ouvert la voie au Forum, et les Membres de l'OMSA ont adopté la [Résolution n° 28](#) qui servira de base à l'élaboration des futures activités de lutte contre l'influenza aviaire. Cette Résolution souligne l'importance pour les Membres de respecter et de mettre en œuvre les normes internationales de l'OMSA afin de lutter efficacement contre l'influenza aviaire.

Un encadrement de la Résolution n° 28 sur deux ans (juin 2023 - mai 2025) a été conçu en consultation avec les principales parties prenantes de l'OMSA afin de définir les activités, les réalisations et les résultats attendus pour mettre en œuvre les recommandations de la résolution adoptée et assurer son harmonisation avec la future stratégie mondiale de lutte contre l'influenza aviaire du GF-TADs.

- Activités du réseau scientifique de l'OMSA et de l'OFFLU (réseau d'expertise conjoint OMSA/FAO sur les influenzaz animales)

L'OMSA a poursuivi la coordination du réseau d'expertise OMSA/FAO sur les influenzaz animales (OFFLU), tout en hébergeant le secrétariat de l'OFFLU et en gérant le [site web de l'OFFLU](#).

En 2023, en réponse à la recrudescence mondiale des foyers d'influenza aviaire, le réseau OFFLU a participé activement à l'échange de données, à la publication de déclarations scientifiques sur les nouvelles menaces d'influenza animale et à l'évaluation des risques. Le réseau contribue régulièrement aux réunions de l'OMS sur la composition des vaccins contre l'influenza. Le projet pilote OFFLU de [comparaison des souches de l'influenza aviaire \(AIM\)](#) a été achevé pour fournir des informations sur les caractéristiques antigéniques des virus en circulation afin de faciliter la sélection de vaccins appropriés pour les volailles et la mise à jour des antigènes des vaccins pour les volailles dans les endroits où les vaccins sont utilisés.

Le réseau a publié des déclarations scientifiques sur les nouvelles menaces liées aux influenzaz animales. Celles-ci comprenaient notamment une [déclaration sur l'influenza aviaire hautement pathogène causée par des virus du sous-type H5N1](#) et des déclarations sur les [cas d'influenza aviaire chez les animaux sauvages, les mammifères](#) et les [chats](#). Parmi les autres exemples de documents techniques élaborés pour soutenir les efforts nationaux de surveillance et de contrôle, on peut citer :

- [L'influenza aviaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes](#)
- [Propagation méridionale de l'IAHP H5 chez la faune sauvage en Amérique du Sud](#)
- [Poursuite de la propagation de l'IAHP H5 chez la faune sauvage en Amérique du Sud et incursion dans la région de l'Antarctique](#)

Le réseau OFFLU contribue régulièrement aux réunions sur la composition des vaccins contre l'influenza de l'OMS. Le réseau a participé aux réunions de l'OMS de [février](#) et de [septembre](#) 2023 et a fourni un total de 2 619 séquences du virus de l'influenza aviaire H5, H7 et H9 isolées en Europe, en Asie et dans le Pacifique, au Moyen-Orient, en Afrique et dans les Amériques. En outre, 588 séquences des virus H1 et H3 de la grippe porcine ont été partagées. Les données antigéniques ont été générées par le test d'inhibition de l'hémagglutination en utilisant les réactifs issus de furets des Centres collaborateurs de l'OMS et de l'OFFLU. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne.

Le panel de tests d'aptitude de l'OFFLU pour l'année 2023 a été reçu par les Centres de référence de l'OMSA/FAO et a été conçu pour évaluer la capacité des laboratoires à détecter et caractériser les isolats de l'influenza aviaire. Le cycle a été coordonné par le Centre australien de préparation aux maladies (Australian Centre for Disease Preparedness) et réalisé dans le cadre de son accréditation ISO 17043.

Le rapport de la réunion du Comité directeur et du Comité exécutif de l'OFFLU est disponible [en ligne](#).

Le réseau scientifique de l'OMSA sur l'influenza aviaire a continué à fournir des résultats concrets qui contribuent à l'atténuation des risques posés par les virus zoonotiques de l'influenza animale pour la santé publique et la santé animale. Le réseau scientifique de l'OMSA, de la FAO et de l'OMS communiquent régulièrement pour partager les données relatives à la santé publique et à la santé animale afin que les évaluations des risques puissent être continuellement mises à jour sur les questions liées à l'interface entre l'animal et l'humain, avec, entre autres, la publication d'une [évaluation rapide des risques liés aux virus H5N1 du clade 2.3.4.4b](#) et une évaluation rapide du risque d'[infection humaine par les virus H5N1 au Cambodge](#).

- Notifications de l'IAHP et rapports de situation

L'OMSA poursuit son travail de suivi de la notification de l'apparition de l'influenza aviaire par l'intermédiaire de WAHIS et produit des [rapports](#) qui font le point sur la situation de l'influenza aviaire aux niveaux mondial et régional. Les rapports présentent brièvement les principaux risques à l'origine des événements actuels, la façon dont les souches interagissent avec les hôtes (oiseaux sauvages et volailles, et parfois les humains) et l'environnement (saisonnalité, systèmes d'élevage, écosystèmes), et les possibles évolutions des événements en cours dans les mois à venir. La fréquence de production de ces rapports de situation dépend en grande partie du nombre et de la gravité des notifications d'influenza aviaire reçues dans WAHIS.

- Sensibilisation et communications

L'OMSA a réalisé plusieurs vidéos avec des experts pour sensibiliser le public à propos de l'influenza aviaire et répondre aux principales questions posées. Ces vidéos sont disponibles [ici](#) et ont été diffusées sur les réseaux sociaux tout au long de l'année. Des articles ont également été rédigés sur le sujet et diffusés en ligne :

- [Vaccination contre l'influenza aviaire : pourquoi cela n'est pas un obstacle à la sécurité des échanges commerciaux](#)
- [Influenza aviaire : comprendre les nouvelles dynamiques pour mieux combattre la maladie](#)
- [Avian influenza: why strong public policies are vital - WOAHA \( « Influenza aviaire : de l'importance vitales des politiques publiques fortes - OMSA » \)](#)
- [Le rôle des Services vétérinaires dans la lutte contre l'influenza aviaire](#)
- Groupe de travail sur l'influenza aviaire du GF-TADs

Au vu des changements importants observés dans l'épidémiologie des virus de l'IAHP ces dernières années, l'OMSA, en collaboration avec la FAO par le biais du mécanisme du GFTADs, a mis en place un Groupe de travail sur l'IAHP afin d'entamer la révision de la stratégie mondiale de prévention et de lutte contre l'IAHP, dont la dernière mise à jour date d'octobre 2008. L'élaboration de la nouvelle stratégie de lutte contre l'IAHP s'est appuyée sur

des données probantes recueillies lors de consultations virtuelles régionales et sousrégionales, des enquêtes en ligne, des rapports des Groupes permanents d'experts régionaux du GF-TADs et des contributions reçues via la Consultation mondiale de la FAO sur l'IAHP et du Forum de l'OMSA sur la santé animale consacré à l'influenza aviaire (2023). Des stratégies globales, telles que la stratégie mondiale du GF-TADs, le septième Plan stratégique de l'OMSA et la politique de transformation de l'élevage de la FAO, ont été étudiées lors de la formulation de la stratégie. Pour faciliter ce processus, l'OMSA et la FAO ont engagé une équipe de quatre consultants chargés d'harmoniser la stratégie avec les politiques de plus haut niveau. Des mises à jour régulières lors des réunions du Comité de gestion et du Comité directeur du GF-TADs ont permis d'approuver le processus de rédaction de la nouvelle stratégie. La stratégie devrait faire l'objet de consultations et d'un processus de recueil de commentaires au début de l'année 2024. Une fois la stratégie finalisée, des options de communication et de lancement seront convenues et mises en œuvre par l'OMSA et la FAO.

- Coordination régionale et activités de renforcement des capacités

Amériques : à la suite d'une recommandation formulée par le Groupe permanent d'experts sur l'IAHP, créé en décembre 2022, une [réunion technique sur la vaccination contre l'IAHP](#) et les [deuxième](#) et troisième réunions du Groupe permanent ont été organisées en 2023 dans le but d'impliquer les parties prenantes de l'ensemble de la région, y compris du secteur de la faune sauvage, d'échanger des informations sur la situation, les options de lutte et les priorités et de partager les expériences interrégionales.

Europe : en 2023, le [Groupe permanent d'experts sur l'IAHP pour l'Europe](#) a été créé, incluant les 53 Membres de la région. Cette initiative conjointe de l'OMSA, de la FAO et de la Commission européenne (DG SANTE) vise à renforcer la coopération en matière de prévention et de lutte contre l'IAHP. Le Groupe permanent se réunira régulièrement pour examiner les stratégies de prévention et de lutte, échanger des informations épidémiologiques, partager les meilleures pratiques et formuler une stratégie coordonnée fondée sur l'approche Une seule santé.

Asie-Pacifique : le réseau scientifique sur l'influenza aviaire et d'autres maladies aviaires a organisé un [Atelier régional pour la prévention et la lutte contre les maladies aviaires](#) en République populaire de Chine en août 2023 et a continué à soutenir les Membres pour renforcer l'effort régional de lutte contre les maladies infectieuses aviaires en promouvant le partage d'informations sur toutes les maladies aviaires bactériennes et virales, et pas seulement celles décrites dans le *Code terrestre* de l'OMSA.

#### **2.4.2.3 Peste porcine africaine**

La peste porcine africaine (PPA) demeure une maladie prioritaire pour l'OMSA et ses Membres. Un groupe de coordination interne est en place au sein de l'OMSA pour faciliter le partage des mises à jour et des progrès accomplis entre le Siège et les Représentants régionaux et sous-régionaux.

##### **Initiative du GF-TADs pour la lutte mondiale contre la peste porcine africaine**

En 2023, l'OMSA a continué à mener à bien nombre d'activités relevant de l'initiative du GFTADs pour la lutte mondiale contre la PPA (Initiative mondiale), en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires techniques. Depuis son lancement en juillet 2020, l'[Initiative mondiale](#) cherche à maîtriser la PPA au niveau mondial. Le Groupe de travail du GF-TADs sur la PPA, composé de représentants de l'OMSA et de la FAO, s'est régulièrement réuni pour coordonner la mise en œuvre de l'Initiative mondiale et soutenir les stratégies de lutte contre la PPA au niveau régional.

Les activités des Groupes permanents d'experts sur la PPA (GPE-PPA) visant à renforcer le dialogue, la coopération ainsi que la coordination de la prévention et de la lutte contre la PPA au niveau régional font partie intégrante de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale. En juillet 2023, la huitième réunion du GPE-PPA pour la Région [Asie-Pacifique](#) s'est tenue en personne à Qingdao, en République populaire de Chine, et s'est concentrée sur la sécurité biologique. En août 2023, la troisième réunion du GPE-PPA pour la région [Afrique](#) s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et s'est concentrée sur le renforcement de la sécurité biologique tout au long de la chaîne de valeur et sur l'amélioration des capacités de surveillance et de diagnostic pour la lutte contre la PPA. En [Europe](#), la 21<sup>e</sup> réunion du GPEPPA s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, en septembre 2023, et s'est concentrée sur la détection et l'élimination des carcasses de sangliers.

Pour faciliter la coopération et le dialogue entre les GPE-PPA, le Comité de coordination mondiale pour la PPA a été lancé en marge de la 90<sup>e</sup> Session générale de l'OMSA, réunissant les Présidents des Comités directeurs régionaux du GF-TADs et les membres des GPE-PPA. Des domaines prioritaires communs ont été identifiés pour orienter les activités futures.

- Le renforcement des diagnostics de laboratoire pour la PPA

Le Siège de l'OMSA poursuit sa collaboration étroite avec son réseau de sept Laboratoires de référence pour la PPA afin d'harmoniser, de standardiser, de valider et de rendre disponibles des épreuves de diagnostic de la PPA, mais aussi d'apporter à l'OMSA et à ses Membres une expertise et des formations en lien avec le diagnostic, la surveillance et le contrôle de la PPA, et de collecter, analyser et diffuser des informations épidémiologiques sur la fréquence mondiale de la PPA ainsi que sur la caractérisation génétique du virus de la PPA. En 2023, trois réunions ont été organisées pour échanger des connaissances scientifiques et techniques sur le développement de vaccins, le diagnostic et les mesures de lutte contre la PPA. En outre, le réseau de Laboratoires de référence pour la PPA a réfléchi aux possibilités de développer une plateforme de partage d'informations en libre accès pour les données du séquençage du génome du virus de la PPA, tout en développant des programmes de formation pour aider les Membres à risque et en assurant la participation à des tests de compétence pour un certain nombre de Membres. Le réseau publiera également un manuel d'algorithmes de laboratoire pour la détection des formes virulentes et variantes du virus de la PPA.

Dans la Région des Amériques, l'OMSA a organisé le premier essai de comparaison interlaboratoire sur les techniques de diagnostic de la PPA et de la peste porcine classique (PPC), en collaboration avec le Laboratoire de référence de l'Union européenne pour la PPA (EURL-ASF), le Centre de recherche en santé animale (INIACISA/CSIC) et le Laboratoire de référence de l'OMSA pour la PPC au Centre de recherche en santé animale de l'Institut de recherche et de technologie agroalimentaires (IRTA-CReSA). L'objectif de cet essai de comparaison interlaboratoire était de déterminer les capacités de diagnostic des laboratoires nationaux de référence des pays des Amériques, dans le but d'harmoniser et de renforcer le diagnostic de la PPA et de la PPC dans la région. À la fin du mois d'août 2023, l'OMSA a financé la formation pratique d'une sélection de laborantins nationaux sur le diagnostic avancé et le séquençage du virus de la PPA à l'Institut de recherche vétérinaire (VRI) d'Onderstepoort à Pretoria, en Afrique du Sud, un Laboratoire de référence de l'OMSA pour la PPA.

- Notifications de la PPA et rapports de situation

L'OMSA continue à assurer un suivi des notifications sur la fréquence de la PPA via WAHIS et à produire des rapports présentant un panorama actualisé de la situation de cette maladie tant à l'échelle mondiale que régionale. Les rapports de situation sur la PPA sont publiés deux fois par mois et sont disponibles [en ligne](#). Ils font le point sur les foyers de PPA survenus dans les deux semaines précédentes, en plus d'apporter d'autres actualisations pertinentes et des recommandations essentielles destinées aux Membres.

- Normes relatives à des vaccins sûrs et efficaces contre la PPA

En septembre 2023, des projets de normes sur la fabrication de vaccins sûrs et efficaces contre la PPA ont été diffusés aux Membres par la [Commission des normes biologiques](#). Les normes ont été ébauchées à la suite d'une série d'enquêtes, d'échanges en personne avec des experts en la matière et de cinq ateliers techniques, dont un avec les principaux organismes de réglementation des vaccins. Le réseau des Laboratoires de référence de l'OMSA a également été largement consulté.

- Soutien technique à la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales de prévention et de lutte contre la PPA

Les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA ont coorganisé ou participé à plusieurs réunions et ateliers nationaux ou régionaux et à des projets sur la PPA en 2023, notamment les suivants :

- Atelier d'[analyse des écarts](#) de l'Alliance mondiale de recherche sur la PPA (GARA) en Ouganda en février 2023 pour discuter des écarts dans les connaissances sur la PPA et identifier les projets et les résultats obtenus dans la lutte contre la PPA en Afrique, et la réunion subséquente en novembre 2023 de l'atelier et l'Assemblée générale de la section africaine de GARA ;



- [Atelier sur la PPA aux Philippines pour l'ASEAN](#) en mai 2023 afin de finaliser la stratégie de prévention et de lutte contre la PPA de l'ASEAN, qui a été approuvée par le Groupe de travail sectoriel de l'ASEAN pour l'élevage ;
- projet de conseil pour une stratégie de lutte contre la PPA basée sur les risques, piloté dans un pays d'Asie du Sud-Est ;
- [Atelier GARA sur l'analyse des écarts aux Philippines](#) en décembre 2023, identifiant les écarts critiques dans la connaissance et la recherche liées à la PPA et spécifiques à l'Asie.
- Semaine agricole des Caraïbes, axée sur la PPA, en octobre 2023, avec l'engagement de donner la priorité à la prévention et à la lutte contre la PPA et de renforcer la surveillance de la PPA dans les pays des Caraïbes ;
- [Mission d'experts du GPE-PPA en Bosnie-Herzégovine](#), en réponse à la détection de la PPA.

#### 2.4.2.4 Fièvre aphteuse

L'OMSA a continué à soutenir les Membres dans la mise en œuvre des activités de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse en renforçant la coordination avec la FAO par le biais du groupe de travail conjoint sur la fièvre aphteuse. Les réunions relatives aux feuilles de route régionales, les groupes consultatifs régionaux et les divers outils du Programme de lutte progressive contre la fièvre aphteuse (PCP-FMD), y compris les Laboratoires de référence de l'OMSA pour la fièvre aphteuse, ont servi de plateformes et de ressources pour venir en soutien aux Membres.

Le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA et de la FAO pour la fièvre aphteuse a continué à soutenir activement toutes les réunions régionales relatives à la feuille de route en fournissant des mises à jour sur la situation mondiale de la fièvre aphteuse et des informations sur l'adéquation et la sélection des vaccins, ce qui est d'autant plus important que les sérotypes de la fièvre aphteuse se déplacent d'un pool à l'autre. Lors de sa réunion annuelle, qui s'est tenue au Canada en octobre 2023, le réseau a noté que l'un des événements clés était l'apparition de nouveaux foyers de fièvre aphteuse dus au sérotype SAT 2 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Alors que les résultats de l'adéquation du vaccin *in vitro* ont été jugés très positifs, le problème de l'incertitude concernant la performance du vaccin sur le terrain a été soulevé ; des études *in vivo* sont prévues avant la fin de l'année 2023. Le réseau continue de collaborer dans les domaines suivants : sélection de vaccins pour les bassins endémiques ; tests de vaccins contre la fièvre aphteuse pour identifier les réponses indicatives sur la performance ; et études sur la corrélation entre les anticorps induits par les vaccins et la protection. En outre, dans le prolongement des préoccupations exprimées ces dernières années, le réseau a contribué à une [publication](#) visant à mieux faire connaître le protocole de Nagoya, en soulignant son impact sur l'échange de matériel biologique, non seulement pour les activités de recherche sur la fièvre aphteuse, mais aussi pour la mise au point de nouveaux vaccins pertinents d'un point de vue épidémiologique et d'autres outils de diagnostic pour lutter contre la fièvre aphteuse.

- Le renforcement des diagnostics de laboratoire pour la fièvre aphteuse

Pour soutenir la capacité des laboratoires vétérinaires, en particulier dans les régions où les laboratoires de diagnostic de la fièvre aphteuse font défaut, l'OMSA propose à ses Membres plusieurs solutions dans le cadre du Processus PVS. Le projet de Jumelage de laboratoires de l'OMSA entre l'Institut Pirbright, au Royaume-Uni, et le Laboratoire national de référence pour la fièvre aphteuse, à Embakasi, au Kenya, vise à renforcer les capacités de diagnostic de la fièvre aphteuse au Kenya et dans la région de l'Afrique de l'Est. Cela permettra à un plus grand nombre de Membres de la région d'accéder à des tests de diagnostic de la fièvre aphteuse de haute qualité et à des connaissances techniques.

- Approche régionale de la lutte contre la fièvre aphteuse

L'approche régionale du renforcement des capacités de lutte contre la fièvre aphteuse suit les sept pools de virus de la fièvre aphteuse, mais la dynamique des mouvements de bétail et des échanges commerciaux accroît le risque, la propagation et l'émergence de sérotypes de la fièvre aphteuse dans de nouveaux lieux géographiques, comme cela a été signalé en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient en ce qui concerne les sérotypes O et SAT 2 de la fièvre aphteuse. L'OMSA, en collaboration avec la FAO, a organisé des réunions de coordination régionale avec les objectifs suivants : aider les Membres à échanger des

informations sur la situation de la fièvre aphteuse, promouvoir l'utilisation efficace des outils existants, y compris les normes et les lignes directrices du *Code terrestre*, pour, entre autres, empêcher la propagation du sérotype SAT 2, renforcer et réviser les stratégies nationales de lutte contre la fièvre aphteuse et renforcer les réseaux de laboratoires. Des réunions de coordination ont été organisées en mars 2023 pour le Golfe arabe, y compris le Yémen, en avril 2023 en Azerbaïdjan pour l'[Eurasie occidentale](#), en mai 2023 pour l'[Asie du Sud](#) et en décembre 2023 pour l'Afrique de l'Ouest.

Le [comité consultatif du secteur privé \(PSCC\) de la campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine \(SEACFMD\)](#) s'est réuni en mars 2023 et a formulé des recommandations sur le renforcement des partenariats entre les Services vétérinaires et le secteur privé, conformément aux lignes directrices de l'OMSA sur les partenariats public privé, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la fièvre aphteuse, de rendre le commerce plus sûr et de réduire les répercussions de la fièvre aphteuse.

Afin de donner la priorité au soutien aux Membres de la région Afrique aux étapes 0, 1 et 2 du PCP-FMD, un atelier a été organisé en Afrique du Sud en septembre 2023, avec pour objectif de renforcer les principes d'évaluation des risques de fièvre aphteuse et de partager des outils pour renforcer les stratégies nationales de lutte et accélérer la progression du PCP-FMD pour ces Membres prioritaires. Le faible degré de priorité accordé à la fièvre aphteuse au niveau national, associé à l'allocation de ressources financières limitées, voire inexistantes, aux activités de lutte contre les maladies animales transfrontalières, est critique, en particulier dans certaines parties de l'Afrique, d'où le faible niveau de progression, notamment en Afrique occidentale et centrale, par rapport à d'autres régions, telles que l'Asie du Sud-Est et l'Afrique australe, où les exportations justifient la priorité accordée à la fièvre aphteuse et à la lutte contre cette maladie.

La [26<sup>e</sup> réunion des Coordinateurs nationaux du SEACFMD](#) en août 2023 a permis d'aligner les activités en cours du SEACFMD sur la base des conclusions et des recommandations de l'évaluation de la campagne du SEACFMD de 1997 à 2020 et d'étudier les options visant à renforcer les synergies rentables pour la lutte contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières connexes telles que la PPA, la DNC et la PPR. Cette approche des synergies a été mise en œuvre lors de la réunion de l'Asie du Sud, qui a abordé conjointement la PPR, la fièvre aphteuse et la DNC. Cette approche a été bien accueillie par les Membres.

Grâce à ces réunions de coordination régionale, quatre Membres (Népal, Niger, Nigeria et Zambie) ont vu leurs plans nationaux faire l'objet d'un examen. Tous les Membres participant aux réunions de coordination régionale ont appliqué l'outil d'auto-évaluation du PCP-FMD pour évaluer leur niveau de mise en œuvre des mesures relatives à la fièvre aphteuse. L'outil d'auto-évaluation est aligné sur le Processus PVS. Selon les évaluations des Groupes consultatifs régionaux, environ 54 % de tous les Membres participant au PCP-FMD étaient aux stades 0 et 1 en 2023. L'OMSA a poursuivi sa formation des Membres et leur a fourni des lignes directrices concernant les exigences relatives à la reconnaissance officielle et, en 2023, la République de Corée, une zone de la Bolivie, une nouvelle zone de la Colombie et une nouvelle zone de la Russie ont été ajoutées à la liste des pays ou zones indemnes de fièvre aphteuse. En 2024, des mécanismes seront mis en place pour que les Membres dont le statut a été suspendu ou dont les programmes de lutte ont été retirés reçoivent davantage de soutien et de conseils de la part du Groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse.

- Examen de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse

Un examen externe de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse a conclu en 2023 que, bien que des progrès aient été réalisés par les plus de 80 Membres engagés dans le PCP-FMD, le niveau de progrès restait variable selon les Régions. Les lacunes et les défis communs qui ont été identifiés comprennent des niveaux insuffisants de ressources et de capacité de surveillance, une faible couverture vaccinale, des contrôles inadéquats des mouvements du bétail et une sensibilisation insuffisante aux répercussions socio-économiques négatives de la fièvre aphteuse et aux avantages de la lutte contre cette maladie. La mobilisation des ressources demeure très faible et entrave les progrès, en particulier dans les Membres les plus pauvres. La stratégie de l'OMSA, en collaboration avec les partenaires ressources, consiste à hiérarchiser les recommandations en fonction de la faisabilité et des répercussions attendues des actions pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse d'ici 2027.

- Communication et sensibilisation

L'OMSA reconnaît l'importance de sensibiliser les Membres au risque de propagation de la fièvre aphteuse, en particulier pendant les festivités et les périodes où les déplacements sont les plus nombreux en raison des cérémonies religieuses, et a envoyé en 2023 des messages de sensibilisation aux membres du public concernant le risque de propagation de la fièvre aphteuse. Un article de sensibilisation sur la [protection du bétail lors des déplacements saisonniers](#) a également été publié, sachant que ces déplacements augmentent en raison de l'impact du changement climatique et de la recherche de pâturages. D'autres ressources à caractère pédagogique, de communication et de sensibilisation destinées aux vétérinaires et aux para-professionnels vétérinaires, aux éleveurs et aux commerçants ont été publiées sur le [site web de l'OMSA](#).

#### 2.4.2.5 Peste des petits ruminants

En 2023, l'OMSA et la FAO ont poursuivi leur collaboration au sein du dispositif du GF-TADs pour la mise en œuvre de la [Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication \(GCES\) de la PPR](#), en soutenant tous les partenaires impliqués dans les différentes régions, et en transformant le [plan directeur](#) élaboré en 2022 en approches régionales actualisées.

La réunion du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR (PPR GREN), qui s'est tenue du 27 au 30 novembre 2023, a souligné la nécessité d'innovations en matière de recherche pour contribuer à la phase d'éradication du Programme mondial d'éradication de la PPR (PPR GEP).

- Soutien aux stratégies régionales

De manière conjointe avec la FAO, l'OMSA a organisé des réunions de coordination régionale pour soutenir la révision ou l'élaboration de stratégies d'éradication de la PPR conformément au plan directeur sur la PPR en Afrique du Nord, dans le bassin du fleuve Mano, en Afrique de l'Est, en [Asie du Sud](#) et dans l'[ouest de l'Eurasie](#). L'OMSA a également organisé le Thème technique relatif à la PPR présenté lors de la [25<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique](#), qui a donné lieu à des [recommandations](#) spécifiques. Ces dernières seront prises en compte lors de l'élaboration d'un programme commun pour les pays d'Afrique subsaharienne avec l'UA-BIRA, le Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC) de l'Union africaine et la FAO à partir de 2024. Des réunions de coordination régionale ont également été organisées par l'OMSA pour les pays d'[Asie de l'Est](#) et d'Asie du Sud-Est, ce qui a conduit à l'élaboration de la [Stratégie de préparation à la PPR de l'ASEAN](#).

- Le renforcement des diagnostics de laboratoire pour la PPR

Le réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPR, géré par les trois Laboratoires de référence de l'OMSA (le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, ou CIRAD [France], The Pirbright Institute [Royaume-Uni] et China Animal Health and Epidemiology Center [République populaire de Chine]) et composé de 21 laboratoires, a poursuivi ses activités de soutien, notamment l'organisation de tests d'aptitude avec plus de 40 participants et de [webinaires](#) (par exemple un webinaire sur l'harmonisation des pratiques de diagnostic de la PPR par le biais de tests d'aptitude et le troisième atelier du réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPR), ainsi que la mise à jour des Membres par le biais de la [lettre d'information](#) annuelle.

Un projet de jumelage de laboratoires a été mené à bien ; trois pays, le Maroc, le Sénégal et la Tanzanie, ont bénéficié de ce programme.

- Autres activités de renforcement des capacités

Les réunions régionales ou relatives à une zone épidémique définie ont permis de soutenir les Membres dans leurs activités de lutte contre la PPR et d'évaluer et de documenter la progression des Membres dans le processus en quatre étapes vers l'éradication de la PPR. À la fin de l'année 2023, 13 missions PVS comportant un volet spécifique à la PPR avaient été menées ; en 2023, cette activité a été menée en Zambie. Les rapports PVS se réfèrent à l'Outil de suivi et d'évaluation de la PPR (PMAT), qui prévoit une vérification de terrain objective des étapes constitutives de cet outil et formule des recommandations ciblées destinées aux plans stratégiques nationaux. L'OMSA continuera à soutenir les Membres lors de l'élaboration de leurs plans de contrôle et d'éradication de la PPR et à dispenser des formations sur les procédures de l'OMSA relatives aux demandes de reconnaissance officielle du statut indemne de PPR et à la validation des programmes officiels de contrôle de la PPR.

Suite à la finalisation du PMAT révisé (PMAT2), la FAO et l'OMSA ont initié en 2023 le développement de modules de formation en ligne pour aider les Membres à utiliser efficacement l'outil, qui leur permettra de suivre et d'évaluer l'état de leurs activités de contrôle et d'éradication de la PPR et leurs progrès au regard des étapes du GCES de la PPR. En outre, le développement d'une version numérique du PMAT a été lancé afin d'aider les utilisateurs au niveau national à réaliser l'évaluation en tant qu'exercice collectif et de faciliter la soumission et l'évaluation par les Groupes consultatifs régionaux (GCR) ; pour les utilisateurs du Secrétariat mondial et régional du GF-TADs, le PMAT numérique fournira une vue d'ensemble des lacunes et des priorités communes auxquelles les Membres devront s'atteler.

Le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) a poursuivi son appui technique à ses Membres bénéficiaires au Sahel. Le PRAPS soutient la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux de contrôle de la PPR dans les Membres bénéficiaires. Le projet a également aidé quelques autres pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo et Côte d'Ivoire) à élaborer leurs programmes d'éradication de la PPR. En conséquence, les pays couverts par le PRAPS ainsi que le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire progressent bien dans leur programme de contrôle de la PPR.

L'OMSA encourage les Membres qui n'ont jamais notifié la PPR à mettre en œuvre la surveillance requise et les autres activités nécessaires pour assurer leur conformité avec les normes applicables de l'OMSA en ce qui concerne le statut officiel d'absence de PPR et à entreprendre ensuite les procédures de soumission d'une demande à l'OMSA pour la reconnaissance officielle de leur statut indemne de PPR. La FAO et l'UA-BIRA ont exprimé leur volonté d'aider les Membres à cet égard.

Les projets OHRT<sup>4</sup> et PC-TADs<sup>5</sup>, financés par le BMZ<sup>6</sup> et couvrant le Cameroun, la Namibie, le Kenya et l'Éthiopie, sont en cours et, dans le cas du Kenya, ils contribuent à renforcer le personnel vétérinaire et à mettre en œuvre la campagne de vaccination contre la PPR.

- Soutien à l'accès aux vaccins

Une réunion des producteurs de vaccins, qui s'est tenue du 27 au 31 mars 2023, a examiné le vaccin thermostable contre la PPR et la demande totale de vaccins contre la PPR au cours de la prochaine phase d'éradication.

En outre, la [banque de vaccins contre la PPR](#) de l'OMSA a continué à donner aux Membres la possibilité d'accéder, à un prix négocié, à des vaccins de qualité conformément à une procédure internationale de passation de marchés. En 2023, 25 millions de doses de vaccin contre la PPR ont été livrées par l'intermédiaire de la banque de vaccins contre la PPR de l'OMSA.

#### **2.4.2.6 Dermatose nodulaire contagieuse**

En 2023, la section C du Chapitre 3.4.12 du *Manuel terrestre* sur la dermatose nodulaire contagieuse a été révisée à la suite d'une vaste consultation d'experts en matière de qualité des vaccins, afin de garantir que les normes reflètent les données scientifiques les plus récentes et fournissent aux Membres des exigences actualisées pour les vaccins contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).

Dans la région Europe, la [douzième réunion du Groupe permanent d'experts sur la DNC](#) s'est tenue virtuellement en mars 2023 pour discuter de questions pertinentes concernant la surveillance, le contrôle de la qualité des vaccins, la stratégie de vaccination et le partage d'informations sur la DNC. En décembre 2023, en collaboration avec Sciensano, Laboratoire de référence de l'OMSA pour la DNC, un [séminaire en ligne](#) ciblant les pays d'Asie centrale a été organisé pour discuter des diagnostics de laboratoire et des vaccins contre la DNC.

---

4 OHRT: One Health approach towards Rabies and Transboundary Diseases control

5 PC-TAD: Prevention and Control of Transboundary Animal Diseases for the benefit of smallholder farmers

6 BMZ: German Ministry of Economic Cooperation and Development

En juillet 2023, un [atelier](#) sous-régional sur la PPR et la DNC en Asie de l'Est a été organisé à Qingdao, en République populaire de Chine, et a couvert la situation épidémiologique de la DNC et sur les mesures de prévention et de riposte, y compris la capacité de diagnostic et les questions de vaccination. Dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est, la [quatrième Réunion de coordination sur la DNC](#) pour l'Asie du Sud-Est s'est tenue parallèlement à la réunion du Groupe restreint et du Groupe consultatif en novembre 2023 pour l'élaboration d'une stratégie de prévention et de contrôle de la DNC de l'ASEAN.

#### **2.4.2.7 Activités liées à la phase post-éradication de la peste bovine**

Le nombre de Membres de l'OMSA détenant du matériel contenant le virus de la peste bovine en décembre 2023 était le même que celui déclaré en 2022. Onze Membres détiennent encore ce type de matériel, dont six disposent d'installations de détention du virus de la peste bovine désignées par la FAO et l'OMSA ; les cinq autres Membres n'ont pas encore pris la décision de détruire ou de mettre sous séquestre leur matériel contenant le virus de la peste bovine.

La FAO et l'OMSA ont revu et mis à jour les termes de référence et la composition du Comité consultatif mixte FAO-OMSA pour la peste bovine, sous la supervision du Comité de gestion du GF-TADs.

L'OMSA a organisé un « forum sur les maladies éradiquées » afin de partager l'expérience acquise en matière de politiques visant à préserver le statut des agents pathogènes au regard de leur éradication. Il s'agissait notamment de partager les expériences des campagnes contre la variole, la peste bovine et la poliomyélite. Le forum a évalué et comparé les mécanismes de gouvernance pour les agents pathogènes qui ont été éradiqués ou qui sont visés par l'éradication, en particulier en ce qui concerne l'inspection et la surveillance des installations de séquestration des agents pathogènes. Des recommandations ont été émises en vue de renforcer la gouvernance et la surveillance sur la base de l'expérience acquise à ce jour.

#### **2.4.2.8 Enregistrement des kits de diagnostic**

Conformément à la Résolution n° XXIX adoptée lors de la 71<sup>e</sup> Session générale en 2003, l'OMSA tient à jour son [registre de kits de diagnostic certifiés](#) qui, en décembre 2023, comprenait un total de 16 kits de diagnostic différents, couvrant douze des 117 maladies des animaux terrestres et aquatiques listées par l'OMSA. Le nombre de kits enregistrés ne représente encore qu'une infime proportion des plus de 1 700 kits disponibles dans le commerce à travers le monde, selon la [liste tenue par Diagnostics for Animals](#), ce qui indique une très faible attractivité du registre de l'OMSA.

En 2023, six kits de diagnostic, cinq pour les animaux terrestres et un pour les animaux aquatiques, ont été approuvés par l'Assemblée par le biais des [Résolutions n° 30 et n° 31](#). En parallèle, la Commission des normes biologiques et la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques ont été informées, lors de leurs [réunions de février 2023](#), des travaux entrepris par l'OMSA pour revoir le processus d'enregistrement, en vue d'accroître la valeur que l'OMSA apporte à ses Membres dans le domaine des kits de diagnostic. Ce travail comprend l'étude, au cours des 24 prochains mois, des trois domaines suivants :

- a. Mécanismes qui pourraient être mis en œuvre pour faciliter l'harmonisation réglementaire des kits de diagnostic ;
- b. L'intérêt de fixer des critères minimaux nécessaires à un enregistrement fiable des kits de diagnostic, facilitant l'accès aux Membres indépendamment de leur capacité réglementaire ;
- c. Rationaliser les procédures de reconnaissance des kits et harmoniser les activités portant sur l'enregistrement des kits de diagnostic avec les Centres de référence de l'OMSA.

Des réunions préliminaires avec les principales parties prenantes, notamment HealthforAnimals et Diagnostics for Animals, ont eu lieu en 2023 pour étudier la simplification de l'harmonisation réglementaire, en [tirant parti des discussions antérieures sur ce sujet](#) dans le cadre de la collaboration renouvelée prévue avec l'Alliance internationale pour la normalisation biologique (IABS).



L'exploration des deux autres pistes n'a pas été entamée, faute de ressources suffisantes pour les mener à bien. En novembre 2022, l'OMSA a arrêté l'examen et la validation des nouvelles demandes, conservant une activité minimale de traitement des dossiers déjà en cours d'évaluation et de renouvellement des kits enregistrés, ainsi que l'évaluation des demandes exceptionnelles liées à une situation d'urgence zoonositaire.

### 2.4.3 Bien-être animal

La Stratégie mondiale de l'OMSA en faveur du bien-être animal continue de fournir des orientations pour les activités de l'OMSA dans le domaine du bien-être animal. Le programme de travail 2023-2024 prévoit neuf activités relevant des quatre piliers de la Stratégie, comme indiqué ci-dessous.

- Élaboration des chapitres du Code terrestre consacrés au bien-être animal

La Commission du code a poursuivi ses travaux sur les chapitres du *Code terrestre* relatifs au bien-être animal, notamment :

- la révision du Chapitre 7.1 Introduction aux recommandations relatives au bien-être animal afin d'y inclure le « concept des cinq domaines ».
- une révision complète des Chapitres 7.2 et 7.3 qui traitent du transport d'animaux par voie maritime et terrestre, respectivement ;
- une révision complète du Chapitre 7.5 Abattage des animaux qui sera proposée à l'adoption en 2024 ;
- une révision complète du Chapitre 7.6 Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire.

Pour plus de détails, se référer aux [rapports](#) pertinents de la Commission du Code.

- Renforcement des capacités et formation

Un projet pour la mise en œuvre des Chapitres 7.13 Bien-être animal dans les systèmes de production de porcs et 7.6 Abattage des animaux à des fins de contrôle du *Code terrestre* a été réalisé en Asie du Sud-Est par la Coalition internationale pour le bien-être animal et le Centre collaborateur de l'OMSA pour la science du bien-être animal et l'analyse bioéthique, et comprenait la formation de formateurs, l'élaboration de modules d'apprentissage en ligne et d'un outil dédié aux partenariats public-privé.

Les travaux se sont poursuivis en vue de la création d'un nouveau Réseau pour le bien-être animal pour les quatre Centres collaborateurs de l'OMSA sur le bien-être animal, l'objectif étant d'apporter un soutien accru aux Membres de l'OMSA dans une perspective de coordination mondiale.

De courtes réunions informatives à destination des Points focaux nationaux de l'OMSA pour le bien-être animal ont été organisées en novembre 2023 pour leur fournir des informations pertinentes sur les travaux normatifs en matière de bien-être animal entrepris lors de la réunion de septembre 2023 de la Commission du Code, l'objectif étant d'encourager l'implication active des Points focaux dans le processus normatif.

Dans le cadre de l'étude thématique de l'Observatoire sur le bien-être animal pendant le transport terrestre et maritime, une enquête a été élaborée et lancée afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre par les Membres des normes de l'OMSA relatives au bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime (voir également la [section 2.2.4 Observatoire](#)).

- Sensibilisation et communication

Le cinquième [Forum mondial de l'OMSA sur le bien-être animal](#) intitulé *Developing national animal welfare legislation; different paths for the same destination* (« Développer une législation nationale sur le bien-être animal ; différents chemins pour la même destination ») s'est tenu en personne en novembre 2023 et a rassemblé des représentants de la communauté mondiale du bien-être animal pour discuter du sujet de la législation sur le bien-être animal. Quarante-cinq participants invités, dont des Membres de l'OMSA, des Points focaux nationaux pour le bien-être animal, des Centres collaborateurs pour le bien-être animal et des organisations internationales ayant conclu des accords de coopération avec l'OMSA ont assisté à l'événement.

L'OMSA a poursuivi son étroite collaboration avec le PNUE afin de soutenir la mise en œuvre de la Résolution n° 1 de la cinquième Assemblée des Nations unies pour l'environnement portant sur le thème du lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, en collaboration avec les autres partenaires de l'Alliance quadripartite.

- Mise en œuvre de normes et de politiques en matière de bien-être animal

Dans le cadre du troisième programme de travail de la plateforme de l'OMSA sur le bien-être animal en Europe, deux ateliers plurirégionaux ont été organisés sous la forme d'un « scénario de transport couvrant l'ensemble du voyage » axés sur les routes de transport et ont rassemblé des participants d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, afin de soutenir les Membres dans l'amélioration du bien-être animal et de veiller à la conformité avec les dispositions des Chapitres 7.2 et 7.3 du *Code terrestre*.

Les membres de la RAWWS pour la Région Asie-Pacifique ont lancé un processus de révision qui a porté sur le contenu de la stratégie, le programme d'action et la composition du Groupe consultatif de la RAWWS.

Des informations détaillées sur les activités de l'OMSA en matière de bien-être animal sont disponibles sur le [site web de l'OMSA](#).

#### **2.4.4 Santé des animaux aquatiques**

La Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques (AAHS) est mise en œuvre sur quatre ans (2021-2025) et vise à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier. L'AAHS oriente les efforts visant à renforcer quatre domaines : les normes, le renforcement des capacités, la résilience et le leadership.

En 2023, l'AAHS a continué à traiter les principales priorités en matière de santé des animaux aquatiques et a concentré ses ressources sur 17 des 23 activités identifiées dans la stratégie. Les points forts sont présentés ci-dessous.

- Identifier les obstacles pour renforcer les Services de santé des animaux aquatiques des Membres

En 2023, les résultats d'une enquête menée en 2022 auprès des Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques ont été analysés et ont permis d'identifier les obstacles à la mise en œuvre des normes de l'OMSA et à la transparence dans la notification des maladies. Le manque de ressources financières et humaines ainsi que les écarts dans les réglementations nationales ont été considérés comme les obstacles les plus importants par les Membres de l'OMSA. Les principales priorités identifiées dans l'enquête sont le renforcement des capacités et la formation. Un rapport sur les résultats, comprenant des recommandations pour l'OMSA et ses Membres, sera publié en 2024 et servira à guider les activités en cours pour impliquer et soutenir plus efficacement la communauté de l'OMSA.

- Ateliers de formation pour les Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques

En 2023, des ateliers de formation en personne destinés aux Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques ont été organisés dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique et de l'Europe. Ces ateliers ont permis de dialoguer avec les Membres sur l'AAHS, d'identifier les besoins et les priorités régionales et de promouvoir la mise en œuvre des normes de l'OMSA.

Les Points focaux des trois régions ont identifié le soutien à la mise en œuvre des normes de l'OMSA et le soutien à une riposte précoce aux maladies au niveau national comme étant leurs besoins les plus prioritaires. Les activités de l'AAHS sont en cours de développement pour répondre à ces besoins.

- Réseaux régionaux pour la santé des animaux aquatiques

La mise en place des réseaux régionaux de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques s'est avérée être un mécanisme efficace pour rendre la stratégie opérationnelle afin de répondre aux besoins régionaux et de renforcer la collaboration.

En 2023, trois nouveaux réseaux régionaux ont été lancés en Afrique. Ils viennent s'ajouter aux réseaux existants en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'au Moyen-Orient.

Ces réseaux ont vocation à soutenir le développement des secteurs aquacoles des Membres au moyen d'activités de prévention, de détection précoce et de contrôle des maladies des animaux aquatiques. Ils y parviennent en renforçant la communication, en créant des synergies et en améliorant la coordination dans la mise en œuvre des normes au niveau régional.

- Mobiliser les réseaux scientifiques de l'OMSA

En 2023, l'OMSA a mis en place un réseau de Centres collaborateurs pour la santé des animaux aquatiques, visant à faciliter la collaboration entre ces derniers. Ce réseau, ainsi qu'un réseau de Laboratoires de référence (qui sera établi en 2024), renforcera le soutien aux Membres de l'OMSA pour le diagnostic et le contrôle des maladies des animaux aquatiques.

- Augmenter l'utilisation du Processus PVS de l'OMSA

Le Processus PVS aquatique de l'OMSA aide les Membres à mettre en œuvre les normes de l'OMSA et à améliorer continuellement leurs Services de santé pour les animaux aquatiques. Les résultats de la consultation sur l'élaboration de l'AAHS ont montré que les Membres considèrent que le Processus PVS est utile.

Bien que l'adoption du Processus PVS aquatique par les Membres ait été faible par rapport à celui du secteur terrestre, en 2023, une première évaluation PVS des Services de santé des animaux aquatiques a été réalisée en Ouzbékistan et une évaluation PVS de suivi a eu lieu au Mozambique. Ces évaluations sont conçues pour identifier les forces et les faiblesses et fournir des recommandations d'amélioration (voir également la section [2.3.1 Processus PVS](#)).

- Communication

Un [numéro du Panorama](#) de l'OMSA sur le thème de la mise en œuvre de l'AAHS a été publié en 2023.

#### **2.4.5 Gestion des situations d'urgence et préparation**

En 2023, l'OMSA, la FAO et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont conclu avec succès le projet de renforcement de la résilience contre l'agrocriminalité et l'agroterrorisme. Cette initiative mondiale novatrice, soutenue par le Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires mondiales Canada, visait à renforcer de manière pérenne la capacité mondiale à répondre aux urgences liées aux maladies animales résultant de la dissémination intentionnelle d'un agent pathogène animal. Cet objectif a été atteint en encourageant la coopération entre les Services de police et les Services vétérinaires aux niveaux national, régional et international.

En février 2023, dans le cadre de ce projet, l'OMSA, la FAO et INTERPOL ont mené un exercice international de simulation d'agro-terrorisme appelé [Exercice Phoenix](#), avec le soutien technique de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) et du Centre collaborateur de l'OMSA sur la réduction des menaces biologiques (Institute for Infectious Animal Diseases, Texas, États-Unis d'Amérique). L'exercice Phoenix comprenait trois exercices de discussion régionaux qui se sont déroulés presque simultanément au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est. L'exercice a rassemblé 108 participants de 12 pays, issus des Services de police et des Services vétérinaires. Après les exercices régionaux, un exercice de discussion pour les organisations internationales a été organisé au Siège de la FAO. Celui-ci a donné lieu à des recommandations concrètes visant à améliorer la prévention, la préparation et la réponse aux événements agro-terroristes, qui seront mises en œuvre par l'OMSA, INTERPOL et la FAO dans le cadre de leurs activités futures.

En avril 2023, pour conclure le projet, l'OMSA a accueilli la [Conférence mondiale sur la gestion des urgences](#), la première du genre consacrée à la discussion des situations d'urgence engendrant des répercussions sur les animaux ou les impliquant. Outre le soutien d'Affaires mondiales Canada, la conférence a également bénéficié du soutien financier de la *Defense Threat Reduction Agency* (DTRA) du ministère de la Défense des États-Unis d'Amérique, du ministère de la Défense du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Cette conférence plurisectorielle a réuni plus de 300 participants et a vu la présence des représentations officielles de 61 Membres de l'OMSA. La conférence a permis de sensibiliser les participants à la diversité des risques et des menaces auxquels sont confrontés le secteur de la santé animale et la communauté mondiale, et de mettre en évidence les bonnes pratiques à appliquer en matière de gestion des situations d'urgence. Les participants à la conférence ont collectivement formulé des appels stratégiques à l'action, que l'OMSA utilise pour orienter sa programmation future en matière de gestion des urgences.

S'appuyant sur ses travaux antérieurs en matière de gestion des urgences, l'OMSA a lancé un nouveau projet visant à renforcer la résilience institutionnelle face aux menaces biologiques, avec le soutien financier du Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires mondiales Canada. Ce projet vise à renforcer les capacités de gestion des urgences de l'OMSA et de ses Membres. Il s'agit notamment de mettre en place un système de gestion des incidents pour l'OMSA afin de l'aider à répondre aux crises sanitaires internationales. Pour soutenir ses Membres, à commencer par ceux d'Afrique, l'OMSA a adopté une approche axée sur les pays afin d'élaborer des plans de travail en collaboration avec neuf pays qui ont répondu positivement à un appel à manifestation d'intérêt en vue de leur inclusion dans le projet. Les [activités](#) à mettre en œuvre avec le soutien des experts et des partenaires de l'OMSA porteront sur les domaines de la veille sanitaire, de la gestion des urgences, des laboratoires durables et de la législation vétérinaire. Des activités nationales de formation à la sécurité et à la sûreté biologiques ont été menées à bien dans cinq pays en 2023, notamment une formation régionale sur la gestion des déchets biologiques. Au total, 132 participants ont été formés dans les secteurs de la santé animale, publique et environnementale, dont deux représentants des Services de police.

Afin de poursuivre son engagement auprès des partenaires en matière de sécurité, l'OMSA travaille activement avec INTERPOL pour rendre opérationnel l'accord de coopération qu'ils ont signé en 2022. En novembre 2023, l'OMSA et INTERPOL ont organisé un atelier visant à identifier les bonnes techniques pour mener des entretiens dans le cadre d'enquêtes épidémiologiques, d'enquêtes de conformité et d'enquêtes criminelles. Des lignes directrices destinées aux Services vétérinaires nationaux et aux Services de police devraient être publiées en 2024.

L'OMSA a continué à faire entendre la voix de la santé animale dans le dialogue mondial sur la réduction des menaces biologiques, notamment en participant aux réunions du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (le [Partenariat mondial](#)) et du groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

## 2.5. Coopération internationale

### 2.5.1 Réseaux scientifiques

#### 2.5.1.1 *Système scientifique*

Le système scientifique de l'OMSA est opérationnel depuis la création de l'Organisation en tant qu'OIE en 1924 et n'a cessé d'évoluer depuis lors. La gouvernance technique des différents aspects de ce système est prévue dans les Textes fondamentaux de l'OMSA. Ces derniers définissent dans leurs grandes lignes la structure et les procédures de l'OMSA, y compris la manière dont les Commissions spécialisées, les Groupes de travail, les groupes *ad hoc* et les experts interviennent pour aider l'Organisation à remplir ses mandats. Néanmoins, compte tenu de l'importance de consolider la confiance dans les processus de l'OMSA relatifs à ses principaux mandats, de clarifier la perception que peuvent en avoir aussi bien les Membres que les parties prenantes extérieures, et d'assurer la continuité des opérations au sein de l'OMSA, ce système scientifique doit faire l'objet d'un examen documentaire exhaustif et doit garantir ses processus. Les efforts actuellement entrepris à cet égard permettront à l'OMSA d'analyser la gouvernance technique des Textes fondamentaux de l'OMSA et d'assurer que les processus et procédures du système scientifique sont adaptés aux objectifs fixés, conformes aux bonnes pratiques et optimisés pour appuyer les missions de l'Organisation.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants : décrire la structure et le fonctionnement du système scientifique de l'OMSA ; examiner ses performances au regard des priorités stratégiques de l'OMSA ; recenser les possibilités d'amélioration ou de mise en cohérence du système par rapport aux objectifs du septième Plan stratégique. Grâce à un examen des systèmes scientifiques de plusieurs organisations similaires, à des entretiens avec les parties prenantes de l'OMSA (internes et externes) et à un atelier corroborant la description du système scientifique et de ses processus, un rapport final décrivant le système scientifique de l'OMSA a été élaboré et sert de document de référence pour une initiative globale de révision externe des Textes fondamentaux de l'OMSA entrepris par la Direction générale.

### 2.5.1.2 Centres collaborateurs

En 2023, l'Assemblée a adopté la désignation de deux Centres collaborateurs, portant le nombre total de Centres collaborateurs de l'OMSA à 72 (Figure 15).

La désignation des nouveaux Centres collaborateurs de l'OMSA suivants a été approuvée :

- Gestion des risques sanitaires liés à la faune sauvage, Wildlife Health Australia (WHA), Cammeraiagal/Dharawal Country, Mosman, Nouvelle-Galles du Sud, Australie ;
- Contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires au Moyen-Orient, The Central Laboratory for Evaluation of Veterinary Biologics (CLEVB), Abbassia, Le Caire, Égypte ;
- Compétences vétérinaires au premier jour au Moyen-Orient, Faculté de médecine vétérinaire, Université du Caire, Oula, district de Giza, gouvernorat de Giza, Égypte ;
- Économie de la santé animale dans la région des Amériques, Département d'économie agricole, Université de l'État du Kansas, États-Unis d'Amérique ; Département de l'économie, des affaires et de la sociologie (ESALQ/USP), Université de São Paulo, et Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire, Université de Brasilia, Brésil ; Département des affaires, de l'économie et du développement rural, Faculté de médecine vétérinaire et d'élevage, Université nationale autonome de México, Mexique ; École des sciences économiques, Paul G. Allen School for Global Health, Université de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique.

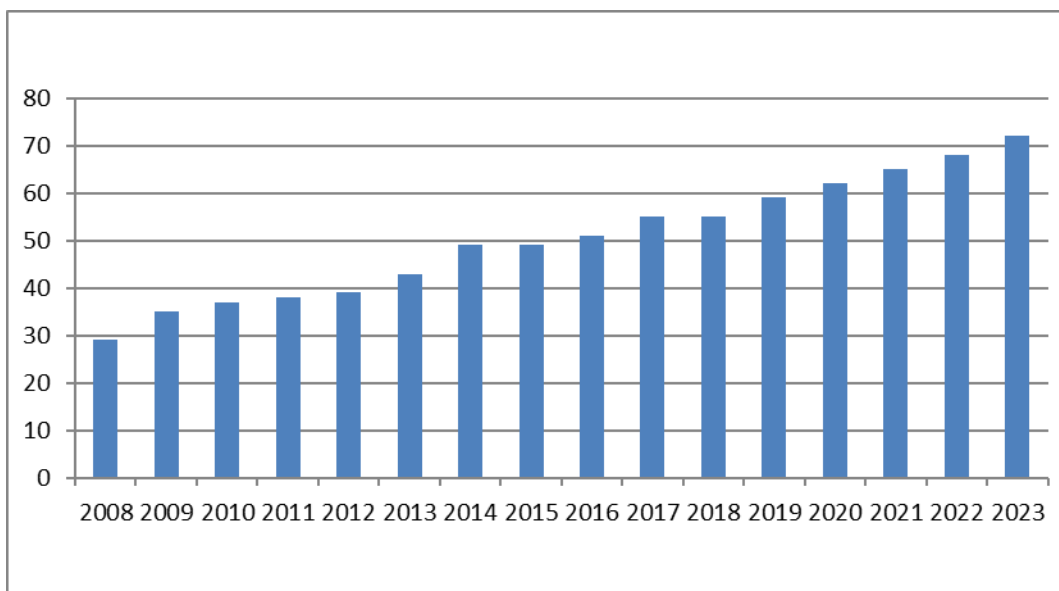


Figure 15 : Nombre de Centres collaborateurs

La [liste des Centres collaborateurs de l'OMSA](#) est disponible en ligne.

### 2.5.1.3 Laboratoires de référence

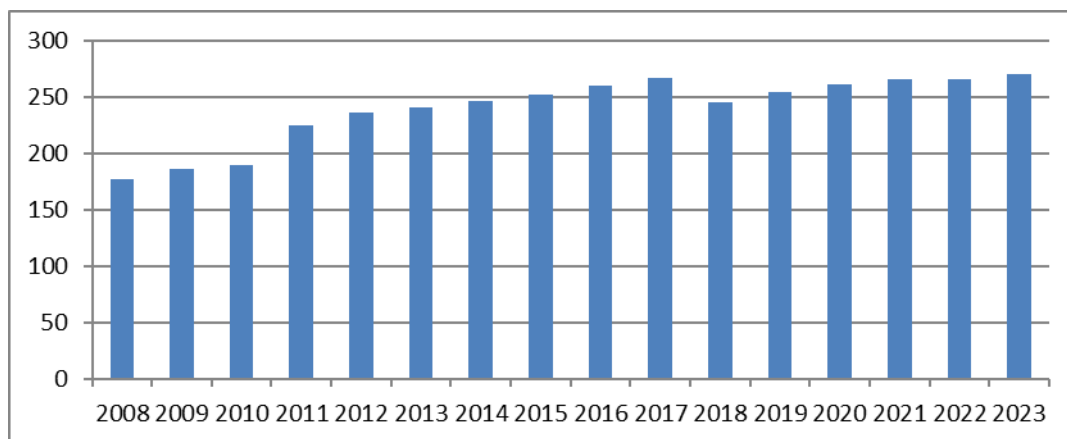
En 2023, quatre nouvelles demandes d'obtention du statut de Laboratoire de référence de l'OMSA ont été acceptées, ce qui porte à 270 le nombre total de Laboratoires de référence de l'OMSA (Figure 16).

La désignation des nouveaux Laboratoires de référence de l'OMSA suivants a été approuvée :

- Dermatose nodulaire contagieuse, maladies exotiques et à transmission vectorielle (EXOVEC), Département des maladies infectieuses animales, Sciensano, Uccle, Belgique ;



- Loque américaine (Infection des abeilles mellifères à *Paenibacillus larvae*), Animal Health Laboratory, Diagnostic and Surveillance Services, Biosecurity New Zealand, ministère des Industries primaires, Upper Hutt, Nouvelle-Zélande ;
- Varroose des abeilles mellifères, Animal Health Laboratory, Diagnostic and Surveillance Services, Biosecurity New Zealand, ministère des Industries primaires, Upper Hutt, Nouvelle-Zélande ;
- Tuberculose des mammifères, Centro de Vigilancia Sanitaria Veterinaria (VISAVET), Universidad Complutense de Madrid, Madrid, Espagne.



**Figure 16** : Nombre de Laboratoires de référence

Remarque : En 2011, une nouvelle méthode de comptage des Laboratoires de référence a été adoptée par le Siège de l'OMSA. Auparavant, les laboratoires désignés pour un certain nombre de maladies apparentées étaient comptés comme un seul laboratoire ; depuis 2011, chaque laboratoire est désigné individuellement pour une seule maladie, ce qui explique en partie la forte augmentation apparente entre 2010 et 2011.

La [liste des Laboratoires de référence de l'OMSA](#) est disponible en ligne.

En 2023, un système en ligne amélioré destiné à remplir et soumettre les rapports annuels sur les activités du réseau des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OMSA a été lancé. Le développement du système se poursuivra en 2024 avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

#### 2.5.1.4 STAR-IDAZ

Le Consortium international de recherche sur la santé animale (IRC) des Alliances stratégiques mondiales pour la coordination de la recherche sur les maladies infectieuses majeures des animaux et les zoonoses (STAR-IDAZ) continue à faciliter la collaboration et l'innovation au niveau mondial. L'OMSA soutient pleinement le Consortium, non seulement en participant activement en tant que membre du Comité exécutif, mais aussi en hébergeant conjointement son secrétariat, SIRCAH2. En 2023, l'IRC de la STAR-IDAZ a facilité la mise en réseau de plus de 50 pays à travers le monde, en soutenant les activités des réseaux et groupes de travail régionaux et le partage d'expertise et de ressources sur des priorités communes, accélérant ainsi la fourniture d'outils de contrôle des maladies et de stratégies d'amélioration de la santé animale dans le monde entier.

L'élaboration de feuilles de route pour la recherche et l'identification des écarts en matière de recherche sur les principales maladies animales infectieuses jouent un rôle crucial pour l'IRC de la STAR-IDAZ. Ses différents groupes de travail, composés d'experts internationaux, identifient les domaines dans lesquels les efforts de recherche sont les plus nécessaires. Ces informations précieuses sont ensuite partagées avec les décideurs politiques et les bailleurs de fonds afin d'orienter l'allocation des ressources.

En 2023, des ateliers d'analyse des écarts et des plateformes de partage d'informations, de mise en réseau et de discussion sur les écarts dans la recherche ont été organisés sur la tuberculose bovine, l'influenza, les coronavirus, la péripneumonie contagieuse bovine, l'initiative Une seule santé, les maladies à transmission vectorielle et la vaccinologie. Des feuilles de route pour la recherche sur les stratégies de contrôle des maladies, les tests de diagnostic et les vaccins candidats pour l'influenza ont été récemment élaborées, tandis que, dans les Amériques, les perspectives régionales sur les feuilles de route pour la recherche sur les alternatives aux agents antimicrobiens ont été discutées lors d'un atelier conjoint avec le projet Working Together to Fight Antimicrobial Resistance (« Travailler ensemble pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens ») de l'UE soutenu par l'Alliance tripartite. Des études sur l'influenza animale, le virus de la peste porcine africaine et les récents mycoplasmes vétérinaires ont également produit des analyses approfondies de la recherche et des connaissances scientifiques actuelles.

Le rapport 2023 sur l'état des connaissances donne un aperçu des possibilités envisageables pour accélérer la recherche, favoriser la collaboration dans le secteur et présenter les dernières découvertes concernant les maladies animales prioritaires et les questions transversales. Les bailleurs de fonds de la recherche et les responsables de programmes du monde entier qui souhaitent jouer un rôle dans la progression des outils et des stratégies de lutte contre les maladies sont invités à [s'associer](#) à l'IRC de la STAR-IDAZ.

## 2.5.2 Autres réseaux

### ▪ REMESA

La Représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Afrique du Nord assure le secrétariat conjoint du Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et a facilité la mise en place du Bureau scientifique et technique opérationnel (STOR) du REMESA basé à l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia, à Palerme (Italie).

Le STOR est chargé de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et d'activités techniques destinés aux membres bénéficiaires du REMESA. En 2023, le STOR a organisé cinq webinaires sur la santé animale et une formation (théorique et appliquée en laboratoire) sur la rage. Par ailleurs, le STOR travaille au développement de deux projets à grande échelle sur les maladies vectorielles et les mouvements d'animaux dans les pays du REMESA.

Le programme de travail 2024 du STOR a été développé puis présenté lors de la 27<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent conjoint du REMESA en décembre 2023.

Parmi les sujets discutés lors des 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> réunions du Comité du REMESA figuraient la vaccination contre l'IAHP, y compris le suivi de la résolution adoptée par l'Assemblée des Délégués de l'OMSA sur les défis stratégiques dans le contrôle mondial de l'IAHP, les maladies vectorielles, le GF-TADs et l'approche Une seule santé.

L'OMSA continuera à suivre la mise en œuvre du programme de travail du STOR du REMESA en collaboration avec le secrétariat conjoint du REMESA.

### ▪ AQMENET

Le Réseau du Moyen-Orient pour les animaux aquatiques de l'OMSA (AQMENET) a été officiellement lancé en Arabie saoudite en novembre 2022. AQMENET est un important mécanisme s'inscrivant dans la Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques ; il contribuera au développement du secteur aquacole de la Région en apportant des connaissances de pointe sur la prévention, la détection précoce, le contrôle, le diagnostic et la surveillance des maladies des animaux aquatiques, ainsi que sur la RAM et l'UAM.

En février 2023, ce réseau a défini son orientation stratégique lors de la première réunion du Comité directeur. En juin 2023, un atelier de deux jours a été organisé pour finaliser le programme de travail pour 2023-2025. Suite à cet atelier, le programme de travail 2023-2025 a été validé lors d'une réunion du Comité technique puis lors d'une réunion du Comité directeur. Les activités se concentreront sur la sécurité biologique, les performances des laboratoires, la RAM et la préparation aux situations d'urgence.

Un financement limité pour le programme de travail et les activités du réseau AQMENET pour 2024 a été assuré.

## ▪ CAMENET

En 2023, le Comité directeur et le Comité technique du Réseau de pays élevant des camélidés (CAMENET) ont tenu quatre réunions qui ont abouti à l'élaboration du programme de travail pour 2024-2025. En sa qualité d'institut hôte et de secrétariat du réseau, le Centre collaborateur de l'OMSA pour les maladies des camélidés, le laboratoire de l'Autorité d'Abu Dhabi pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (ADAFSA), a joué un rôle essentiel dans l'organisation des réunions et le rapprochement des membres de la région et des experts en matière de santé et de bien-être des camélidés.

Le programme de travail du CAMENET pour 2024-2025 se concentrera sur la recherche, la formation et la délivrance de qualifications pour atteindre les objectifs souhaités de contrôle des maladies des camélidés dans la région du Moyen-Orient et les pays voisins et de réduction de leur répercussions sur la santé et la sécurité humaines et animales. Le programme de travail proposé couvre les maladies prioritaires pour les camélidés, notamment la variole du chameau, la brucellose, la trypanosomiase, la dermatophytose et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), ainsi que l'élaboration et la validation de normes pour les tests de laboratoire, le développement scientifique dans les questions liées à la santé et au bien-être des camélidés, telles que la mortalité néonatale des camélidés et la diarrhée des chamelons, la gestion de la reproduction des camélidés et les marqueurs génétiques pour l'identification des caractéristiques des camélidés, ainsi que l'initiative Une seule santé et les questions économiques et sociétales liées aux camélidés.

Dans le cadre du CAMENET, des travaux ont été entrepris pour faciliter le déplacement en toute sécurité d'une sous-population de camélidés en bonne santé à des fins de compétition, compte tenu de l'augmentation du commerce de ces animaux dans la région du Moyen-Orient. L'OMSA est également en discussion avec l'Organisation internationale pour les camélidés (OIC) concernant les activités prévues pour l'Année internationale des camélidés 2024 afin de mettre en évidence les activités de l'OMSA sur les camélidés.

Les membres du Comité technique du CAMENET soutiennent le processus normatif de l'OMSA en fournissant des avis techniques, par exemple sur le rôle des camélidés dans la propagation internationale du surra.

### 2.5.3 Partenariats techniques

#### ▪ Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD)

Le partenariat actif avec EuFMD est essentiel pour aider les Membres à renforcer leurs capacités de lutte contre la fièvre aphteuse. Dans le cadre des réunions du Comité exécutif d'EuFMD, l'OMSA a continué d'assumer un rôle clé en contribuant de manière stratégique au programme de travail de la Commission. Les outils d'apprentissage en ligne d'EuFMD ont constitué un appui précieux aux activités de renforcement des capacités du programme du GF-TADs, en particulier dans les régions d'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient, pour la formation continue des Services vétérinaires des Membres en matière de surveillance et de diagnostic de la fièvre aphteuse, un domaine qui a été identifié comme nécessitant un renforcement soutenu des capacités en raison du roulement élevé des ressources humaines au sein des Services vétérinaires. L'OMSA a dispensé une formation à l'évaluation des risques aux agents de soutien du PCP-FMD basés en Afrique afin de garantir un soutien actif et durable dans la région. En outre, l'OMSA entend travailler en étroite collaboration avec EuFMD afin de renforcer les capacités des Membres en termes de normes relatives à la fièvre aphteuse et de sécurité des échanges, d'accroître leur connaissance des avantages de la lutte contre la fièvre aphteuse et de donner la priorité à cette lutte.

#### ▪ Commission du Codex Alimentarius

L'OMSA et la Commission du Codex Alimentarius participent régulièrement à leurs activités normatives respectives d'intérêt commun, afin de garantir une approche intégrée de l'élaboration des normes couvrant l'intégralité de la chaîne alimentaire. L'OMSA suit les travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et, en 2023, a contribué à la 26<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) en fournissant un rapport écrit sur les activités de l'OMSA, y compris l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des produits vétérinaires (VICH).

- **Association internationale du transport aérien (IATA)**

L'OMSA collabore activement avec l'Association internationale du transport aérien (IATA) depuis 17 ans. Elle est membre du Conseil des animaux vivants et des denrées périssables (LAPB) de l'IATA depuis 2006 et a signé un accord de collaboration avec l'IATA en 2008.

Un aspect important de la participation de l'OMSA au LAPB réside dans l'harmonisation entre les normes de l'OMSA en matière de bien-être animal et de transport et la réglementation de l'IATA sur les animaux vivants. L'OMSA est activement engagée aux côtés de l'IATA pour étudier les moyens de collaborer à la révision du Chapitre 7.4 du *Code terrestre*, Transport des animaux par voie aérienne, compte tenu du rôle prépondérant de l'IATA dans le transport d'animaux par voie aérienne.

- **Confédération internationale du cheval de sport**

L'OMSA est engagée dans un partenariat public-privé au moyen d'un accord avec la Confédération internationale du cheval de sport (IHSC) afin d'assurer la sécurité des mouvements internationaux des chevaux de sport participant à des compétitions. Plusieurs activités sont menées à bien et concertées dans le cadre de ce partenariat afin de contribuer à l'actualisation des normes applicables tout en améliorant la communication et la sensibilisation sur le sujet. En 2023, quatre réunions du comité technique OMSA-IHSC ont été organisées pour assurer le suivi des projets en lien avec des maladies équine (consacrées entre autres aux vaccins contre la peste équine et tests de dépistage de la morve, aux mesures visant à faciliter les mouvements internationaux en toute sécurité des « chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé » [HHP], etc.).

L'OMSA a contribué à l'organisation de réunions avec l'IHSC portant sur la mise en œuvre du cadre HHP et de l'approche « Zones indemnes de maladies des équidés » (EDFZ) pour les 19<sup>e</sup> Jeux asiatiques de Hangzhou, en République populaire de Chine, en septembre 2023.

Les experts de l'IHSC ont également contribué à la révision des chapitres du *Code terrestre* relatifs aux maladies des équidés. La notion d'importation temporaire de chevaux a été intégrée dans la révision de trois chapitres du *Code terrestre* adoptée en mai 2023, à savoir les chapitres relatifs à la métrite contagieuse équine, à la grippe équine et à la piroplasmose équine. En outre, en 2023, les activités conjointes OMSA-IHSC ont été présentées aux Commissions spécialisées concernées en vue de rechercher des synergies afin de développer la collaboration plus avant.

La collaboration entre l'IHSC et diverses Régions de l'OMSA s'est également poursuivie, notamment le projet en cours dans les Amériques visant à élaborer un protocole commun pour faciliter les mouvements intrarégionaux des chevaux de compétition et la formulation d'un projet de certificat vétérinaire conforme aux normes de l'OMSA et au cadre HPP. Ces certificats doivent être mis à l'épreuve dans le cadre d'un exercice de simulation sur table. Dans le cadre d'un projet de conseil géré par la Représentation régionale de l'OMSA pour l'Asie et le Pacifique, dans le but de promouvoir le renforcement des capacités et la préparation aux situations d'urgence en matière de maladies des équidés, cinq webinaires ont été organisés en 2023 avec la participation d'experts de l'IHSC. En outre, une enquête a été menée auprès des laboratoires vétérinaires centraux des Membres en Asie afin d'identifier leur capacité à diagnostiquer les maladies des équidés. L'IHSC a également contribué au renforcement des capacités des laboratoires de Malaisie, de Thaïlande, d'Indonésie et des Philippines en participant financièrement à l'envoi de kits pour le programme interlaboratoire d'essais d'aptitude relatives à la peste équine, organisé par le Laboratoire de référence de l'OMSA pour la peste équine en Espagne.

- **Organisation mondiale des douanes**

Au cours de l'année, l'OMSA a suivi les réunions de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur les sujets d'intérêt commun afin de renforcer la collaboration transfrontalière entre l'OMD et les agences chargées de l'élaboration des normes sanitaires et phytosanitaires aux niveaux international et national. L'OMSA a également suivi la réunion du groupe de l'OMD sur la contrefaçon et le piratage en vue de renforcer la collaboration sur le signalement des produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés dans le cadre du projet pilote de l'OMSA sur ce même thème.

▪ **Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC**

En sa qualité d'organisation internationale ayant le statut d'observateur lors des réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2023 l'OMSA a participé aux 85<sup>e</sup>, 86<sup>e</sup> et 87<sup>e</sup> réunions ordinaires du Comité SPS, ainsi qu'à un Cours des champions de la transparence SPS qui s'est tenu en septembre 2023. L'OMSA a également participé à plusieurs groupes thématiques convoqués à la suite des recommandations formulées dans la Déclaration SPS lors de la 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC.

En sa qualité de partenaire fondateur du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), l'OMSA a participé à de nombreuses activités du Groupe de travail du STDF au cours de l'année 2023. Le représentant de l'OMSA, élu président du Groupe de travail pour 2023, a présidé les deux réunions du Groupe et a également participé à plusieurs autres événements en tant que président du Groupe de travail. L'OMSA a également participé à plusieurs Groupes de spécialistes du STDF tout au long de l'année 2023.

\*\*\*\*\*



## 3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

### 3.1. Gouvernance institutionnelle

#### 3.1.1 Activités des organes statutaires

##### 3.1.1.1 Assemblée mondiale des délégués

La 90<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA s'est tenue en présentiel à Paris, en France, du 21 au 25 mai 2023. La décision de tenir cette Session générale en présentiel après quelques années de réunions virtuelles a été prise par le Conseil de l'OMSA en consultation avec la Directrice générale à la lumière du contexte mondial favorable concernant la pandémie de COVID-19.

Les chiffres clés et les résultats, incluant le [rapport final](#), sont disponibles sur le site web de l'OMSA.

S'appuyant sur l'expérience positive acquise au cours des Sessions générales virtuelles tenues depuis 2021, le temps alloué à chaque séance plénière a été optimisé en partageant autant d'informations que possible avec les Membres de l'OMSA en amont de la Session générale. Une série de webinaires d'information préalables à la Session générale a été organisée au cours de la semaine du 17 avril 2023 afin d'informer les Membres de l'OMSA des textes nouveaux et révisés qui seraient proposés à l'adoption.

À l'instar deux années précédentes, les Délégués de l'OMSA ont été invités à adopter certaines résolutions administratives et techniques en amont de la Session générale, dans la période du 16 au 23 mai. Un système de vote à distance a été mis en place pour permettre aux Délégués de voter électroniquement en toute sécurité et les résultats ont été annoncés lors des séances plénières correspondantes.

Du 21 au 25 mai, les Délégués de 141 membres ont participé à la Session générale. Plusieurs invités d'honneur ont également participé à la séance d'ouverture par le biais de déclarations vidéo préenregistrées ou de discours en direct. Séance qui s'est également vu enrichie d'une table ronde composée de représentants de haut niveau des Membres et d'organisations internationales.

Afin de favoriser les discussions approfondies entre les Délégués, les experts en la matière et les parties prenantes concernées, une nouvelle approche a été présentée pour la première fois lors d'une Session générale de l'OMSA. Un forum sur la santé animale intitulé « De la politique à l'action : Le cas de l'influenza aviaire - Réflexions pour le changement » a été conçu pour permettre un débat ouvert sur la meilleure façon de relever les défis actuels inhérents au contrôle mondial de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Les défis abordés au cours du forum comprenaient des questions liées à la surveillance et au suivi pour la détection précoce et la prévention, aux stratégies de lutte contre la maladie pour la prévention et le contrôle, aux aspects commerciaux et à la coordination mondiale. Le forum, qui s'est déroulé en quatre séances interactives le lundi 22 mai et le matin du mardi 23 mai a débuté par la présentation du Thème technique par le Docteur David Swayne.

En complément des rapports des Commissions spécialisées et l'adoption ou la révision de 52 normes internationales, la présentation du Thème technique et les discussions qui ont eu lieu pendant le Forum ont conduit à l'adoption d'une résolution qui permettra de guider le travail de l'OMSA sur les « Défis stratégiques dans le contrôle mondial de l'IAHP ».

De plus, la Session générale comprenait d'autres séances techniques et administratives, dont les points forts sont les suivants :

- les demandes de reconnaissance officielle de quatre nouveaux statuts sanitaires, l'approbation d'un nouveau programme officiel de contrôle et la désignation de huit nouveaux Centres de référence ont été adoptées par l'Assemblée ;

- le budget ordinaire 2024 de l'OMSA, incluant une augmentation de 15 % des contributions statutaires, a été adopté par l'Assemblée ;
- l'Assemblée a approuvé la signature d'un accord de coopération avec l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) ;
- les élections partielles visant à pourvoir les postes vacants au sein du Conseil, y compris celui de vice-président, et de certaines commissions régionales ont été organisées au moyen d'un système de vote électronique à distance spécialisé et sécurisé, supervisé par un expert juridique indépendant ;
- l'Assemblée a accueilli Saint-Vincent-et-les-Grenadines en tant que nouveau Membre de l'Organisation.

### **3.1.1.2 Conseil**

Présidé par le Docteur Idoyaga Benítez (Paraguay), Président de l'OMSA, le Conseil s'est réuni quatre fois en 2023 : du 28 février au 2 mars (réunion virtuelle), le 19 mai (en présentiel à Paris), du 26 au 28 septembre (en présentiel à Paris) et le 13 décembre (réunion virtuelle).

Lors de la réunion de mars, le Conseil a soutenu la préparation de la 90e Session générale (2023), validé son programme et ses documents de travail administratifs et techniques et approuvé les modalités et arrangements pratiques destinés à assurer son bon déroulement. Le Conseil a soutenu, pour la deuxième année consécutive, la proposition de la Directrice générale d'augmenter de 15 % les contributions statutaires des Membres.

Lors de la réunion de mai, le Conseil a collaboré avec la Directrice générale afin de finaliser l'organisation de la Session générale, incluant la validation des derniers documents de travail.

La réunion de septembre a été l'occasion d'accueillir les nouveaux membres du Conseil élus lors de la 90e Session générale : la Docteure Susana Guedes Pombo (Portugal) en tant que vice-Présidente et le Docteur Wilmer Juárez (Nicaragua) en tant que membre représentant les Amériques. Cette réunion s'est principalement concentrée sur l'examen externe et indépendant des Textes fondamentaux de l'OMSA et d'autres initiatives clés soutenant la mise en œuvre du septième Plan stratégique pour la période 2021-2025.

L'OMSA a régulièrement invité les membres de son Conseil à s'engager auprès des Membres au niveau régional. En plus de participer à des événements importants organisés dans leurs régions respectives, dans la plupart des cas à distance, les membres du Conseil ont régulièrement été en contact avec les Délégués de leurs régions respectives. Cela afin de préparer les réunions du Conseil et en rendre compte et pour les consulter sur des questions pertinentes, notamment lors des réunions du Groupe restreint régional (RCG). Ces réunions consultatives informelles soutiennent la mise en œuvre de la stratégie de l'OMSA.

De plus amples informations concernant les activités du Conseil de l'OMSA sont disponibles dans le document 91 SG Adm/12. En outre, les minutes des réunions du Conseil sont publiées sur le portail des Délégués de l'OMSA.

### **3.1.1.3 Commissions régionales**

Les cinq Commissions régionales de l'OMSA sont représentées par leurs bureaux respectifs, qui constituent des organes institutionnels élus et des acteurs clés dans le travail de l'Organisation. Les bureaux des Commissions régionales font office de lien entre l'OMSA et les Membres de leurs régions respectives. Ils exercent un rôle consultatif en veillant à ce que les besoins régionaux soient bien communiqués à l'Organisation et pris en compte par celle-ci. Leur rôle ainsi que leur règlement intérieur sont décrits dans leur [mandat](#).

Les Commissions régionales se réunissent tous les deux ans sous forme de conférence pour s'entretenir des sujets d'intérêt régional. En 2023, trois Conférences en présentiel ont été organisées avec succès : la 25e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue à Gaborone (Botswana) ; la 17e Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Riyad (Arabie Saoudite) ; et la 33e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à New Delhi (Inde). Toutes ces conférences ont proposé un ordre du jour riche en contenu, élaboré en collaboration avec les Groupes régionaux restreints respectifs et traitant des sujets d'intérêt régional majeur, parmi lesquels deux thèmes techniques principaux ayant permis à chaque Commission régionale d'adopter des recommandations à soumettre à l'Assemblée pour approbation (document 91 GS/Adm-02). Les rapports finaux de ces trois conférences sont disponibles sur les sites web régionaux respectifs ([Afrique](#), [Asie et Pacifique](#) et [Moyen Orient](#)).

Les trois conférences font état d'un excellent niveau de participation. La Conférence d'Afrique a réuni 113 participants au total, dont des Délégués de l'OMSA et des représentants de 43 Membres de la région et les hauts-responsables de 15 organisations régionales et internationales. La Conférence du Moyen-Orient a rassemblé un total de 57 participants de dix Membres et huit organisations régionales et internationales. La conférence de l'Asie et du Pacifique a réuni 81 participants de 24 Membres et de dix organisations régionales et internationales.

Enfin, en 2023, l'OMSA a également organisé les réunions des Commissions régionales à l'occasion de la 90e Session générale, comme chaque année. Ces réunions, organisées virtuellement, ont été une excellente occasion pour les Commissions de s'entretenir des questions internes, parmi lesquelles les nominations pour les élections partielles, la sélection des thèmes techniques ou encore la planification des activités.

### **3.1.2 Activités des groupes régionaux restreints**

Afin de faciliter la communication au sein de la région et mieux soutenir le travail de la Commission régionale, un Groupe régional restreint (RCG) a été initialement créé par la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique en 2011. La Commission régionale pour l'Europe a consécutivement adapté son propre processus de communication interne (initialement nommé Groupe de travail régional) avec une approche similaire et l'a renommé RCG en 2017. Dans une région donnée, le RCG est composé principalement des quatre membres du Bureau de la Commission régionale et des membres du Conseil représentant cette région (dans certaines régions le RCG comprend des observateurs supplémentaires).

En 2018, l'OMSA a élaboré des lignes directrices basées sur les règles internes et les processus opérationnels des RCG de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe. Ces lignes directrices ont servi de référence à l'Afrique pour commencer à mettre en œuvre le même mécanisme de communication en 2018, tandis que le Moyen-Orient a établi son RCG en 2021 et que la région des Amériques, qui avait géré sa communication interne de manière similaire, l'a officialisé en tant que RCG lors de sa Conférence régionale en 2022, afin d'harmoniser le concept dans toutes les régions.

Les principales tâches du RCG consistent à mieux relier et coordonner les travaux du Bureau, du Conseil et de l'OMSA (au niveau régional et au niveau du Siège) afin de mieux répondre aux besoins régionaux et de faciliter les contributions régionales aux travaux de l'Organisation.

Depuis la mise en place de ce mécanisme de communication, cette dernière s'est nettement améliorée au niveau intra-régional, avec la formalisation de la communication interne entre les membres du Bureau de la Commission régionale et les membres régionaux du Conseil correspondants. Les membres de l'OMSA ont participé plus activement à l'élaboration des ordres du jour des conférences et des réunions de leurs commissions régionales respectives. L'implication des Membres garantit que les sujets inscrits à l'ordre du jour sont conformes aux besoins et aux attentes des Régions. Une caractéristique commune des conférences de la Commission régionale en 2023 était l'initiative Une seule santé, ce qui indique la priorité accordée à ce sujet au sein des régions. Ce mécanisme de communication facilite également la priorisation des activités pour mieux soutenir le travail de la Commission régionale dans l'alignement avec le Plan stratégique de l'OMSA et avec les besoins régionaux, y compris en facilitant la mise en œuvre des stratégies mondiales au niveau régional afin de mieux les adapter à leurs spécificités propres. La région Asie et Pacifique a même développé un cadre de programme de travail régional pour mieux orienter le travail de la Commission régionale et sa participation active aux activités de l'OMSA. En outre, le RCG est devenu un espace de dialogue qui

permet aux Commissions régionales de préparer leur participation à des événements clés tels que la Session générale. Il facilite les discussions sur des sujets d'intérêt régional, notamment les décisions prises à ce niveau et la soumission de propositions, de demandes ou de commentaires à l'OMSA. Le RCG renforce également les relations au sein de la région, notamment avec les Représentations régionales, sous-régionales et le Siège de l'OMSA, ce qui garantit que le travail est mieux coordonné et plus inclusif. Il a également facilité le dialogue au sein des régions concernant le processus normatif de l'OMSA et a ainsi sensibilisé les Membres de chaque région sur l'importance de participer plus activement au processus.

### **3.1.3 Relations avec les Membres**

Plusieurs réunions avec les ambassades ainsi qu'avec les ministres et les hautes délégations des Membres en visite à Paris ont eu lieu en 2023 et ont permis d'échanger sur les besoins des Membres et de renforcer la coopération mutuelle.

En plus d'assister aux trois Conférences des Commissions régionales, qui se sont tenues respectivement au Botswana, en Arabie Saoudite et en Inde, la Directrice générale a visité le Pacifique Sud à l'occasion d'une réunion ministérielle sur l'Agriculture de la Communauté du Pacifique Sud (SPC). Elle a profité de l'occasion pour promouvoir l'Organisation et souligner les avantages à devenir Membre de l'OMSA.

Pour leur part, les Représentants régionaux et sous-régionaux ont rencontré les Membres de leurs régions respectives lors d'événements organisés dans différents pays.

Les appels à la contribution financière statutaire des Membres ont été envoyés, ainsi que les rappels d'arriérés de paiement, tout en prenant en compte les différentes situations des Membres à cet égard. En 2023, aucun Membre n'a changé de catégorie de contribution. Trois Membres ont cotisé dans la catégorie A et un Membre dans la catégorie B.

### **3.1.4 Accords**

L'Organisation a respectivement renouvelé ses protocoles d'accord avec l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) et l'Association vétérinaire mondiale (WVA).

En outre, les organisations de l'Alliance quadripartite (OMSA, OMS, FAO, PNUE) ont renouvelé le protocole d'accord conclu en 2022 concernant la coopération en matière de lutte contre les risques sanitaires à l'interface animal-humain-écosystèmes dans le contexte de l'approche Une seule santé et notamment la résistance aux agents antimicrobiens.

### **3.1.5 Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA**

Le travail de révision des Textes fondamentaux de l'OMSA a progressé de manière significative au cours de l'année 2023, suite à l'arrivée au sein de l'Unité des Affaires juridiques d'un agent détaché du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts du gouvernement australien à la fin de l'année 2022. L'examen des Textes fondamentaux a été motivé par les problèmes identifiés lors de l'élection des Commissions spécialisées (en 2021) et sur avis du Conseil selon lequel un examen indépendant et externe complet des Textes fondamentaux de l'OMSA serait bénéfique.

Au début de l'année 2023, des discussions ont eu lieu avec les principales parties prenantes (y compris des représentants de l'OCDE et du Centre international d'études parlementaires) afin de s'assurer que l'approche proposée pour l'examen soit en adéquation avec les bonnes pratiques internationales. Des documents d'appel d'offres ont été élaborés et une procédure de passation de marché concurrentielle a été lancée en mars 2023<sup>7</sup>. Un grand nombre de candidatures ont été reçues et un consortium, formé par M. Eelco Szabo (directeur) et M. Juan Llobera, a été sélectionné. Ce consortium, jouissant d'une excellente formation juridique et d'une expérience pertinente au sein d'organisations internationales, qui conviennent à l'activité pour laquelle il a été formé, a débuté l'analyse en août 2023 en utilisant une méthodologie bureautique comprenant les éléments suivants :

---

<sup>7</sup> L'activité précédemment appelée « examen externe des Textes fondamentaux » a été renommée « analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA » afin d'accroître l'attrait pour les soumissionnaires potentiels au cours de la procédure de passation de marchés.

- un examen de plus de 100 résolutions et autres documents d'appui ;
- des ateliers avec le Conseil, la direction de l'OMSA et des Représentants régionaux et sous régionaux ;
- des entretiens avec les Délégués (15), les membres des Commissions spécialisées (8) et le personnel concerné de l'OMSA.

Le rapport du consortium (document 91 GS/Adm-13), validé par le Conseil en décembre 2023, est important car il fournit une description complète des dispositions de gouvernance de l'OMSA qui ont évolué depuis sa création en 1924. Le rapport fournit également un large éventail de recommandations pour résoudre les problèmes identifiés, les lacunes et les incohérences dans la gouvernance de l'OMSA. Au cours de sa 91<sup>e</sup> Session générale, l'Assemblée sera invitée à décider de l'approche à adopter pour la suite des travaux afin d'améliorer la gouvernance de l'OMSA sur la base des recommandations ainsi formulées.

## 3.2 Administration générale

### 3.2.1 Ressources humaines

En 2023, l'Organisation a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre une politique de ressources humaines (RH) basée sur l'efficacité, l'équité et la diversité. Notre objectif est de soutenir la Direction générale dans ses plans stratégiques en mettant en œuvre une planification des effectifs afin de permettre à l'Organisation de s'entourer de personnels adéquats et aux compétences adaptées, en lieu et au moment choisis et à un coût approprié.

#### a. Effectifs

Ainsi, l'Unité des Ressources humaines (RH) est étroitement associée au dialogue budgétaire avec l'Unité Budget et le Service des Engagements et des investissements (Fonds mondial pour la santé et le bien-être animal), afin de mieux gérer les effectifs de l'Organisation et d'anticiper les besoins futurs.

Au 31 décembre 2023, l'Organisation comptait 284 membres du personnel, dont 66 % travaillaient au Siège et 34 % dans les Représentations régionales et sous-régionales. Soixante-treize nationalités étaient représentées au sein du personnel de l'OMSA : 58 au Siège et 36 dans les Représentations régionales et sous-régionales. Les femmes représentaient une légère majorité (55 %) sur l'ensemble du personnel de l'OMSA ; 78 % du personnel féminin travaillait au Siège et 22 % dans les bureaux régionaux. Au Siège, l'âge moyen des membres du personnel était de 42 ans (7 % du personnel avait moins de 30 ans, 68 % entre 30 et 50 ans et 25 % plus de 50 ans) et l'ancienneté moyenne (à l'exclusion du personnel en détachement) était de six ans, comme ce fut le cas en 2022, 2021, 2020, 2019 et 2018.

En 2023, 51 % des membres du personnel ont été financés par le budget régulier de l'OMSA, 37 % par le Fonds mondial et 12 % ont été financés directement par les Membres dans le cas d'accords de détachement.

En 2023, cinq membres du personnel ont changé de service ou sont passés d'une Représentation au Siège et 47 nouveaux membres du personnel ont été recrutés, 39 au Siège et huit dans les régions. Au total, 25 nouveaux membres du personnel de l'OMSA ont été recrutés pour occuper des postes nouvellement créés : 19 postes au Siège (dont neuf nouveaux postes financés par le budget régulier) et six dans les Régions.

En octobre 2023, à la suite de la démission du chef de l'Unité RH, un consultant expérimenté a été engagé sur la base d'un contrat temporaire de six mois pour assurer la continuité de l'activité, gérer l'équipe RH et lancer des projets clés en suspens, tels que la sécurisation des données RH via un nouveau système d'information RH. La procédure de recrutement d'un responsable principal permanent de l'Unité RH a été lancée le 8 décembre 2023.

Accueillir des agents détachés par les Membres de l'OMSA est toujours très important pour l'Organisation. Pour exemple, le protocole de coopération concernant le programme des agents professionnels débutants, entre le gouvernement du Japon et l'OMSA, signé en octobre 2022, est en cours de renouvellement. Il permet à de jeunes talents d'être affectés au Siège de l'OMSA ou à l'un des Bureaux régionaux ou sous-régionaux de l'OMSA afin d'effectuer des missions sur le terrain, et contribue ainsi à un enrichissement mutuel de l'Organisation et des candidats, sur le plan professionnel, social et culturel.



## **b. Gestion des talents**

Outre le recrutement et le suivi du personnel administratif, diverses actions de formation ont été mises en œuvre.

Trois priorités de développement institutionnel ont été identifiées et des sessions de formation ou des ateliers ont été organisés en 2023 :

- le renforcement des compétences managériales (un projet pilote impliquant les chefs de département a été lancé) ;
- l'amélioration des compétences organisationnelles ;
- en raison de notre nature multiculturelle : renforcer la connaissance des trois langues officielles de l'OMSA.

Ainsi, les actions de formation institutionnelle en 2023 se sont principalement concentrées sur : le renforcement de la coopération interne par la poursuite de la formation dans les trois langues officielles de l'OMSA, la mise en œuvre d'ateliers de gestion d'équipe, la formation aux compétences non techniques, telles que des ateliers sur les compétences organisationnelles et un atelier dédié aux Représentants régionaux et sous régionaux afin de les soutenir dans leur rôle.

L'effort de formation pour soutenir l'évolution continue de l'Organisation est resté substantiel, représentant un total de 1 834 heures de formation, dont environ 1 400 heures de cours de langues auxquels 70 membres du personnel étaient inscrits en 2023 (37 personnes pour les cours de français, 20 personnes pour les cours d'anglais, et 13 personnes pour les cours d'espagnol), et 434 heures de formation thématique, qui ont bénéficié à 111 membres du personnel. Au total, ces efforts de formation ont concerné près de 39 % des effectifs de l'Organisation.

## **c. Qualité de vie au travail**

L'Organisation s'engage à prévenir et à réduire les risques psychosociaux et à assurer une meilleure qualité de vie au travail.

Le soutien psychologique gratuit proposé par l'OMSA depuis 2022 via le portail en ligne Stimulus Care Services n'a pas fourni le niveau de réponse attendu de la part des employés concernés et a donc été interrompu en juillet 2023.

L'Organisation envisage maintenant une approche plus ciblée qui inclura les solutions RH appropriées, à la fois individuelles et collectives, pour nos différentes catégories de personnel (personnel d'encadrement, personnel dans les régions, personnel au Siège, etc.). L'Unité des RH a finalisé une recommandation à cet égard, qui fait actuellement l'objet d'un examen par la Directrice générale.

Le 2 mars 2023, l'OMSA a mis en place une politique sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, afin de maintenir un environnement de travail exempt d'intimidation, d'hostilité ou de comportement offensant, et en particulier de toute forme de harcèlement. Elle vise à mettre en œuvre des mesures destinées à empêcher qu'un comportement inapproprié ne dégénère en harcèlement et détaille les procédures à suivre dans de tels cas, conformément aux principes directeurs contenus dans le code de conduite de l'OMSA, en particulier dans les sections « Tact et courtoisie » et « Usage du pouvoir », ainsi qu'aux valeurs et aux principes directeurs établis dans le septième Plan stratégique de l'OMSA.

Cette politique s'applique aux membres du personnel engagés par la Directrice générale, quel que soit la nature ou la durée de leur engagement auprès de l'Organisation et le lieu de leur poste (Siège ou Représentations régionales et sous-régionales). La politique décrit les procédures à suivre à l'égard des plaignants et des auteurs présumés. Elle est applicable aux stagiaires, aux agents détachés, aux membres des organes directeurs de l'OMSA, aux visiteurs participant aux événements de l'OMSA, ainsi qu'aux prestataires externes.

Toujours en 2023, l'Unité RH a chargé un expert externe de mener la première phase d'une étude actuarielle afin d'évaluer la solvabilité, l'équité et l'efficacité du régime de retraite de l'OMSA. La deuxième phase sera menée en 2024 afin d'envisager des améliorations pour les membres du personnel au Siège et dans les Représentations régionales et sous-régionales de telle sorte qu'ils puissent bénéficier d'un régime amélioré et durable.

Afin de promouvoir l'équité au sein de l'Organisation, un plan d'équité hommes/femmes a été mis en œuvre avec l'aide d'un groupe de travail sur l'égalité des sexes, et deux membres du personnel sont en cours de recrutement grâce à un financement spécifique du Fonds mondial pour soutenir cette initiative.

Une nouvelle équipe de représentants du personnel a été élue le 22 mai 2023. Les réunions avec les représentants du personnel sont organisées tous les trimestres. Elles sont l'occasion d'une information régulière et d'une consultation sur des sujets tels que le plan d'équité entre les sexes et le régime de retraite.

La politique de télétravail, lancée en 2020, a été régulièrement mise à jour depuis lors pour s'adapter aux besoins de l'Organisation. Cette politique permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et réduit le stress lié aux transports, sans affecter la productivité du personnel.

Enfin, afin d'atténuer l'impact d'une forte inflation dans certaines des régions et sous-régions où l'OMSA a un bureau, une allocation spécifique et exceptionnelle a été versée en 2023 et sera également provisionnée et versée en 2024 aux membres du personnel dont le pouvoir d'achat baisse le plus significativement. Cette mesure favorise l'équité dans l'ensemble de l'Organisation puisqu'un mécanisme similaire existe pour le personnel du Siège.

### 3.2.2 Genre

En 2023, les principales activités du Groupe de travail sur l'égalité des sexes de l'OMSA (GTF), créé en octobre 2021, comprenaient (i) la sensibilisation à l'intégration du genre parmi les membres et le personnel de l'OMSA par le biais de diverses communications, (ii) la cartographie des initiatives liées au genre d'autres organisations similaires, et (iii) la commande de plusieurs études, couvrant les sujets suivants : [le genre dans les urgences de santé animale](#) ; [l'analyse du genre en Asie du Sud-Est](#) ; le genre et le développement des effectifs en Afrique de l'Ouest ; le genre dans le processus PVS.

Afin de s'engager avec ses parties prenantes et d'approfondir le sujet du rôle des hommes et des femmes dans le domaine vétérinaire, le GTF a organisé le tout premier « World Café » sur le genre, en marge de la 90<sup>e</sup> Session générale à Paris. Cet atelier interactif a réuni 30 participants dont des Délégués, des représentants de gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales (ONG) et le personnel de l'OMSA. Les résultats de l'événement ont été résumés dans un article du [Bulletin](#). Parallèlement, le GTF a lancé une série d'entretiens avec un certain nombre de femmes occupant des postes de direction dans le secteur vétérinaire. Ces consultations ont soulevé des thèmes intéressants concernant le développement des effectifs, les nouveaux styles d'encadrement et les conditions propices à la promotion de l'égalité au travail. En complément des entretiens déjà publiés<sup>8</sup>, un article synthétisant les principaux thèmes sera publié en 2024.

Une étape importante a été franchie en octobre 2023 avec la signature par l'OMSA de l'accord de subvention pour « Soutenir l'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes » (Sustaining Action for Gender Equality) avec la Fondation Bill & Melinda Gates. Ce programme de quatre ans permettra à l'OMSA d'embaucher à plein temps deux experts des sexes, stratégiquement positionnés pour soutenir l'Organisation dans l'avancement de son travail lié au genre, avec une attention également accordée à l'égalité, au handicap et à l'inclusion sociale (GEDSI). L'objectif visé étant de « *veiller à ce que toutes les parties prenantes de l'OMSA soient pleinement incluses et habilitées à bénéficier de son travail sur les normes, l'intégration des données, les outils et les services de santé animale, le renforcement des capacités, ainsi qu'à accéder aux connaissances, aux informations et aux outils, afin d'agir de manière appropriée pour améliorer le bien public* ». Les deux postes vacants devraient être pourvus au cours du premier semestre 2024. Ils soutiendront le GTF dans la mise en œuvre de son plan de travail et le plaidoyer pour l'inclusion d'une perspective de genre dans l'ensemble du mandat de l'OMSA, par le biais de son plan stratégique, de ses politiques, de ses projets et de ses activités.

Depuis sa création, le GTF a reçu le soutien en nature de plusieurs experts externes et a continuellement élargi son réseau de partenaires ressources. Ainsi, en 2023, l'OMSA a bénéficié de plusieurs subventions de la part des partenaires suivants pour mener des travaux liés au genre : Agence française de développement (AFD) ; Gouvernement australien ; Fondation Bill & Melinda Gates ; Affaires mondiales Canada.

---

<sup>8</sup> Nigeria : publié sur le [site web de la RR Afrique](#) ; Argentine : publié sur le [site web de la RR Amériques](#) ; Asie : publié sur le [site web de la RSR Asie](#)

### 3.2.3 Services généraux

L'Unité des Services généraux joue un rôle essentiel en apportant un soutien permanent aux équipes du Siège, assurant ainsi le bon déroulement des différentes activités. Ses responsabilités comprennent le maintien de conditions de travail sûres pour l'ensemble du personnel de l'OMSA, la supervision de la gestion immobilière des deux bâtiments du Siège, le contrôle de la couverture d'assurance (à l'exception de l'assurance maladie du personnel), la gestion du courrier et des approvisionnements, la commande et la livraison de fournitures de bureau appropriées (y compris les articles liés au travail à distance dans le cadre de la politique de travail à domicile), la facilitation des demandes de visa, la gestion de l'archivage physique et de la numérisation et la gestion des stocks de l'OMSA.

En plus de ses activités habituelles, l'Unité a intégré depuis 2019 des tâches spécifiques qui sont en cours.

L'évaluation d'un projet immobilier est une mission notable de l'unité des Services généraux.

En 2023, un appel d'offres a été lancé afin d'identifier un prestataire capable de définir la meilleure stratégie immobilière pour l'Organisation. Les recommandations seront présentées au Conseil en même temps que les activités de 2024.

En ce qui concerne la sécurité du personnel et des biens, l'unité participe activement à la mise en place d'un cadre de référence normatif commun en matière de sécurité, couvrant le siège et les bureaux régionaux et sous-régionaux. Afin d'améliorer la sécurité des Représentations régionales et sous-régionales, une procédure de sécurité en environnement dégradé a été envoyée à tous les bureaux. Elle définit les actions à entreprendre en prévision d'une détérioration de la situation en matière de sécurité dans la région ainsi que les procédures à suivre lors d'événements mettant en danger la sécurité de notre personnel ou de nos bureaux. Ces procédures ont été mises en œuvre en 2023 dans nos bureaux de Bamako, Moscou, Nairobi et Beyrouth. Une attention particulière a été apportée au bureau de Bamako, où la mise en œuvre des recommandations de sécurité lancées en 2021 a été finalisée. Cette dernière, spécifique à chaque Représentation régionale et sous-régionale, est en cours et sera désormais une activité récurrente de l'Unité des Services généraux.

En ce qui concerne la sécurité pendant les missions de service, l'OMSA, en collaboration avec son assureur, a lancé une application mobile pour fournir un soutien accru à son personnel ainsi qu'aux experts PVS afin d'améliorer leur sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Cette application, qui contient de nombreuses informations spécifiques à chaque pays, est disponible pour tous les employés et experts de l'OMSA. L'unité travaille constamment à la mise à jour de l'application. Ainsi, les agents peuvent désormais signaler leur position et indiquer s'ils sont en sécurité ou non dans le cadre des missions qu'ils effectuent et des pays dans lesquels ils se trouvent, avec un accès aux numéros d'urgence et aux procédures à suivre en cas d'accident. Depuis 2023, en étroite collaboration avec le Service du Renforcement des capacités, l'Unité des Services généraux fournit une analyse détaillée des risques de sécurité avant chaque mission PVS ; ce qui conduit parfois à la décision d'effectuer la mission à distance.

L'unité a géré et accueilli avec succès pas moins de 90 réunions au Siège ainsi qu'un certain nombre d'événements externes, en garantissant un environnement sûr et sécurisé aussi bien pour les invités que les agents. La gestion de la sécurité, de la restauration et des aspects logistiques des Sessions générales de l'OMSA fait également partie intégrante des responsabilités de l'Unité.

Dans ses activités quotidiennes, l'Unité des Services généraux veille à la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts tout en maintenant la qualité du service grâce à l'introduction de nouvelles méthodes de travail numériques. L'objectif global est d'optimiser toutes les tâches afin de garantir une prestation de services plus rapide et plus efficace.

Suite à la mise en œuvre de la politique de réduction de l'utilisation du papier établie par la Direction générale et à la mise en ligne des ouvrages précédemment imprimés, les activités de l'atelier de reprographie ont été réorientées. Ainsi, la numérisation de l'ensemble des documents et archives du Siège est en cours et devient progressivement l'activité principale de l'atelier au détriment de l'impression papier. Cependant, nous maintenons une activité d'impression moins importante en volume mais qui a gagné en qualité, permettant ainsi l'utilisation de matériaux labellisés comme le papier recyclé éco-responsable. Dans la logique d'utiliser pleinement le matériel existant, la production des supports liés à notre nouvelle identité visuelle (cartes de visite, papiers à en-tête, enveloppes avec logos, etc.) est désormais réalisée par l'atelier de reprographie qui se substitue ainsi à des fournisseurs

externes et permet de générer une réduction des coûts tout en garantissant des délais de production plus courts. En l'espace de trois ans, nous sommes passés de 770 000 pages imprimées à 70 000 pages.

Parallèlement à cette réduction de la production, nous garantissons désormais le recyclage de la quasi-totalité de notre papier et remplaçons le plastique par des matériaux plus respectueux de l'environnement.

### 3.2.4 Systèmes informatiques

En 2023, l'OMSA a mené à bien certains projets clés liés à la transformation numérique de l'Organisation tout en maintenant un niveau élevé de services de soutien pour son personnel.

L'OMSA continue de définir et de développer son modèle de livraison de projets informatiques avec la mise en œuvre d'une méthodologie de projet flexible permettant un modèle de livraison répété par petites sections.

L'optimisation du processus de gestion des projets du portefeuille informatique a permis de mener à bien un certain nombre de projets essentiels en 2023, comme décrit ci-dessous.

Des améliorations ont été apportées afin de permettre aux Délégués d'accéder à la **plateforme de vote** via le Portail des Délégués, ce qui s'inscrit dans le cadre de nos améliorations continues visant à simplifier l'accès aux plateformes de l'OMSA.

La **plateforme officielle de gestion des statuts**, livrée en 2023, permet d'établir des rapports de reconfirmation annuels pour les Membres de l'OMSA. Ils disposent ainsi d'un moyen plus efficace de soumettre ces rapports, étant à la fois plus transparent et facile d'accès. Cette plateforme facilite également le travail du Service des Statuts et améliore la qualité des services apportés aux Membres.

La plateforme des **rapports annuels des Centres de référence** remplace une application obsolète et permet à nos partenaires d'accéder aux rapports annuels avec un identifiant et un mot de passe uniques.

Une solution de référence pour le **rapport volontaire sur les maladies des animaux sauvages non listées par l'OMSA** permet aux Membres de continuer à notifier les maladies en question tandis que l'OMSA examine les options pour améliorer et développer une plateforme dédiée.

En outre, certains projets techniques ont été mis en œuvre pour apporter un soutien dans les domaines suivants :

- Amélioration des pratiques de gestion financière et budgétaire de l'OMSA.
- Expansion de l'ensemble des outils de collaboration permettant ainsi à l'OMSA de partager des informations et de travailler avec des partenaires externes plus facilement, tout en renforçant la sécurité sur nos plateformes de collaboration.
- Évolution du service d'assistance WAHIS uniquement à partir d'un incident en mettant en œuvre un catalogue de services afin de soutenir les demandes pour des services communs, tels que celles pour la cartographie des maladies animales.

Fin 2023, un responsable intérimaire de l'informatique a été engagé et sera chargé de poursuivre la transformation numérique en cours à l'OMSA tout en maintenant l'activité habituelle et en renforçant la cyber-résilience des plateformes de l'OMSA. Ce responsable contribuera à la mise en œuvre de l'agenda numérique pour permettre à l'OMSA de construire des plateformes capables d'utiliser de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle.

### 3.2.5 Coordination des événements

Un grand nombre d'événements et d'arrangements de voyage sont gérés par l'Unité de Coordination des événements, en soutien aux activités de l'OMSA.

En 2023, 1 425 voyages ont été organisés pour les membres du personnel, les consultants, les représentants des Membres et les experts. La tendance du nombre d'arrangements de voyage a augmenté de manière significative dans les années post-COVID.

Les processus et le champ d'application ont été optimisés afin d'améliorer la production opérationnelle et la capacité de planification au sein de l'Unité et dans l'ensemble de l'Organisation. Dans la pratique, cela s'est traduit par les mesures suivantes :

- l'élaboration d'une politique et de lignes directrices en matière de voyages et le soutien pour leur mise en œuvre ;
- l'élaboration d'une feuille de route pour les événements mondiaux se traduisant par une planification globale de tous les événements organisés par l'Organisation ;
- préparation d'un appel d'offres auprès des agences de voyage, à publier début 2024.

En outre, quatre événements majeurs ont été organisés en 2023 avec le soutien direct de l'Unité de Coordination des événements :

- La Conférence mondiale sur la gestion des urgences, qui s'est tenue à Paris (France), du 3 au 5 avril a réuni 345 participants pour discuter des situations d'urgence impliquant ou affectant les animaux.
- La 90<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, qui s'est tenue à Paris, en France, du 21 au 25 mai.
- Les événements de clôture du projet EBO-SURSY, qui ont eu lieu à Saly, au Sénégal, du 9 au 13 octobre. Cet événement a rassemblé 139 participants.
- La réunion du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la peste des petits ruminants (PPR GREN), qui s'est tenue à Bangalore (Inde), du 28 novembre au 2 décembre. Il s'agissait d'un événement hybride auquel ont participé 120 personnes.

### 3.2.6 Communication

Tout au long de l'année 2023, le travail de communication et de plaidoyer public de l'OMSA a continué d'évoluer fortement à travers une variété de canaux. En moyenne, l'engagement a augmenté de 30 % sur les plateformes de médias sociaux. Sur Twitter (X), par exemple, l'OMSA est devenue une voix encore plus importante sur la santé et le bien-être animal, avec une empreinte considérable de 320 000 followers au 31 décembre 2023. Cela représente une croissance de 35 % et une évolution extrêmement forte par rapport aux 30 000 followers recensés en 2020. Pour mettre ce chiffre en perspective, notre partenaire de taille, la FAO, compte actuellement 660 000 followers sur la plateforme. Grâce à cette influence croissante, l'OMSA est devenue de plus en plus présente dans les conversations mondiales en temps opportun sur des sujets fondamentaux.

Des questions clés telles que la rage, l'influenza aviaire, la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) et l'Observatoire ont occupé une place prépondérante en 2023. Un autre effort important a été entrepris pour développer une campagne globale sur la santé animale dans les situations d'urgence, avec des résultats remarquables. Cette campagne comprenant une série documentaire haut de gamme en trois parties, produite en collaboration avec les Membres et d'autres partenaires au Liban, aux Philippines et dans les Caraïbes, a été visionnée plus de 325 000 fois au 31 décembre 2023. Au total, l'OMSA est apparue sur plus de 40,3 millions d'écrans et a atteint une audience de 30,6 millions de personnes, dont des membres du public concernés, des vétérinaires et d'autres publics techniques et non techniques. Guidés par l'analyse des données, de nouveaux formats à succès ont été proposés sur les médias sociaux, tels que « Demandez à un expert de l'OMSA », des guides et des cartes sur les maladies ainsi que des questionnaires, qui ont considérablement accru l'intérêt pour des sujets tels que le virus Nipah, la fièvre aphteuse ou encore la résistance aux agents antimicrobiens. La réponse aux sujets d'actualité en temps opportun sur des questions telles que l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) chez les chats, l'IAHP en Antarctique et le virus Nipah a contribué de manière exponentielle à attirer le public vers notre cause. L'OMSA a fait l'objet d'articles dans les principaux médias internationaux. Près de 40 articles ont été publiés, notamment par la BBC, The Guardian, Bloomberg et Reuters, ainsi que par d'autres organes spécialisés en médecine vétérinaire. Au total, l'OMSA a créé plus de 2 300 posts sur les médias sociaux en 2023.

Parmi les points forts, on peut citer :

- La 90<sup>e</sup> Session générale et les efforts considérables et continus pour positionner l'événement comme le principal forum mondial sur la santé et le bien-être animal au-delà de ses murs, ont apporté des résultats significatifs. La portée totale du contenu produit pour les médias et les médias sociaux a été multipliée par six par rapport à 2022.



- Le lancement du rapport de l'Observatoire a nécessité beaucoup d'efforts et a permis d'atteindre plus de 13 millions de comptes et de lecteurs. La page web la plus performante portait sur le thème de la transparence, et la fiche technique la plus lue portait sur la question des autodéclarations.
- L'impact du rapport annuel 2022 de l'OMSA s'est également légèrement amélioré d'une année sur l'autre ; les pages les plus performantes étant celles consacrées à la faune sauvage.
- L'OMSA a également réalisé la première campagne conjointe entre les comptes de médias sociaux du Siège et des Régions, avec la sensibilisation à la peste porcine africaine (PPA) pour les voyageurs estivaux, qui a connu le succès à travers l'OMSA dans le monde, l'OMSA dans les Amériques et l'OMSA en Asie, atteignant près de 16 millions de personnes (Amériques : 6 millions ; Asie : 7,8 millions ; et monde : 2 millions).
- Nos communications pour la Journée mondiale contre la rage 2023 ont souligné l'engagement de notre Organisation à promouvoir la vaccination contre la rage, ainsi qu'à mettre en évidence les avantages de la banque de vaccins de l'OMSA. De nouveaux outils et contenus de communication ont été développés et vus par près de 21 millions de personnes, témoignant d'un intérêt et d'un engagement accrus au sein des communautés en ligne.
- Une vaste campagne de communication a été mise en œuvre pour lancer la plateforme [ANIMUSE](#), comprenant des entrevues, un communiqué de presse et une infographie pour faciliter l'engagement du public en ligne. Les résultats ont pu être observés : le contenu a été visionné sur plus de six millions d'écrans et a atteint une audience ciblée de plus de 4,3 millions de personnes dans les pays prioritaires du Fleming Fund et du Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF).

Selon les données disponibles pour 2023, les mentions de l'OMSA dans la sphère numérique ont augmenté de 76 % par rapport à 2022, principalement par le biais de sources d'information telles que la BBC, Reuters et CNN. Les principaux pays ayant mentionné l'Organisation sont les États Unis d'Amérique, la République populaire de Chine, le Japon, l'Argentine, l'Inde, l'Espagne, le Royaume Uni, le Mexique, l'Australie et la France.

L'investissement constant consacré à l'évaluation de l'impact et l'établissement de rapports sur les activités de l'OMSA a contribué à forger une approche de plus en plus axée sur les données pour l'élaboration et l'évaluation des plans et des stratégies.

En 2023, un bilan complet basé sur des données a mis en évidence l'évolution et les résultats du travail de communication et de défense des intérêts de l'OMSA depuis le lancement de sa nouvelle vision. Après une présentation au Comité exécutif de l'OMSA (COMEX), un webinaire a été organisé pour l'ensemble du personnel afin de l'informer et de l'impliquer sur le travail fructueux de l'OMSA et sur son impact. Environ 150 collègues de toutes les régions y ont participé et ont fait part de leurs commentaires positifs sur cet exercice de compte rendu. En outre, la présentation a été utilisée avec des collègues régionaux, lors de la formation des Points focaux pour la communication et lors d'autres réunions. En conséquence, cela a nettement amélioré la clarté, la compréhension et l'acceptation du personnel de l'orientation de la communication et de plaidoyer public, y compris la poursuite de la mise en place de la nouvelle identité et de son histoire.

L'identité visuelle est entrée dans une phase de consolidation à travers l'OMSA. Les lignes directrices en la matière se sont développées pour couvrir les plateformes d'entreprise, telles que ANIMUSE et WAHIS. Une boîte mail dédiée a été créée afin d'uniformiser toutes les demandes relatives à cette identité de marque et pour canaliser le travail en cours de mise en œuvre correcte de l'image de marque.

Les préparatifs de la campagne d'anniversaire d'un an ont été considérablement accélérés, comme en témoignent l'élaboration d'une stratégie, la mise en place d'un groupe de travail et la planification détaillée de la production et de la rédaction. Une note d'information complète sur les progrès réalisés a été présentée au Conseil et à la réunion des représentants régionaux.

### **3.2.7 Plaidoyer**

Les crises sanitaires mondiales survenues au cours des dernières décennies, que ce soit dans le secteur de la santé animale (influenza aviaire) ou dans celui de la santé humaine (syndrome respiratoire aigu sévère [SRAS], Ebola, COVID19), a mis en lumière le travail et le mandat de l'OMSA. Le rôle vital de la santé animale dans le contexte des défis mondiaux, au-delà du secteur de la santé, est de plus en plus reconnu, depuis que l'OMSA a accru sa présence et sa visibilité dans des forums de

haut niveau tels que le G7, le G20, le Sommet mondial de la santé et les COP (changement climatique et biodiversité). La prise de conscience de la nécessité d'une collaboration intersectorielle pour relever ces défis et de construire un monde plus sain et plus équitable conduit l'Organisation à établir des partenariats plus diversifiés. Cela lui offre davantage d'opportunités de plaider en faveur de l'amélioration de la santé animale dans un plus large éventail de forums. L'OMSA doit profiter de cet élan pour renforcer sa voix dans le dialogue politique mondial et continuer à « plaider pour un sens de la responsabilité partagée dans la sauvegarde de la santé et du bien-être animal », conformément à l'objectif SO 4 du septième Plan stratégique, et pour consolider sa position en tant qu'organisme international de premier plan dans le secteur de la santé animale. L'implication étroite de l'OMSA dans ces discussions garantit également que la voix des Membres et de leurs Services vétérinaires est entendue.

Une visibilité accrue à tous les niveaux exige une position institutionnelle mieux structurée, unifiée et cohérente sur les questions clés. La position de l'OMSA doit être fondée sur des éléments probants, clairs et solides pour garantir qu'elle reste la seule et unique voix, crédible et écoutée en matière de santé animale. Dans la perspective des célébrations du centenaire et de la redéfinition des Textes fondamentaux de l'OMSA ; une nouvelle approche du plaidoyer a été développée pour renforcer la présence politique de l'OMSA sur les questions importantes pour l'Organisation et pour influencer l'opinion. Un nouveau rôle de conseiller en défense des intérêts a donc été créé, avec les objectifs suivants :

- Identifier les priorités stratégiques de l'Organisation en matière de plaidoyer.
- Améliorer l'image de l'OMSA auprès des décideurs, en particulier des responsables politiques, des partenaires d'investissement et d'autres publics concernés.
- Veiller à ce que la vision et le positionnement de l'OMSA sur les sujets prioritaires soient clairs et bien compris par les Membres, ainsi que par les partenaires institutionnels, techniques et financiers, les citoyens concernés et d'autres publics.
- Obtenir un soutien politique, technique et financier à long terme pour les différentes initiatives de l'OMSA et amplifier nos appels à l'action.
- Dans ce cadre, l'OMSA a élaboré et diffusé un certain nombre de produits de plaidoyer en 2023. Il s'agit notamment d'un [document de prospective sur le bien-être animal](#), de plusieurs prises de position sur la [peste porcine africaine et l'utilisation de vaccins de qualité inférieure](#), ainsi que sur l'utilisation [d'antimicrobiens comme stimulateurs de croissance](#). Une note d'orientation sur la [vaccination contre l'influenza aviaire et le commerce](#) a également été publiée. D'autres produits sont en cours d'élaboration pour 2024, notamment sur les thèmes de l'élevage durable et de la résistance aux agents antimicrobiens.

### **3.2.8 Affaires juridiques**

L'Unité des Affaires juridiques de l'OMSA joue un rôle important en garantissant le cadre juridique des opérations de l'Organisation et conseille le bureau de la Directrice générale et tous les Services/Unités sur un large éventail de questions opérationnelles et de gouvernance, principalement en ce qui concerne les contrats complexes, les litiges, les achats et les relations avec les Membres et les partenaires. Il fournit également des conseils juridiques sur les questions relatives aux Textes fondamentaux de l'Organisation, aux privilèges, aux immunités et à d'autres questions institutionnelles.

En 2023, l'Unité des Affaires juridiques a contribué à plusieurs événements clés, allant de la gestion des élections aux questions de droit de la fonction publique internationale et au lancement de l'examen externe complet des Textes fondamentaux de l'OMSA. En particulier, l'Unité des Affaires juridiques a joué un rôle crucial dans la négociation et la signature d'un accord de siège entre l'Organisation et le gouvernement des Émirats arabes unis, soulignant notamment le statut spécial accordé au bureau de l'Organisation, à ses locaux et à son personnel. La signature a eu lieu en juin 2023 à Abu Dhabi. En outre, l'Unité des Affaires juridiques a contribué aux négociations en cours avec le ministère des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande concernant un accord de Siège.

### **3.2.9 Gestion de la performance**

#### **Gestion de la performance et du contrôle interne**

Pour l'OMSA, l'année 2023 a représenté une consolidation et une avancée stratégique, mettant l'accent sur l'amélioration de ses processus internes et la gestion efficace des risques. Cette période a été caractérisée par un engagement profond envers la mise en œuvre de son septième Plan stratégique.

### **3.2.9.1 Gestion de la performance**

En 2023, l'OMSA a réalisé une avancée significative dans l'exécution du septième Plan stratégique, mettant en œuvre une approche rigoureuse pour le suivi de ses objectifs stratégiques. Cette démarche a été illustrée par une présentation par objectif stratégique lors de la Session générale, permettant une visualisation claire de la progression du plan. De plus amples informations sur les approches et les résultats de la mise en œuvre du Plan stratégique sont disponibles dans la [section 1](#) ci-dessus.

### **3.2.9.2 Contrôle interne**

#### **Gestion des risques**

Le rôle du comité d'audit présidé par la Directrice générale et constitué de sept membres représentant les différents domaines d'activité de l'OMSA, revitalisé en 2022, s'est notablement renforcé, orchestrant le suivi du rapport de l'auditeur externe et la création d'un plan d'audit interne.

Ceci a conduit au lancement d'audits internes externalisés spécifiques :

- Une étude actuarielle pour évaluer la pérennité et la soutenabilité du système de retraite de l'OMSA
- Un audit sur la gestion du projet WAHIS
- Un audit sur la gouvernance de la donnée
- Un audit sur l'état des lieux de la transformation numérique à l'OMSA

Les résultats de ces audits ont été présentés en fin d'année en réunion du comité d'audit, posant ainsi les bases pour des actions correctives ciblées et une plus grande maîtrise des risques prioritaires.

Parallèlement, des efforts ont été déployés pour suivre et implémenter les recommandations issues des audits externes antérieurs, affirmant ainsi l'engagement de l'OMSA vers une amélioration continue.

Le dispositif de gestion des incidents, initié en 2022 a été étendu à tous les agents.

Le fonctionnement du comité d'audit a été présenté au Conseil fin septembre, marquant une étape importante dans la mise en place du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

#### **Environnement du contrôle interne/approche processus-procédures**

L'OMSA a établi un nouveau cadre pour sa politique financière, assorti de nombreuses procédures opérationnelles standardisées, visant une plus grande transparence et une optimisation du processus budgétaire. Ces mesures reflètent l'engagement continu de l'OMSA envers l'excellence opérationnelle et la gouvernance rigoureuse, posant des bases solides pour les défis et opportunités à venir.

### **3.2.10 Modèle opérationnel des Représentations régionales et sous-régionales**

En 2023, l'OMSA a continué de fournir un meilleur soutien et une meilleure orientation aux Représentations régionales et sous-régionales afin de faciliter la mise en œuvre effective des activités régionales dans le but d'apporter un soutien efficient aux Membres. À cet égard, un exercice a été mené lors de la réunion annuelle des Représentants régionaux et sous-régionaux afin de leur donner la possibilité de mieux mettre en évidence l'impact de leurs activités au niveau régional. Cet exercice a été mené conjointement à une formation sur la communication stratégique et le suivi.

En 2023, l'OMSA a poursuivi son travail sur le manuel de procédures des Représentations régionales et sous-régionales. Au cours de l'année, la révision du manuel existant a été achevée et une ébauche de sa future édition a été élaborée. Le processus d'identification des décisions, notes et politiques de la Direction générale qui devront être incluses dans le futur manuel a également été lancé.

### 3.3 Gestion financière

#### 3.3.1 Budget et gestion financière

Pour de plus amples informations, veuillez-vous reporter aux documents référencés 91 GS /Fin-01.

En avril 2023, dans le cadre du maintien du dialogue budgétaire avec ses Membres, l'OMSA a partagé avec ces derniers une note indiquant sa décision de demander une augmentation des contributions statutaires de 15 %. Cette demande était due en partie à un indice des prix à la consommation (IPC) de l'OCDE extrêmement élevé et pris en compte dans le calcul des contributions statutaires, comme prévu dans la Résolution n° 15 de mai 2018.

Cette augmentation, adoptée par les Membres en mai 2023, a aidé l'OMSA à faire face aux défis financiers dus à un décalage intrinsèque entre les activités organisationnelles essentielles et les engagements financiers des Membres, et les contributions statutaires continuant à diminuer en pourcentage global du budget consolidé de l'Organisation.

#### 3.3.2 Financement du budget et mise en œuvre en 2023

L'OMSA utilise toutes les sources de financement provenant des contributions statutaires des Membres, de leurs contributions volontaires et d'autres partenaires ainsi que des sources de revenus supplémentaires pour mettre en œuvre le programme de travail et mener à bien le septième Plan stratégique.

Le cadre budgétaire de l'Organisation comprend trois composantes, chacune utilisant une structure budgétaire spécifique : le budget général, les estimations du Fonds mondial pour la santé et le bien-être animal (Fonds mondial) et les estimations des Représentations régionales et sous-régionales. La performance financière en 2023 est résumée dans le tableau ci-dessous, tandis que le document 91GS Fin-01 rend compte de la performance financière de l'Organisation à l'aide des indicateurs établis.

Le document 91GS Fin-01 décrit en détail les performances financières de l'OMSA en 2023.

**Tableau 5 : Budget de l'OMSA**

	Budget approuvé / Budget estimé	Revenu réel	Dépenses réelles	Niveau de financement (%)
Budget general (BG)	€ 19.5 millions d'euro	€ 19.5 million d'euro	€ 19.4 million d'euro	37%
Fonds mondial (FM)	€ 21.5 million d'euro	€ 30.5 million d'euro	€ 30.5 million d'euro	59%
Représentations régionales et sous-régionales (financements de BG et FM exclus)	€ 2.7 million d'euro	€ 2.8 million d'euro	€ 1.9 million d'euro	4%

#### — Budget général

Les recettes du budget général sont principalement constituées des contributions statutaires des Membres pour financer le programme de travail. Ces fonds constituent la source de financement la plus flexible et la plus prévisible pour l'Organisation, puisqu'il s'agit des « cotisations » que les Membres sont tenus de payer.

En 2023, le taux de recouvrement des cotisations statutaires et des arriérés a été supérieur à celui de l'année précédente (96 % en 2023 contre 90 % en 2022). Trois Membres ont cotisé à la catégorie extraordinaire A et un Membre à la catégorie extraordinaire B. Les cotisations extraordinaires fournissent une marge de financement importante, contribuant à minimiser la dépendance à l'égard des cotisations volontaires.

En 2023, les recettes du budget général s'élevaient à 19,5 millions d'euros, tandis que les dépenses s'élevaient à 19,4 millions d'euros (91GS Fin-01).

### — Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux

Le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux de l'OMSA (Fonds mondial) est un fonds fiduciaire multi-donateurs qui recueille des contributions volontaires pour soutenir la mise en œuvre de la mission et des plans stratégiques de l'OMSA, complétant ainsi le budget général. Les contributions volontaires sont récoltées grâce à l'exécution d'accords de subvention avec les Membres (en plus de leurs engagements statutaires) ainsi qu'avec des organisations internationales, des fondations philanthropiques, le secteur privé et d'autres sources de financement diverses.

En 2023, l'OMSA a réalisé un exploit historique en obtenant des contributions volontaires d'un montant total de 37,87 millions d'euros par l'intermédiaire du Fonds mondial. Cette étape financière notable reflète un niveau sans précédent de subventions signées depuis la création du Fonds mondial. Parallèlement, l'OMSA a reçu 29,91 millions en revenus, ce qui correspond à sa deuxième meilleure année, historiquement parlant.

Pour une compréhension exhaustive de la performance financière, une analyse détaillée est présentée dans le rapport financier (document 91GS Fin-01). Ce rapport décrit minutieusement les performances par rapport aux indicateurs financiers clés du Fonds mondial, offrant ainsi une transparence et une responsabilité dans l'engagement de l'OMSA à gérer les ressources financières de manière adaptée.

Conformément à nos Textes fondamentaux, la Directrice générale est assistée dans la supervision du Fonds mondial par un comité de gestion et un comité consultatif spécialisés, qui se réunissent tous deux chaque année.

La 16<sup>e</sup> réunion du Comité de gestion s'est tenue au siège de l'OMSA le 18 mai 2023. Présidé par le précédent Président de l'OMSA, le Comité a procédé à un examen approfondi des résultats financiers du Fonds mondial et de la viabilité financière de l'OMSA. Le Comité a approuvé la présentation des comptes du Fonds mondial, qui font partie intégrante des documents 90 SG/4 et 90 SG/5, au Conseil pour approbation. À la suite de quoi, ces documents ont été adoptés par l'Assemblée lors de la Session générale de mai 2023.

La 18<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif a marqué un retour remarquable aux séances en présentiel et s'est tenue à Paris le 23 mai 2023, lors de la 90<sup>e</sup> Session générale de l'OMSA. Présidée par le Docteur Hans Wyss, Délégué de la Suisse auprès de l'OMSA, la réunion a été suivie par 22 représentants des partenaires ressources et s'est concentrée sur la reconnaissance des réalisations passées et l'alignement du Fonds mondial sur les initiatives futures. L'ordre du jour comprenait un examen complet des performances financières du Fonds mondial, des priorités stratégiques nécessitant un soutien financier ou politique, ainsi que les résultats d'une enquête détaillant les perspectives des partenaires ressources. Cette dernière, menée auprès des membres du Comité consultatif du Fonds mondial, a mis en évidence leur satisfaction générale à l'égard de l'OMSA en tant que partenaire de prestations, grâce au retour sur investissement élevé et à l'offre de services unique qu'elle propose. Les priorités d'investissement de l'OMSA pour 2023 ont également été présentées, mettant en évidence six domaines d'investissement clés pour l'avenir, qui nécessiteront 19,1 millions d'euros supplémentaires.

Ces deux comités jouent un rôle essentiel dans la bonne gestion et l'orientation stratégique du Fonds mondial, renforçant ainsi notre engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité budgétaire et du succès durable de la mission de l'OMSA.

### 3.3.3 Planification et mise en œuvre des budgets 2024 et 2025

En 2023, un effort massif a été entrepris pour mettre en œuvre un cadre de gestion financière révisé, comprenant un outil d'engagement budgétaire (Procure to Pay [P2P]). Ce cadre comprend une compilation révisée et consolidée de toutes les règles en matière de finances et de passation de marchés, processus et procédures opérationnelles standard de l'Organisation. Ce cadre et l'outil P2P seront pleinement opérationnels pour le Siège et deux Bureaux régionaux (à Tokyo et à Bangkok), et des plans sont en cours pour étendre systématiquement leur mise en œuvre à toutes les représentations régionales. Cette initiative stratégique représente une étape importante pour l'Organisation, le P2P améliorant les processus de planification budgétaire de l'OMSA, rationalisant ainsi la mise en œuvre du budget et assurant le suivi dynamique et la surveillance de notre budget consolidé en temps réel. Cela



permettant ainsi d'optimiser le déploiement des activités de l'OMSA et renforçant nos capacités d'établissement de rapports à l'intention de la haute direction et des Membres.

Conformément à son engagement continu en faveur de la transparence et de l'efficacité financières, l'OMSA s'est efforcée tout au long de l'année d'affiner son dialogue et ses processus budgétaires. Ces efforts ont abouti à l'élaboration de documents financiers clés, en particulier les documents 91 GS/Fin04 (budget 2024) et 91 GS/Fin-05 (programme de travail prévisionnel 2025, estimations de revenus et barème des contributions connexe).

La présentation révisée de ces documents offre à l'Assemblée une compréhension globale du budget de l'Organisation pour les exercices 2024 et 2025. Cette clarté accrue est essentielle pour faciliter l'adoption des résolutions financières, assurer une prise de décision et une responsabilité éclairées. Notre engagement en faveur d'un processus budgétaire structuré souligne notre attachement à la responsabilité financière et à une gouvernance efficace.

### **3.3.4 Achats**

Les activités d'achat de l'OMSA lui permettent de mettre en œuvre sa stratégie avec des objectifs et des cadres opérationnels, tout en contribuant à l'optimisation des coûts et à l'efficacité globale de ses activités dans le respect des règles et des réglementations en vigueur.

L'Unité des Achats est actuellement composée de la cheffe d'Unité, d'un juriste principal confirmé chargé des marchés publics et d'une assistante (travaillant quatre jours par semaine dans l'Unité).

En 2023, l'Unité a lancé et géré 89 projets sous la forme de marchés publics et d'avenants dont 50 ont été signés pour un montant total de 3,4 millions d'euros. Certains de ces contrats comprennent des tranches conditionnelles qui pourraient être mises en œuvre à l'avenir, ce qui augmenterait alors ce montant total.

Les règles de l'OMSA relatives aux achats sont de mieux en mieux connues au sein de l'Organisation et mieux appliquées par les services acheteurs, grâce à la mise à jour permanente du portail interne des achats (disponible dans les trois langues officielles de l'OMSA, y compris les modèles de documents).

L'une des principales réalisations de 2023 a été la mise en place d'une plateforme d'appel d'offres électronique de l'OMSA (disponible dans les trois langues officielles). Elle garantit la transparence (la grande majorité des appels d'offres de l'OMSA étant publiée en ligne), la sécurité des échanges avec les soumissionnaires et l'égalité de traitement entre eux. L'OMSA a donc définitivement mis fin à la soumission de documents physiques pour l'ensemble de ses procédures d'appel d'offres.

Compte tenu du nombre croissant d'activités d'achat et afin d'être en mesure de les gérer, l'OMSA renforcera son équipe Achats en 2024 en recrutant un responsable juridique supplémentaire pour les achats.

---